

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 35^e SEANCE

Séance du Mercredi 21 Juin 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. ANDRÉ MÉRIC

1. — Procès-verbal (p. 1561).
2. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 1562).
3. — Commission mixte paritaire (p. 1562).
4. — Contraventions de grande voirie relatives aux installations du réseau souterrain des télécommunications. — Adoption d'un projet de loi en deuxième lecture (p. 1562).

Discussion générale: MM. Pierre Marzin, rapporteur de la commission des affaires économiques; Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

Art. 1^{er} (p. 1563).

Amendement de M. François Dubanchet. — MM. Paul Séramy, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Retrait.

Adoption de l'article.

Adoption du projet de loi.

Suspension et reprise de la séance.

5. — Loi de finances rectificative pour 1978. — Adoption des conclusions d'une commission mixte paritaire (p. 1564).

Discussion générale: MM. Maurice Blin, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire; Maurice Papon, ministre du budget; Jacques Descours Desacres.

Art. 4, 5 bis et 7 (p. 1565).

Adoption du projet de loi au scrutin public.

★ (2 f.)

6. — Règlement définitif du budget de 1976. — Adoption d'un projet de loi (p. 1566).

Discussion générale: MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances; Henri Duffaut, Anicet Le Pors, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances; Maurice Papon, ministre du budget.

Art. 1^{er} à 20. — Adoption (p. 1635).

Adoption du projet de loi au scrutin public.

7. — Transmission de projets de loi (p. 1635).
8. — Dépôt d'un rapport (p. 1635).
9. — Dépôt d'un avis (p. 1636).
10. — Ordre du jour (p. 1636).

PRÉSIDENTICE DE M. ANDRÉ MÉRIC,
vice-président.

La séance est ouverte à quatorze heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi d'une question orale avec débat dont je vais donner lecture.

M. Hubert Martin demande à M. le ministre des transports quelles mesures il envisage de prendre pour rendre moins meurtrière la route nationale n° 4, qui est trop souvent, principalement dans la traversée des départements de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, le théâtre d'accidents mortels. Il lui rappelle, à cette occasion, que des engagements ont été pris dans le sens d'une mise à deux fois deux voies de cet axe de circulation particulièrement fréquenté, notamment par des poids lourds. Il souhaiterait donc savoir si un calendrier précis de réalisation de cette opération a pu être arrêté. (N° 75.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 3 —

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant les dispositions de l'article 7 de la loi n° 60-791 du 2 août 1960 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricole.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter le Sénat à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président de l'Assemblée nationale une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : RAYMOND BARRE. »

Il sera procédé ultérieurement à la désignation de ces représentants dans les formes prévues par l'article 12 du règlement.

— 4 —

CONTRAVENTIONS DE GRANDE VOIRIE RELATIVES AUX INSTALLATIONS DU RESEAU SOUTERRAIN DES TELECOMMUNICATIONS

Adoption d'un projet de loi en deuxième lecture.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion en deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant le code des postes et télécommunications en ce qui concerne les contraventions de grande voirie relatives aux installations du réseau souterrain des télécommunications. [N°s 44, 74, 359 et 412 (1977-1978).]

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Marzin, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le projet de loi qui vous est soumis a été adopté par le Sénat, en première lecture, le 18 novembre 1977. Il vient d'être voté par l'Assemblée nationale au cours de sa séance du 16 mai 1978.

Il convient donc, après avoir rappelé l'économie du texte adopté par le Sénat lors de sa précédente session, de préciser les modifications qui lui ont été apportées par l'Assemblée nationale.

L'accroissement du nombre et du coût des dommages causés au réseau souterrain de télécommunications à l'occasion de travaux d'aménagement et d'urbanisme est un phénomène grave. On comptait 3 837 dommages en 1975 et 4 326 en 1976. Sur ce total, 869 en 1975 et 1 044 en 1976 concernaient des câbles interurbains à grande distance, à plusieurs milliers de voies téléphoniques simultanées. En 1976, le total des dommages causés au réseau souterrain des télécommunications s'est élevé à 15,7 millions de francs contre 11,8 millions de francs en 1975. Ce chiffre comprend seulement le montant des réparations et fait abstraction des pertes de recettes dues à l'interruption ou à la perturbation du trafic.

Il est donc apparu nécessaire d'aggraver les peines d'amende applicables aux entreprises responsables des détériorations occasionnées auxdites installations.

C'est pourquoi le Sénat, se rangeant à l'avis de sa commission des affaires économiques et du Plan, avait décidé de fixer de 1 000 à 30 000 francs le barème des amendes applicables aux auteurs des dégradations apportées au réseau souterrain de télécommunications ; le taux actuel prévu par l'article R. 43 du code des postes et télécommunications — 1 000 francs à 2 000 francs — n'est pas suffisamment dissuasif.

En cas de récidive, l'article L. 69-1 du code des postes et télécommunications, tel qu'il avait été adopté par le Sénat, avait prévu une amende de 2 000 francs à 60 000 francs.

Au cours de l'examen du projet de loi, l'Assemblée nationale a apporté deux modifications au texte voté par le Sénat.

Par un amendement, l'Assemblée nationale a cru nécessaire de supprimer le quatrième alinéa de l'article premier du texte adopté par le Sénat qui prévoyait qu'en cas de récidive le montant de l'amende serait doublé. L'Assemblée nationale s'est ainsi rangée à l'avis de son rapporteur qui a estimé que la notion pénale de récidive ne devait pas être appliquée aux contraventions de grande voirie.

L'Assemblée nationale a précisé qu'aucune infraction ne pouvait être retenue si l'administration n'avait pas, sur demande du maître d'œuvre de l'ouvrage ou du maître d'œuvre d'opérations de travaux publics ou privés, donné connaissance aux entreprises, avant l'ouverture du chantier, de l'emplacement des réseaux souterrains de télécommunications situés dans l'emprise des travaux concernés.

Cette disposition paraît de nature à éviter qu'un entrepreneur ne soit tenu pour responsable de déprédations, alors que le défaut de connaissance de la localisation des réseaux souterrains de télécommunications est imputable à un manque de diligence de l'administration.

C'est pourquoi votre rapporteur vous proposera l'adoption de cet article premier tel qu'il a été voté par l'Assemblée nationale.

Les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale avec l'accord du Gouvernement semblent suffisamment dissuasives pour prévenir les déprédations occasionnées par des travaux d'aménagement au réseau des télécommunications. Votre commission vous propose donc d'adopter conforme le texte voté par l'Assemblée nationale.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je remercie vivement M. Marzin, rapporteur de ce projet de loi relatif aux installations du réseau souterrain de télécommunications, d'avoir mis sa conviction, son talent, et son expérience encore récente au service d'un texte qui revêt une grande importance pour mon administration.

En effet, lors de la présentation de ce texte le 18 novembre 1977 en première lecture devant votre assemblée, mon collègue M. Monory, se faisant mon interprète alors que j'étais souffrant, avait insisté devant vous sur la charge financière et sur la baisse de la qualité du service qu'entraînaient pour mon administration ces détériorations répétées du réseau des câbles souterrains. Alors que, comme vous le savez, les télécommunications ont entrepris un effort sans précédent pour

améliorer et pour accroître le réseau téléphonique français, la multiplication de ces incidents par des entreprises négligentes ou mal informées est intolérable.

C'est la raison pour laquelle un projet de loi visant à sanctionner plus sévèrement l'auteur d'un dommage vous avait été soumis et vous en aviez adopté les mesures proposées, qui portaient essentiellement sur trois points.

D'une part, il était proposé d'élever le plafond de l'amende de 2 000 à 30 000 francs. D'autre part, il était prévu que l'amende encourue serait applicable pour chaque câble endommagé lorsque les câbles sont groupés dans un même ouvrage. Ces dispositions avaient pour objet de moduler l'importance de la répression selon la gravité du dommage provoqué. Une troisième disposition portait sur la récidive.

Ce texte revient aujourd'hui devant vous avec quelques modifications votées par l'Assemblée nationale, modifications auxquelles je me range et que je vous propose également de retenir pour les raisons que je vais développer.

L'Assemblée nationale a estimé nécessaire de supprimer la notion de récidive appliquée à des contraventions de grande voirie. Le Gouvernement a suivi l'avis de la commission des lois de l'Assemblée nationale et a accepté de supprimer cette disposition. Il reconnaît, en effet, que les peines prévues sont suffisamment élevées et que, dans la mesure où l'amende est appliquée pour chaque câble endommagé, l'effet dissuasif est en réalité atteint.

Par ailleurs, M. Aurillac, rapporteur devant l'Assemblée nationale de ce projet de loi, a introduit un amendement qui a pour objet de limiter les causes exonératoires à une carence manifeste de l'administration qui, sur demande du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre, n'aurait pas donné d'informations aux entreprises sur l'emplacement des réseaux souterrains existant dans l'emprise des travaux.

Le deuxième alinéa de cet article, en effet, prévoit que les conditions dans lesquelles s'effectuera la communication de ces informations, seront déterminées par décret.

Je tiens à souligner, ainsi que l'a fait votre rapporteur M. Marzin, que cette consultation doit se faire en deux phases. Dans une première phase, le maître d'œuvre ou d'ouvrage demande au service des informations sur la présence d'ouvrages de télécommunications, qui lui permettront de mettre au point avec les entreprises les projets de travaux et d'en évaluer les coûts.

Une deuxième demande de renseignement doit avoir lieu peu de temps avant l'ouverture effective du chantier, afin que l'administration puisse donner toutes informations utiles sur l'emplacement des réseaux souterrains existant dans l'emprise des travaux prévus.

Le Gouvernement a accepté le principe de cet amendement après avoir fait confirmer par le rapporteur l'interprétation qu'il convient de lui donner, à savoir que l'entreprise qui effectue les fouilles ne pourra valablement exonérer sa responsabilité et restera responsable puisque la seule cause exonératoire prévue par le projet de loi pour cette entreprise est la carence de l'administration qui n'aurait pas fourni les informations sur demande du maître d'œuvre ou d'ouvrage.

L'entreprise effectuant les travaux pourra en ce cas exercer une action récursoire en responsabilité contre le maître d'œuvre ou d'ouvrage devant les juridictions compétentes.

Mais j'ai bien conscience qu'une simple politique de répression telle que ce texte la définit ne saurait suffire. Elle doit s'accompagner, bien évidemment, d'une politique d'information cohérente. C'est pourquoi l'administration des P. T. T. vient de créer un point unique d'information concernant la documentation relative aux installations souterraines des télécommunications.

Cette cellule est créée auprès de chaque direction régionale des télécommunications ou direction opérationnelle. Les entreprises nouvelles et les entreprises travaillant hors de leurs zones d'action habituelle pourront se renseigner très rapidement auprès de cette cellule sur les caractéristiques des réseaux souterrains de télécommunications existant dans les zones des travaux qu'elles doivent effectuer.

Mesdames, messieurs les sénateurs, le texte qui vient aujourd'hui devant vous en deuxième lecture, modifié par l'Assemblée nationale, donne à mon administration les moyens de mieux défendre ses installations souterraines contre les déprédations répétées, mais prémunit également les maîtres d'œuvre ou d'ou-

vrage contre une carence de l'administration dans le domaine de l'information. Aussi, le Gouvernement demande-t-il à votre Haute assemblée, ainsi que vient de le faire votre rapporteur, de voter ce texte tel qu'il vous est aujourd'hui proposé. Il y va du bon fonctionnement du service public dont j'ai la charge. (Applaudissements.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Seul l'article 1^{er} fait l'objet d'une deuxième lecture.

Article 1^{er}.

M. le président. « Art. 1^{er}. — Il est ajouté à la première partie du code des postes et télécommunications l'article L. 69-1 suivant :

« Art. L. 69-1. — Sans préjudice de l'application de l'article L. 66 du présent code, quiconque, de quelque manière que ce soit, détériore ou dégrade une installation du réseau souterrain des télécommunications de l'Etat ou compromet le fonctionnement de ce réseau, sera puni d'une amende de 1 000 francs à 30 000 francs.

« Lorsqu'il s'agit d'un ouvrage souterrain de télécommunications comportant plusieurs câbles, il est prononcé autant d'amendes que de câbles détériorés ou dégradés ou dont le fonctionnement a été compromis.

« Lorsque, sur demande du maître de l'ouvrage ou du maître d'œuvre d'opérations de travaux publics ou privés, l'administration n'a pas donné connaissance à l'entreprise, avant l'ouverture du chantier, de l'emplacement des réseaux souterrains existant dans l'emprise des travaux projetés, l'infraction prévue au présent article ne peut être retenue. Les conditions dans lesquelles s'effectuera la communication de ces informations seront déterminées par décret en Conseil d'Etat.

« Les infractions prévues à l'article L. 69 et au présent article constituent des contraventions de grande voirie. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Marzin, rapporteur. L'article 1^{er} ajoute au code des postes et télécommunications un article L. 69-1 qui fixe de 1 000 francs à 30 000 francs le montant de l'amende applicable au responsable des détériorations ou déprédations occasionnées au réseau des télécommunications par des travaux publics ou privés. Le nombre des amendes prononcées est déterminé par le nombre des câbles détériorés lorsque l'ouvrage endommagé comportait plusieurs câbles.

L'alinéa que l'Assemblée nationale a introduit dans cet article 1^{er} a pour objet d'exclure la pénalité prévue lorsque, sur demande du maître de l'ouvrage ou du maître d'œuvre d'opérations de travaux publics ou privés, l'administration n'aura pas donné connaissance aux entreprises, avant l'ouverture du chantier, de l'emplacement des réseaux souterrains existant dans l'emprise des travaux projetés.

Il importe de préciser que, dans l'hypothèse où l'entreprise n'aurait pas eu connaissance de l'emplacement des réseaux par suite d'une omission ou d'une carence du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre, sa responsabilité demeurerait engagée. Il lui incomberait, dans ce cas, d'intenter une action récursoire en responsabilité contre le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre.

Ce même article 1^{er} prévoit que les conditions dans lesquelles s'effectuera la communication de ces informations seront déterminées par décret. Celui-ci devra en particulier fixer à quel moment le maître d'ouvrage devra effectuer sa demande de renseignement. Il faut en effet éviter que la demande ne soit faite trop de temps avant l'ouverture effective du chantier, car les renseignements fournis risqueraient d'être faux.

L'expérience apprend que cette consultation doit se faire en deux phases.

Tout d'abord, le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre de ces travaux demandera à l'administration des PTT des informations concernant la présence d'ouvrages de télécommunications. Ces renseignements lui permettront d'affiner le projet de ces futures réalisations ; les entreprises soumissionnaires pourront aussi prévoir leur coût et ajuster le montant de leurs propositions financières en toute connaissance de cause.

Cette première demande de renseignements doit être suivie d'une autre. En effet, seule l'entreprise qui a la charge des travaux est à même de dire à quelle date exactement elle effec-

tuera ceux-ci. Quelque temps avant l'ouverture effective du chantier, l'entreprise doit demander à l'administration la communication exacte de l'emplacement des réseaux souterrains existant dans l'emprise des travaux prévus.

Telles sont, selon la commission des affaires économiques et du Plan, les grandes orientations du décret projeté qui permettrait à la fois de concilier la défense efficace du réseau souterrain des télécommunications tout en évitant qu'une entreprise ne soit condamnée par suite d'une carence caractérisée de l'administration.

M. le président. Par amendement n° 1, M. Dubanchet propose, après les mots : « l'emprise des travaux projetés », de rédiger comme suit la fin du premier alinéa de cet article : « l'infraction prévue à l'article 1^{er} et la responsabilité civile de l'entreprise ne pourront être retenues ».

La parole est à M. Séramy, pour défendre cet amendement.

M. Paul Séramy. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous avons enregistré avec satisfaction le large esprit d'ouverture qui a présidé aux déclarations que vous venez de faire. Peut-être l'amendement présenté par M. Dubanchet va-t-il dans votre sens ?

Il semble, en effet, que l'Assemblée nationale et la commission des affaires économiques du Sénat aient fort logiquement admis que la responsabilité pénale de l'entreprise ne pourrait être retenue lorsque l'administration n'aura pas fourni les documents indispensables.

Il s'agit donc, d'un côté, de responsabilité pénale, de l'autre, de responsabilité civile. M. Dubanchet propose que cette responsabilité civile soit prise en charge de façon à ne pas créer de problème.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Marzin, rapporteur. La commission n'a pas été saisie de cet amendement. Cependant, j'y suis hostile à titre personnel car je considère qu'il ne faut pas mélanger les choses.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Cet amendement ne portant pas sur l'objet même du projet de loi, le Gouvernement n'y est pas favorable.

Si nous vous suivions, monsieur le sénateur, nous entrerions dans le domaine de la responsabilité contractuelle, alors que nous sommes uniquement dans celui de la responsabilité pénale.

Par ailleurs, je précise que la responsabilité civile est couverte par l'assurance de l'entrepreneur. Il n'y a donc pas de problème.

M. le président. L'amendement est-il maintenu ?

M. Paul Séramy. Compte tenu des explications qui viennent de m'être fournies, je retire l'amendement de M. Dubanchet.

M. le président. L'amendement n° 1 est retiré.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1^{er}.

(L'article 1^{er} est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(Le projet de loi est adopté.)

M. le président. L'ordre du jour appellerait la discussion des conclusions de la commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1978.

Je vous propose de suspendre la séance pendant quelques instants en attendant l'arrivée du ministre et du rapporteur.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quatorze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quinze heures.)

M. le président. La séance est reprise.

— 5 —

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1978

Adoption des conclusions d'une commission mixte paritaire.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1978. [N° 452 (1977-1978).]

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Le dossier qui était soumis à la commission mixte paritaire était, cette fois-ci, relativement simple : il ne comportait que trois articles faisant l'objet d'une divergence entre l'Assemblée nationale et le Sénat : les articles 4, 5 bis et 7.

L'article 4 prévoyait que pour compenser, dans les comptes des entreprises, la majoration de 0,1 point du taux de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue — elle passe de 1 à 1,1 p. 100 — le taux de la cotisation à l'effort de construction aurait été diminué de 0,1 point, celui-ci étant ramené de 1 à 0,9 p. 100.

L'Assemblée nationale avait adopté l'article ; le Sénat, pour sa part, l'avait repoussé et de la manière la plus solennelle, c'est-à-dire au cours d'un scrutin public.

Il avait, pour ce faire, deux séries de motifs : d'une part, des motifs économiques avec la crise qui sévit dans le secteur du bâtiment ; d'autre part, des motifs sociaux avec un handicap, au départ de la réforme de l'aide au logement, pour ce qui concerne les plus modestes des demandeurs.

Le Sénat était conscient des conséquences de son vote, d'abord, sur le budget de l'Etat — un nouveau manque à gagner de 500 millions de francs — ensuite sur les charges des entreprises — 500 millions de francs de supplément.

Aussi, une transaction a-t-elle semblé possible et a été votée par la commission mixte paritaire sur la base d'une modification limitée aux seuls exercices 1978 et 1979, au lieu d'une mesure à caractère définitif.

L'article 5 est relatif à l'assiette des taxes communales et départementales sur l'électricité.

Les deux représentations — sénateurs et députés — d'accord sur le fond, se sont contentées de procéder à la « toilette » de cet article tel qu'il avait été voté par votre assemblée.

Elles ont éliminé les données inutiles, comme le premier alinéa de l'article voté par l'Assemblée nationale, qui était totalement en dehors du sujet.

Elles ont précisé que la facture qui constitue l'assiette de la taxe devait être comprise hors taxe, ce qui est logique.

Enfin, elles ont fixé au 1^{er} juillet la date d'application du texte pour faciliter les opérations comptables d'électricité de France.

L'article 7 a été introduit par l'Assemblée nationale — après, je le souligne une fois de plus, consultation de la commission des finances du Sénat, qui lui en sait gré — pour que, à l'occasion du partage de la dotation du fonds de compensation de la TVA, tous les syndicats intercommunaux à vocation multiple — les Sivom — soient classés dans la catégorie des collectivités bénéficiant du remboursement au taux le plus élevé.

La commission des finances du Sénat avait présenté une nouvelle formulation de la mesure, qui avait obtenu l'aval du Sénat et que la commission mixte paritaire a fait sienne.

Le Sénat, en revanche, avait adjoint les syndicats mixtes constitués exclusivement par les collectivités locales ou leur groupement dans la mesure — mais le texte ne le précisait pas — où ils concourent à l'exécution des contrats de pays. La commission mixte paritaire n'a pas cru devoir ouvrir des droits à de nouvelles catégories juridiques imprécises qui pourraient se présenter comme parties prenantes. Il semble, d'ailleurs, que les bénéficiaires suggérés étaient vraiment peu nombreux. Elle les a éliminés du texte qu'elle vous propose.

Le texte que la commission mixte paritaire soumet à vos suffrages nous paraît le meilleur que les deux délégations aient pu établir et elles n'y ont — il faut le dire — que peu de mérite, compte tenu des faibles divergences qui séparaient les deux Assemblées.

Aussi vous demande-t-elle, mes chers collègues, de les adopter. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Maurice Papon, ministre du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je remercie votre rapporteur général, M. Blin, d'avoir rapporté avec beaucoup de clarté les décisions de la commission mixte paritaire. Je m'empresse de dire que le Gouvernement se rallie à ses conclusions.

Les articles 5 bis et 7 résultaient d'initiatives parlementaires que le Gouvernement avait acceptées tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. Par conséquent, il ne pouvait que s'en rapporter à la sagesse de la commission mixte paritaire.

En ce qui concerne plus particulièrement l'article 4, c'est-à-dire l'application limitée aux seules années 1978 et 1979 du prélèvement de 0,1 p. 100, le Gouvernement accepte la décision de la commission mixte paritaire.

Je saisis cette occasion pour confirmer une fois de plus que l'effort en faveur du logement social ne sera nullement affecté par cette disposition, comme j'ai eu l'occasion de le dire devant le Sénat lors de la discussion générale sur ce collectif. Permettez-moi simplement de remercier le Sénat et sa commission des finances du dialogue qu'ils ont su instaurer avec le Gouvernement, au grand profit de celui-ci.

En conclusion, je me félicite que ce collectif soit voté dans ces conditions car, en ce qui concerne l'emploi, un effort d'urgence sera accompli compte tenu de l'arrivée massive sur le marché du travail de nombreux jeunes au mois de septembre 1978. La majorité aura, par conséquent, participé activement à la solution de ce problème sur le plan conjoncturel, et même structurel, dans la mesure où une large place sera faite à la formation.

D'autre part, le Parlement a bien voulu accepter l'effort de rigueur demandé par le Gouvernement en équilibrant strictement ce collectif par des ressources équivalentes.

Cela étant, je remercie par avance le Sénat du sort qu'il voudra bien réserver aux conclusions de la commission mixte paritaire. *(Applaudissements à droite, ainsi que sur les travées du RPR et de l'UCDP.)*

M. Jacques Descours Desacres. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Descours Desacres.

M. Jacques Descours Desacres. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, deux mots seulement.

Pour me féliciter, d'abord, d'avoir vu la commission mixte paritaire, à l'article 4, ouvrir largement la porte de la conciliation que j'avais essayé d'entrouvrir en première lecture.

Lors de celle-ci, au cours du débat sur l'article 5 bis, M. le ministre du budget avait bien voulu nous assurer que les nouvelles bases envisagées pour l'assiette de la taxe sur l'électricité ne diminuaient pas celle-ci. J'aimerais avoir la confirmation officielle, de sa part, de ce que le chiffre global de consommation qu'il nous avait alors indiqué était bien un chiffre hors taxes afin qu'il ne subsiste aucune ambiguïté.

Sur la réponse positive, qu'il voudra bien nous donner, j'en suis sûr, les membres du groupe de l'union des républicains et des indépendants et moi-même voterons le texte proposé par la commission mixte paritaire.

M. Maurice Papon, ministre du budget. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Maurice Papon, ministre du budget. Je réponds à M. Descours Desacres par l'affirmative.

M. Jacques Descours Desacres. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Nous passons à la discussion des articles.

Je rappelle qu'en application de l'article 42, alinéa 12, du règlement, lorsque le Sénat examine un texte élaboré par une commission mixte paritaire, il se prononce par un seul vote sur l'ensemble du texte en ne retenant que les amendements ayant reçu l'accord du Gouvernement.

Je donne lecture du texte de la commission mixte paritaire.

Article 4.

M. le président. « Art. 4. — Pour les années 1978 et 1979 :

« I. — Le taux de 1 p. 100 figurant dans le premier alinéa de l'article 272 du code de l'urbanisme et de l'habitation modifié par l'article 61-I de la loi n° 74-1129 du 30 décembre 1974 est remplacé par le taux de 0,9 p. 100.

« II. — Le rapport du cinquième figurant dans le troisième alinéa de l'article 272 du code de l'urbanisme et de l'habitation institué par l'article 61-II de la loi n° 74-1129 du 30 décembre 1974 est remplacé par le rapport du neuvième.

« III. — Les dispositions des I et II ci-dessus s'appliquent aux investissements qui doivent être réalisés en 1978 et 1979 à raison des salaires payés respectivement au cours des années 1977 et 1978. »

Personne ne demande la parole ?...

Article 5 bis.

M. le président. « Art. 5 bis. — I. — Dans le premier alinéa du paragraphe I de l'article 8 de la loi de finances rectificative n° 69-1160 du 24 décembre 1969, les mots « sur la part du montant de la facture d'électricité variant avec les consommations relevées » sont remplacés par les mots : « sur 80 p. 100 du montant total hors taxes de la facture d'électricité ».

« II. — Cette disposition prendra effet au 1^{er} juillet 1978. »

Personne ne demande la parole ?...

Article 7.

M. le président. « Art. 7. — Les deuxième et troisième alinéas de l'article 66 de la loi n° 77-1467 du 30 décembre 1977 portant loi de finances pour 1978 sont remplacés par les alinéas suivants :

« La première catégorie comprend les départements et leurs groupements, les groupements de communes autres que les communautés urbaines, districts, syndicats à vocation multiple, les régies des départements, des communes et de leurs groupements entre lesquels la sous-répartition des ressources revenant à cette catégorie sera effectuée selon les règles fixées par le II de l'article 54 de la loi de finances n° 76-1232 du 29 décembre 1976 modifiée par la présente loi.

« La deuxième catégorie comprend les communes, les communautés urbaines, les districts, les syndicats à vocation multiple et les organismes tendant à faciliter la création d'agglomérations nouvelles. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi dans la rédaction résultant du texte proposé par la commission mixte paritaire.

Je rappelle qu'en application de l'article 59 du règlement, le scrutin public est de droit.

Il va y être procédé dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 47 :

Nombre des votants	290
Nombre des suffrages exprimés	289
Majorité absolue des suffrages exprimés.	145
Pour l'adoption	188
Contre	101

Le Sénat a adopté.

— 6 —

REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET DE 1976

Adoption d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant règlement définitif du budget de 1976. [N^{os} 384 et 413 (1977-1978).]

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de règlement que nous examinons sanctionne les comptes d'un exercice clos depuis dix-huit mois. C'est donc une procédure quelque peu formelle, qui donne cependant l'occasion d'observations utiles, tant sur la gestion de nos finances publiques que sur la politique économique qui domine une année dont le profil a été passablement tourmenté.

Trois points retiendront notre attention : la conjoncture économique, les modalités, assez particulières d'exécution de la loi de finances, l'ampleur croissante du rôle de l'Etat dans l'animation de la vie économique.

Depuis 1973, les économies des pays industrialisés n'ont pas cessé de subir une série d'à-coups provoqués tant par la crise elle-même que par les mesures prises par les pouvoirs publics pour y remédier. L'économie française n'a pas été épargnée et a supporté les effets de ce que l'on appelle la politique de *stop and go* menée depuis 1974.

L'année 1976 aura connu, en effet, à son début, une croissance élevée.

Dès l'automne 1975, des signes d'amélioration de la conjoncture économique étaient apparus qui, amplifiés par les effets du « plan de développement de l'économie », se traduiront, en 1976, par une forte expansion.

Le produit intérieur brut marchand progresse de 5,2 p. 100 en volume malgré la sécheresse. La production industrielle dépasse de 10,7 p. 100 le niveau de 1975 où elle avait reculé de 8,9 p. 100. Les salaires horaires augmentent de 14,7 p. 100 et la consommation des ménages progresse de 5 p. 100, au lieu de 3,2 p. 100 en 1975.

Pour répondre à cette demande, les industries concernées vont devoir accroître leur production. Toutefois, ce mouvement de reprise n'affecte pas l'ensemble des secteurs. Par exemple, la production de biens d'équipement s'améliore sans pour autant parvenir à un niveau supérieur à celui atteint trois ans auparavant. La production de biens intermédiaires reste faible.

Cette croissance de la production facilite néanmoins un début de redressement des finances des entreprises.

Dans le domaine de l'emploi, on enregistre, pour le chômage partiel, un progrès manifeste : alors qu'il touchait près de 400 000 personnes à la fin de 1975, environ 100 000 personnes seulement sont concernées au début de l'automne 1976. En revanche, le progrès est beaucoup moins évident pour le chômage complet : la progression du nombre des demandeurs d'emploi a été interrompue, mais celui-ci demeure supérieur à 900 000.

Cependant, sous les effets conjugués d'une forte poussée des cours internationaux des matières premières, de la progression élevée des rémunérations et des déséquilibres de certains marchés agricoles dus à la sécheresse, une nette accélération des prix est perceptible dans le courant de l'été 1976 ; en rythme annuel il s'élève à 11,7 p. 100.

Dans le même temps, nos échanges avec l'extérieur, qui avaient été excédentaires de 6,7 milliards de francs en 1975, accusent un brutal et grave déficit de 20,9 milliards de francs.

De la sorte, mes chers collègues, se trouve vérifié un fait maintenant bien connu : toute accélération de la production par la seule demande intérieure entraîne rapidement une dégradation de notre balance commerciale et atteint, par conséquent, très vite sa limite.

C'est ainsi que la hausse des prix, le déficit extérieur, l'augmentation de la masse monétaire, un déficit budgétaire moindre mais non négligeable conduisent, dès le 15 mars 1976, les autorités monétaires à sortir à nouveau le franc du « serpent communautaire ». Puis, le 22 septembre de la même année, un programme de lutte contre l'inflation doit être mis en place.

Les prix sont bloqués au niveau atteint le 15 septembre et ce jusqu'à la fin de l'année, date à laquelle interviendra, vous vous en souvenez, une baisse partielle de la TVA, afin de réduire le rythme de la hausse des prix. Une modération coordonnée des rémunérations est instituée. Le retour à l'équilibre budgétaire sera progressivement recherché par une pondération des dépenses. Enfin, la création monétaire devra être ajustée au développement de l'activité économique, notamment par un dispositif rigoureux d'encadrement du crédit.

En 1976, des améliorations ont donc été obtenues pour les entreprises et dans le domaine de l'emploi, mais la reprise des investissements privés a été médiocre du fait tant d'une mauvaise conjoncture économique internationale que de l'incertitude liée à l'hypothèque électorale.

Le chômage recommençant à croître, le Gouvernement créera, en mars 1977, un pacte national pour l'emploi des jeunes.

Tel est, mes chers collègues, le cadre économique dans lequel a été exécuté le budget de 1976.

En 1975, l'ensemble des dépenses budgétaires — budget général, budgets annexes et comptes spéciaux du Trésor — s'était élevé à 460 700 millions de francs ; les recettes s'élevaient seulement à 422 900 millions de francs, faisant apparaître un déficit final de 37 800 millions de francs.

En 1976, grâce à une augmentation moindre des dépenses — plus 12 p. 100 — par rapport à l'augmentation des recettes — plus 18 p. 100 — le déficit budgétaire de l'année a pu être limité à 17 200 millions de francs.

Au titre du budget général, trois lois de finances rectificatives ont majoré les crédits initiaux de 4,9 p. 100 ; les modifications apportées en cours de gestion par voie réglementaire — concernant le rattachement de fonds de concours notamment — ont augmenté ceux-ci à leur tour de 4,5 p. 100 ; enfin, il nous est demandé aujourd'hui, dans ce projet de loi de règlement, une série d'ajustements qui représentent 7,1 p. 100 du montant des crédits précédemment ouverts.

Il y a donc lieu, mes chers collègues, de s'interroger sur la validité des prévisions de dépenses et de recettes qui nous sont présentées dans chaque budget primitif.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Quant aux changements dans l'emploi des dotations initiales, ils ont représenté, pour le budget général — sous forme de virements, transferts ou répartitions — 8,3 p. 100 de celles-ci. Ce chiffre est à rapprocher du volume des mesures nouvelles proposées initialement : 12,1 p. 100 de l'ensemble des dépenses du budget général.

Les recettes ont été plus conformes aux prévisions initiales — en augmentation de 4,2 p. 100 — ce qui est d'autant plus remarquable que le flux des différentes recettes fiscales a été perturbé par les mesures, parfois, il faut bien le dire, en sens contraire, arrêtées, en 1975, au titre du plan de développement de l'économie, et, en 1976, par la deuxième loi de finances rectificative du 29 octobre. Aussi bien l'étude de l'évolution des différents types d'impôt n'est-elle pas très significative.

Je voudrais m'arrêter un instant sur la gestion de ces crédits, qui relève très directement de la compétence du Parlement.

Compte tenu des perturbations évoquées précédemment, l'ampleur des crédits supplémentaires demandés révèle, à l'évidence, une carence dans l'évaluation des dépenses. Ces crédits supplémentaires s'élèvent à 15 900 millions de francs, dont 13 900 millions de francs au titre de crédits de fonctionnement.

Certes, les dépassements concernent presque exclusivement des crédits évaluatifs et sont tout à fait autorisés par la loi organique ; ils doivent cependant garder un caractère exceptionnel.

Or, l'adoption de trois « collectifs » successifs en cours d'année aurait dû permettre un meilleur « suivi » de la dépense et éviter,

notamment, des dépassements importants au titre de la dette publique et des garanties accordées par le Trésor et, dans une certaine mesure, pour les dégrèvements fiscaux consécutifs aux lois de finances rectificatives de mai et de septembre 1975.

Dans le même domaine, nous devons noter le développement non réglementaire des autorisations de dépassement temporaire accordées par le ministre de l'économie et des finances sur des chapitres dotés de crédits limitatifs ou provisionnels.

Certes, ces dépassements, gagés par un blocage de crédits sur d'autres chapitres, sont régularisés, soit par diverses mesures réglementaires, soit le plus souvent, par une loi de finances rectificative. Néanmoins, ils sont contraires aux dispositions de la loi organique.

Faut-il rappeler qu'il existe la procédure du décret d'avances, prévue précisément pour répondre à de tels besoins ?

Autre exemple de mauvaise évaluation : le fonds de développement économique et social a bénéficié d'un report de crédits de 1975 sur 1976 de 5,2 milliards de francs, dont 3 milliards au titre du plan de développement de l'économie qui nous avait été soumis en septembre 1975. Mais il a reçu une dotation budgétaire de 3,6 milliards de francs, au titre du budget définitif, soit un montant de crédits disponibles de 8,8 milliards de francs.

Compte tenu d'un montant de dépenses de 4,3 milliards de francs et d'annulations s'élevant seulement à 1 milliard de francs, le report de 1976 sur 1977 a été de 3,4 milliards de francs, soit, paradoxalement, le montant de la dotation de l'année 1976.

En ce qui concerne les fonds de concours apportés par les partenaires de l'Etat dans des projets communs, constatons que les difficultés observées au cours des exercices antérieurs se renouvellent.

Les délais de recouvrement de ces fonds sont toujours aussi longs et l'on peut s'interroger sur l'efficacité d'une circulaire du 8 juin 1976 qui prescrit, dans le cas des débiteurs antérieurement défaillants, le refus d'ouverture d'autorisations de programme provisionnelles en anticipation du rattachement de fonds de concours.

Soulignons cependant un progrès sur un point, ce que l'on appelle, dans le langage des spécialistes, « la grande répartition », c'est-à-dire les 11,6 milliards de francs affectés aux dépenses de personnel, qui est intervenue deux mois plus tôt que lors des gestions précédentes. Cette « grande répartition » a perdu son caractère d'ajustement à la dépense définitive, tout en demeurant une régularisation *a posteriori*.

Cependant, du fait de cette « anticipation relative », les modifications de crédits à opérer par la loi de règlement en ce qui concerne ces dépenses de personnel sont plus fréquentes que par le passé.

Dernière évolution inquiétante, je mentionnerai l'attribution de véritables subventions économiques par simple déduction sur les taxes revenant au Trésor.

En effet, les lois de finances rectificatives des 29 mai et 13 septembre 1975 ont accordé aux entreprises, sous forme d'aide fiscale à l'investissement, 9,5 milliards de francs, dont 8,2 milliards de francs imputables sur l'exercice 1976, constituant ainsi de véritables subventions qui s'ajoutent à celles inscrites dans le budget primitif au titre IV.

De tels procédés, disons-le clairement, ne sont pas sains. Ils rendent difficiles la présentation et, surtout, l'interprétation des résultats généraux d'exécution des lois de finances. En outre, ils diminuent d'autant l'autonomie du budget de l'Etat comme moyen d'action de l'exécutif.

Le budget risque de devenir, au fil du temps, un instrument de collecte de ressources et un compte de passage. Aux documents que vous avez en main concernant cette loi de règlement du budget de 1976 est joint, à part, un rapport publié sur les fonds publics attribués à titre d'aide aux entreprises industrielles.

Le Parlement dispose donc maintenant, et pour la quatrième année consécutive, d'un document d'information instructif ainsi qu'il l'avait demandé.

Il a été tenu compte, pour la rédaction de ce document, des observations formulées par les rapporteurs généraux des deux assemblées. Ce texte s'est enrichi notamment d'un tableau récapitulatif très détaillé des aides, d'une liste des entreprises bénéficiaires les plus importantes des prêts du FDES — fonds de développement économique et social — d'une nouvelle classification des aides en fonction de leur finalité, enfin d'informa-

tions pratiques sur l'organisation administrative de la gestion des aides. On ne peut cependant, par contraste, que regretter l'absence d'informations concernant les aides apportées par l'Etat aux entreprises publiques industrielles titulaires d'un monopole.

Il serait souhaitable, à mon avis, que, dans l'avenir, ce document plus équilibré fasse état à la fois de l'aide publique aux entreprises privées, mais aussi, dans leur détail — ce qui n'est pas le cas actuellement — des aides publiques aux entreprises publiques.

Sans épuiser totalement le sujet des aides publiques à l'industrie, ce document nous présente, sur une récente période de trois ans, un premier bilan de leur utilisation.

On observe une progression très rapide des aides publiques aux entreprises industrielles de 1974 à 1975 : de 6,3 milliards de francs, elles passent à 10,2 milliards de francs, soit, en un an, une augmentation de 62 p. 100, avec, il est vrai, une relative stabilisation en 1976 où elles se sont élevées à 10,7 milliards de francs.

Cette progression, mes chers collègues, est imputable aux multiples aspects de la crise que traverse actuellement toutes les économies occidentales — et l'économie française singulièrement — au recul de certaines activités devant l'âpreté de la concurrence étrangère — plus de un milliard de francs de subvention ont été accordés à la construction navale ; deux milliards de francs de prêts du FDES ont été alloués à la sidérurgie — au développement d'aides multiples pour faire face à la crise de l'emploi — les aides à l'emploi, je vous rends attentifs à ce dernier chiffre, qui étaient de 36 millions de francs en 1974, se sont élevées à 450 millions de francs en 1976, soit plus qu'un décuplement. Enfin, la dérive du franc entraîne, au titre des garanties pour risques économiques, un triplement des crédits : 648 millions de francs en 1974, 2 100 millions de francs en 1976. La hausse des taux d'intérêt a fait croître les bonifications d'intérêt de 238 millions de francs en 1974 à 547 millions de francs en 1976.

D'autres interventions sont plus porteuses d'avenir. Les crédits d'action de politique industrielle, c'est-à-dire l'aide apportée aux grands secteurs, sont passés de 141 millions de francs à 193 millions de francs en trois ans. Dans le même temps, les subventions du fonds de la recherche progressent de 84 millions de francs à 176 millions de francs.

Deux secteurs absorbent l'essentiel des dotations affectées aux activités de pointe : l'aéronautique — 2 milliards de francs en 1975, 1,2 milliard de francs en 1976 — et l'informatique — 336 millions de francs en 1974, 1,2 milliard de francs en 1976.

J'en arrive à ma dernière observation.

S'agissant des modalités d'allocation des aides, la part des subventions demeure constante, environ 50 p. 100. Alors que le volume relatif des avantages fiscaux demeure très faible — 1 p. 100 — les garanties et bonifications progressent vivement et la part des avances et prêts régresse. Les aides à fonds perdus représentent 76 p. 100 de l'ensemble en 1976, contre 66 p. 100 en 1974.

Telles sont, mes chers collègues, les principales observations qu'appelle la gestion des finances publiques au cours de l'année 1976.

Une conclusion générale s'impose. La politique budgétaire est de plus en plus étroitement liée à la politique économique et doit se soumettre à ses impératifs. L'interventionnisme croissant de la puissance publique rend de plus en plus aléatoire, surtout dans la période difficile que nous traversons, la prévision des dépenses publiques, tant au niveau du volume qu'à celui des emplois. A terme, il pourrait remettre en cause la règle traditionnelle de l'annuité du droit budgétaire français.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des finances vous recommande l'adoption de ce projet de loi de règlement du budget 1976. (*Applaudissements sur les travées de l'UCDP, du RPR et à droite. M. Tourman applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Duffaut.

M. Henri Duffaut. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a deux ans et demi, nous votions la loi de finances pour 1976. Un an et demi après sa clôture, nous votons la loi de règlement. Les délais ont, certes, été raccourcis, mais il serait souhaitable qu'ils le soient encore.

En réalité, ce vote devrait être purement formel et s'apparenter à celui qu'émettent les collectivités locales, départements ou communes, en ce qui concerne les comptes administratifs.

Malheureusement, depuis quelques années — et l'année 1976 ne fait pas exception à la règle — nous constatons de graves imprévisions dans les documents budgétaires. Deux hypothèses sont possibles en ce qui concerne ces imprévisions : soit l'incompétence des fonctionnaires qui sont chargés de les établir — et je ne le crois pas — soit le défaut de sincérité de ces documents, et c'est bien à cette hypothèse que je suis obligé de me rallier.

Au budget primitif, s'ajoutent des lois de finances rectificatives. J'avais appris d'un ministre — qui depuis a connu un grand destin national — que les lois de finances rectificatives devaient être l'exception — une par budget tout au plus — et correspondre à un simple ajustement de crédits. Depuis cette époque, la doctrine a évolué, semble-t-il, puisque nous enregistrons maintenant, en moyenne, trois lois de finances rectificatives par an. Il est d'ailleurs curieux de noter que certaines interviennent quelques mois seulement après le vote de la loi de finances, ce qui confirme bien l'imprévision des documents budgétaires.

L'année 1976 a vu le dépôt de trois lois de finances rectificatives.

Lors de la discussion du budget initial de 1976, nous avions formulé nos critiques quant aux conséquences qu'il aurait sur l'économie de notre pays ; je n'y reviendrai pas. Mais nous avions fait observer également que l'hypothèse budgétaire ne nous paraissait pas fondée. En effet, était prévue une croissance de 5 p. 100 seulement des crédits par rapport au total des crédits votés dans la loi de finances de 1975 et des trois lois de finances rectificatives discutées au cours de cet exercice. Cette croissance de 5 p. 100 se plaçait sous le signe d'un véritable irréalisme budgétaire. Les faits nous ont d'ailleurs donné raison, puisque, le 22 juin, une première loi de finances rectificative est intervenue, qui prévoyait l'inscription de 2 540 millions de francs de dépenses nouvelles.

Le 29 octobre, une deuxième loi de finances rectificative était votée, avec 9 380 millions de francs de dépenses nouvelles. Il était précisé que ces dépenses nouvelles seraient intégralement couvertes par des économies ou par des recettes, lesquelles recettes présentaient une certaine originalité puisque, pour la première fois, entraient en ligne de compte le produit d'un emprunt, à concurrence de 1 500 millions de francs. Je ne sais pas si cela était parfaitement orthodoxe ! Quoi qu'il en soit, en ce 29 octobre 1976, le document budgétaire prévoyait toujours un excédent de 7 millions de francs alors que, deux mois plus tard, nous devions enregistrer un déficit de près de 20 milliards de francs concernant cet exercice. On peut regretter que la loi de finances rectificative discutée à la fin du mois d'octobre n'ait pas permis une meilleure approche des finances publiques.

Enfin, une troisième loi de finances rectificative, celle du 28 décembre, inscrivait 12 milliards de francs de dépenses nouvelles. Nous sommes loin du compte d'ajustement ! Au total, les inscriptions nouvelles représentaient à peu près 4 p. 100 des dotations initiales. Présentement, on nous demande de voter 13 983 millions de francs de dépenses nouvelles compensées, en partie, par quelques annulations, en réalité très réduites, de telle sorte que, par rapport à la dotation initiale, les crédits budgétaires auront été majorés de 35 milliards de francs, soit une augmentation de 12,5 p. 100.

Ces chiffres nous paraissent extrêmement inquiétants.

Nous vivons, me direz-vous, dans une période incertaine et l'on peut être appelé à faire face à des circonstances imprévues exceptionnelles. Il est vrai que nous avons eu la sécheresse, il est vrai que nous pouvons avoir à voter des crédits pour la relance de l'emploi, pour la relance de l'économie — bien que la relance de l'économie ne soit pas le point fort du Gouvernement !

Mais si l'on observe les documents budgétaires, on constate que ces augmentations correspondent à des dépenses systématiquement et volontairement omises. Les crédits évaluatifs dont vous avez parlé, monsieur le rapporteur général, en sont le témoignage, puisqu'ils ont connu un dépassement de 13 775 millions de francs.

Comme l'a fait observer très justement la Cour des comptes, il est anormal qu'à une charge certaine ne corresponde aucune dotation. Il est tout aussi anormal que face à certaines charges figure une dotation insuffisante et que les dépassements atteignent, suivant les chapitres — ce sont toujours les mêmes d'ailleurs — 36, 46, 49, 74, 78 p. 100.

Je sais bien que, par nature, des crédits évaluatifs ne sont pas précis ; mais l'approximation doit quand même être plus proche des faits que celle que nous enregistrons. C'est la Cour des comptes elle-même qui constate que, de 1974 à 1976, le dépassement des crédits évaluatifs a triplé. C'est là une situation tout à fait anormale.

Je voudrais maintenant faire deux observations particulières.

La première concerne le contrôle fiscal. Nous sommes partisans, cela va de soi, de la répression de la fraude fiscale, et peut-être même d'une sévérité accrue dans ce domaine. Par ailleurs, je n'attaquerai pas une administration à laquelle j'ai appartenu, ce dont je m'honore. Mais je constate que les mises en recouvrement sont de 9 500 millions de francs — 28 p. 100. Cette proportion me paraît très faible. On peut se demander, à la lumière de certains exemples, si certaines taxations portant sur les affaires en difficulté, parfois même sur les affaires en liquidation, ne sont pas excessives et correspondent à un rendement réel.

Ma deuxième observation concerne la dette extérieure. J'avais eu l'occasion de parler de ce problème lors de la discussion qui a suivi le débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement. Cette dette extérieure, à la fin de 1973, s'élevait à 8 milliards de francs. De 1975 à 1976, elle est passée de 28 à 48 milliards de francs, soit une augmentation de 20 milliards de francs. Il convient d'ajouter une augmentation des encours de 3 700 millions de francs, qui est due à la détérioration du franc par rapport aux monnaies fortes. Autrement dit, la dette est passée de 28 à 51 milliards de francs. Cette situation, malheureusement, s'est aggravée au cours des exercices ultérieurs.

J'avais souligné que cette augmentation des encours autorisait les sociétés concernées à constituer des provisions en franchise d'impôt — qui, pour 1976, avaient correspondu à une perte de recettes pour l'Etat de 1 850 millions de francs d'impôts sur les sociétés — ou à opérer un report déficitaire. On peut regretter que lorsque l'on fait une opération de vérité des prix on tienne compte précisément des déficits encourus par les sociétés nationales à raison des charges qui leur ont été imposées.

Je voudrais d'ailleurs comprendre pourquoi l'Etat n'a pas eu recours à l'emprunt extérieur qui lui avait été consenti alors qu'il a contracté exactement les mêmes engagements par des voies latérales et peut-être plus onéreuses.

Ma conclusion sera la suivante : nous ne saurions approuver des budgets qui sont présentés en équilibre alors que l'on sait pertinemment, au moment où on nous les présente, qu'ils ne le sont pas. Nous ne saurions approuver des évaluations qui sont régulièrement et systématiquement minorées. Nous ne saurions approuver des lois de finances rectificatives qui devraient permettre une meilleure approche de la vérité budgétaire, mais qui ne la corrigent en rien alors que lorsqu'elle s'exprime au dixième mois d'un exercice il serait possible de le faire.

La discussion de la loi de finances dans nos assemblées est une discussion illusoire. Je trouve qu'il est dérisoire de voir un ministre des finances s'opposer, quelquefois en invoquant l'article 40 de la Constitution, aux quelques demandes de relèvement de crédits de quelques dizaines de millions de francs, motif pris qu'il est nécessaire de sauvegarder l'équilibre budgétaire, alors qu'au moment où il invoque cet argument le budget qu'il présente — et il le sait — est en déficit de 10 milliards, 15 milliards ou 20 milliards de francs. Il faut, à mon avis, changer de méthode.

Si le Sénat suivait son impression technique, il rejetterait, je crois, la loi de règlement qui nous est soumise.

Je suis un nouveau sénateur. J'ai remarqué la grande probité intellectuelle du Sénat. Je sais son attachement à l'ordre et à la rigueur dans les finances publiques, si souvent exprimé d'ailleurs par M. le président de la commission des finances, M. Bonnefous, avec l'autorité qui s'attache à sa fonction et à sa personne.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je vous remercie.

M. Henri Duffaut. Un éminent rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, excédé par les conditions dans lesquelles était présentée cette loi de règlement, avait déposé des amendements de réduction, pour manifester son mécontentement devant cette situation.

Je sais bien que la majorité votera la loi de règlement. Je sais bien qu'en fait il ne peut pas en être autrement.

Nous, groupe socialiste, nous voulons être, en la circonstance, la conscience du Sénat, conscience unanime d'ailleurs. C'est pourquoi nous rejeterons cette loi de règlement. Mais nous souhaiterions qu'un certain nombre de nos collègues appartenant même à la majorité, par leur opposition ou leur abstention, montrent qu'ils sont attachés à l'ordre et à la rigueur dans les finances publiques. (*Applaudissements sur les travées communistes, socialistes, et sur certaines travées de l'UCDP.*)

M. le président. La parole est à M. Le Pors.

M. Anicet Le Pors. Je n'interviendrai pas sur la loi de règlement pour 1976. J'ai dit l'autre jour à propos du collectif pour 1978 ce que je pensais de la politique actuelle. Entre 1976 et 1978, c'est la poursuite de la même politique, qui est aggravée. Je consacrerai mon intervention à l'examen d'une question qui me semble en l'occurrence plus intéressante : le rapport au Parlement sur les fonds publics attribués à titre d'aide aux entreprises industrielles.

Je me souviens que ce rapport est le fruit d'une longue bataille parlementaire, à laquelle ont participé, à une place éminente, les élus communistes. Cette bataille avait donné lieu à un débat particulièrement vif à l'Assemblée nationale en juin 1973, à la suite duquel avait été décidée la constitution d'un groupe de travail que M. Fernand Icart présidait et dont le rapporteur était, si mes informations sont exactes, vous-même, monsieur le ministre.

J'ignore le résultat de vos travaux. Je n'en ai jamais eu connaissance. Ce que je sais, c'est que l'article 80 de la loi de finances pour 1974 a prévu que désormais un rapport sur l'apport de fonds publics aux entreprises privées donnerait lieu à un débat au Parlement tous les ans. Nous y voilà.

Si, nous communistes, nous attachons une telle importance à l'attribution de fonds publics à l'industrie, ce n'est pas seulement parce qu'il s'agit de cadeaux aux trusts, mais parce que cette pratique nous semble participer de la nature du système. Sans fonds publics, certains investissements ne seraient pas engagés. De plus, ces fonds ont pour effet d'accélérer la rotation du capital, d'accumuler, de suraccumuler du capital. En raison de la situation actuelle, le financement public nourrit la crise.

Sur la base de l'expérience que nous pouvons avoir — et elle est longue — en matière d'interventions publiques dans l'industrie, on peut dire que, là où le financement public est intervenu, il n'a pas apporté de solution aux problèmes qui justifiaient son allocation. Dans les secteurs de pointe, il n'a pas entraîné un développement des forces productives qui nous mette en bonne place dans le monde. Il n'a pas assuré la compétitivité des secteurs où il intervenait de façon importante, et ce pour une raison très simple, à savoir que tous les pays agissent de même façon et que l'avantage que l'un d'eux peut espérer retirer est annulé de ce fait.

Cette politique débouche, en fait, sur un gâchis monstrueux des fonds publics et des capacités de production et contribue incontestablement à renforcer l'inflation, en permettant aux entreprises de réaliser une épargne qu'elles n'auraient pas faite sans cela.

Ce financement public est donc en quelque sorte comme une drogue qu'il faudrait injecter à dose de plus en plus massive pour obtenir des rémissions de plus en plus courtes, mais tout en aggravant l'état du malade.

Le financement public est-il vraiment un moyen qui permet de sortir de la crise? Prenons quelques exemples.

Est-ce que les prêts du F.D.E.S. à la sidérurgie ont sorti celle-ci de la crise? Pas du tout.

Est-ce que la construction navale, aidée depuis 1951, tantôt pour la développer, tantôt pour la faire régresser, a résolu ses problèmes? En aucune manière.

Est-ce que le fait de tolérer des pratiques illicites dans le secteur pétrolier et de le soutenir par l'action du fonds national des hydrocarbures a donné à la France une politique énergétique conforme à ses intérêts? En aucune manière.

Que sont devenus les 70 millions de francs qui ont été injectés dans le groupe Boussac en 1975 et quelle a été leur efficacité? On aimerait le savoir.

Quelle est l'efficacité, également, des primes de développement régional? Combien d'emplois ont-elles créés? On ne le sait pas.

M. Guy Petit. En tout cas, elles en ont créé!

M. le président. Monsieur Guy Petit, vous n'avez pas la parole.

M. Anicet Le Pors. Est-ce que les aides à l'exportation ont permis une internationalisation de notre appareil de production conforme à l'intérêt national? On est en droit de se le demander. Certes, l'internationalisation a eu lieu. Mais a-t-on tenu compte des effets de la concurrence ainsi créée à l'extérieur sur les entreprises françaises? Cela aussi doit faire partie du bilan. On ne le sait pas.

Lorsqu'on examine les rapports présentés, la première constatation qu'on peut faire, c'est que l'information est plus abondante dans le quatrième que dans le premier et que, même sur cette base, on peut constater que les fonds publics à l'industrie revêtent une grande importance.

On note également de grandes lacunes dans l'information qui nous est proposée. Par exemple, dans le domaine de la fiscalité, traiter de quelques exonérations comme d'une aide à l'industrie, c'est tout à fait insuffisant. Chacun sait bien que la fiscalité des sociétés a été utilisée par le Gouvernement comme moyen de politique industrielle. Je renvoie aux lois du 12 juillet 1965 sur les cessions partielles d'actifs et sur l'imposition des plus-values. Il s'agit bien là d'interventions de politique industrielle, puisqu'elles ont été reconduites pour la durée des VI^e et VII^e plans.

De la même manière — et je rejoins une observation de M. le rapporteur général — pourquoi ne pas prendre en compte, effectivement, les entreprises publiques et le patrimoine public sous toutes ses formes, y compris sous l'aspect de participation publique, compte tenu du développement des sociétés d'économie mixte depuis une quinzaine d'années?

Il conviendrait, en effet, de savoir à quoi a servi cette variante du financement public que représente l'augmentation de la prise de participation de l'Etat dans la compagnie des machines Bull, de même que l'élargissement de la part du commissariat à l'énergie atomique dans Fromatome ou l'intervention de l'Etat dans le holding de Dassault. C'est aussi du financement public et il conviendrait d'en rendre compte.

Plus généralement, ce rapport ne nous fournit aucune indication sur le bilan des résultats obtenus, pas plus d'ailleurs que sur l'efficacité des aides, c'est-à-dire sur la confrontation des fonds aux résultats. On ne sait pas combien d'emplois ont été créés à la suite de ces multiples interventions, quelle masse d'investissements a été réalisée, quelles innovations ont été introduites, quelles opérations extérieures ont été encouragées.

Le cas de la sidérurgie est absolument flagrant. L'année dernière, on a conclu un plan acier, qui se donnait comme objectif de production 32 millions de tonnes en 1983. En vertu de cet accord contractuel, l'Etat a alloué 1 300 millions de francs en septembre et 500 millions de francs en janvier. Or, monsieur le ministre, l'autre jour, il a été dit par M. Barre et par M. le ministre de l'industrie qu'on ne décrétait pas une production d'acier de 30 ou 32 millions de tonnes. Certes. Mais pourquoi ces prêts du F. D. E. S.? Au minimum, il faudrait revoir l'accord. On ne le fait pas, on ne le fera pas, on ne l'a pas fait, notamment depuis 1966.

On devrait aussi assortir les comptes qui nous ont été fournis sur l'informatique des résultats obtenus au plan national et international par C. I. I. - Honeywell-Bull. En fait, il faudrait établir un bilan économique, même sommaire, car il existe des techniques de rationalisation des choix budgétaires qui permettent de mettre en face des fonds des indicateurs de résultat. On ne peut pas le faire sur la base des informations que vous nous fournissez. On aimerait, à la lecture de ce document, pouvoir dégager quelles sont les grandes lignes de force de la politique industrielle à partir de l'analyse des moyens mis par l'Etat à la disposition des entreprises.

En matière d'aide au développement régional, aide-t-on les forts ou aide-t-on les faibles? Nul ne le sait.

A-t-on effectué la comparaison entre une politique de soutien sous forme de subvention et une politique d'infrastructure qui dominerait les handicaps des régions défavorisées?

A l'examen détaillé des crédits d'actions de politique industrielle alloués au ministère de l'industrie sous forme d'enveloppe globale, on s'aperçoit que les critères utilisés par celui-ci

correspondent à des allocations de fonds par lui-même, qui, d'année en année, varient de façon étonnante. La dispersion de ces crédits est tout à fait erratique. Il se pose donc un problème de rationalisation de l'usage des fonds publics alloués au ministère de l'industrie dans ses actions de politique industrielle. Tout cela apparaît à la lecture totalement incohérent. Il faut donc étendre le champ de l'analyse de ces fonds publics à l'industrie.

M. le rapporteur, dans son rapport sur la loi de finances pour 1978, a fait cet effort dans un chapitre et a pu recenser 30 milliards de francs alloués aux entreprises publiques, faisant remarquer qu'un tiers de ces aides tendaient à combler les besoins des régimes sociaux structurellement déficitaires. Restent 20 milliards de francs. Vous les justifiez de trois façons. Il y a d'abord les participations de l'Etat en tant qu'actionnaire. Il y a ensuite l'intervention de l'Etat à raison des sujétions que ces entreprises supportent. Enfin, vous incriminez la gestion des entreprises.

Je crois qu'avant de dire cela, il faudrait peut-être procéder à quelques vérifications, car mon expérience personnelle me conduit à penser que la plupart des entreprises publiques sont généralement bien mieux gérées que les entreprises privées. Mais là n'est pas la question.

Il faut ajouter 12 milliards de francs que vous avez comptabilisés sur la base du rapport précédent. Cela fait 32 milliards de francs, et c'est déjà beaucoup.

Comme vous le savez, j'ai fait moi-même un certain nombre de calculs sur ce sujet, qui ont été publiés dans *Economie et statistique* de juillet 1975, auquel chacun peut se reporter pour connaître ma base d'évaluation.

Il en ressort que, si l'on prend les aides dont parle le rapport, si l'on tient compte de ce que j'ai appelé « la dévalorisation du secteur public », qui n'est que la traduction de l'effet du caractère administré des tarifs de ces entreprises publiques et, également, de la pénalisation qu'elles ont à subir du fait qu'elles ne sont pas véritablement maîtresses de la passation de leurs marchés, on aboutit, pour 1974, à une somme de 64 milliards de francs.

Comme on constate que, sur une longue période, le taux de croissance moyen est de 9 p. 100, on peut en déduire avec une très grande probabilité que, pour les catégories d'aides concernées, cela fait au moins 80 milliards de francs pour 1977, c'est-à-dire, en gros, 6 p. 100 de la production intérieure brute, environ 30 p. 100 de la formation brute de capital fixe des entreprises non financières et plus de deux fois l'impôt sur les sociétés.

C'est donc un phénomène massif ; c'est aussi un phénomène structurel.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Le Pors ?

M. Anicet Le Pors. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Monsieur Le Pors, je vous écoute avec intérêt, mais je dois formuler un certain nombre d'observations.

La commission des finances a effectivement effectué un travail sur les entreprises nationalisées et, avant même que vous ne le demandiez, nous avions l'intention d'effectuer un travail similaire sur les entreprises privées. D'ailleurs, M. le rapporteur général a déjà, dans son rapport sur la loi de finances pour 1978, excellemment analysé ce problème, ce qui m'amène à contester vos chiffres.

Deuxièmement, vous protestez avec raison contre l'excès de l'aide, c'est-à-dire l'argent des contribuables, accordée aux entreprises privées, mais vous ne protestez nullement contre la pénétration du secteur public dans un certain nombre de secteurs privés, que nous avons dénoncés. Vous n'en parlez même pas.

Troisièmement, chaque fois que l'on veut assainir le marché, vous savez bien que les syndicats sont les premiers à demander qu'une aide soit apportée aux entreprises privées pour que le chômage ne se développe pas.

Il est donc un peu superficiel de vouloir traiter un sujet de cette importance en quelques minutes, quels que soient votre qualification et même votre talent. Je vous propose de reprendre

ce débat au fond en commission des finances, ainsi que je vous l'ai promis, mais n'avancez pas des chiffres sur lesquels nous serions obligés de formuler des réserves.

M. Anicet Le Pors. Monsieur le président, vous pouvez bien formuler toutes les réserves que vous voudrez ! Il n'en reste pas moins que les documents sur lesquels je fonde mes affirmations sont publics et que c'est sur leur base que je me propose de discuter pendant des heures et même des jours, à la commission des finances ou ailleurs, comme vous voudrez !

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je vous l'ai promis.

M. Anicet Le Pors. C'est donc, disais-je, un phénomène massif, un phénomène structurel, car, si l'on observe la répartition par catégorie d'aide ou par secteur, on constate une très grande stabilité dans le temps, encore que l'on puisse noter certaines évolutions à ce sujet, notamment depuis 1969, où il semble que le système d'aides soit de moins en moins centré et de plus en plus global, encore que la crise depuis 1975 ait ramené vers des formes d'interventions publiques très centralisées les prêts du FDES par exemple.

Il faudrait, je crois, dans un bon inventaire de ces aides, tenir compte des marchés publics — non pas dans leur totalité, bien entendu, mais chacun sait que certains marchés d'études sont équivalents à des subventions — car les modalités de passation des marchés publics n'aboutissent pas au juste prix. Il existe des rentes de situation qui sont accumulées.

Je donnerai l'exemple suivant : en 1970, on s'est aperçu que le barème permettant de calculer les prix des grands centraux téléphoniques n'avait pas été révisé depuis avant guerre, c'est-à-dire que, sans faire quoi que ce soit d'illégal, on n'avait pas tenu compte des gains de productivité et qu'une rente s'était ainsi accumulée dans les marchés de grands centraux téléphoniques. Ce n'est pas de la bonne gestion et cela n'aboutit pas au juste prix.

Il faudrait aussi tenir compte d'un certain nombre de mesures réglementaires. La politique qui est celle du Gouvernement en matière de contrôle des ententes et positions dominantes vise à combattre non pas les positions dominantes, mais seulement les abus et elle a de l'interprétation des abus une définition véritablement très restrictive. De même que le fait le rapport, de façon minime, à propos des garanties à l'exportation, il faut donc faire intervenir, dans un véritable bilan de l'intervention de l'Etat, un certain nombre de mesures réglementaires qui sont à l'origine de certaines rentes.

Je crois également qu'il faut prendre en compte les interventions des collectivités locales, notamment depuis le décret du 27 juillet 1977, qui leur donne un rôle croissant dans le financement public des investissements. D'ailleurs, M. le ministre de l'intérieur est intervenu hier sur ce sujet.

En fait, lorsqu'on évoque le secteur public, il faut lui donner une définition large, c'est-à-dire, comme on le fait d'ailleurs pour les marchés publics, tenir compte à la fois de l'Etat, des entreprises publiques et des collectivités locales.

Dès lors, comment faire ? Il est nécessaire, à mon avis, d'apporter une plus grande clarté que celle que permet le rapport, d'abord en ce qui concerne les bénéficiaires primaires, ceux qui reçoivent directement l'aide, ensuite, en ce qui concerne les bénéficiaires finals.

Il existe, en effet, des filières qui permettent de recevoir l'aide. Ainsi, on aide la sidérurgie pour maintenir des prix stables. Les prix augmentent ; alors on aide la construction navale, parce que la sidérurgie a augmenté ses prix, et, comme les bateaux français sont chers, on aide les armateurs pour qu'ils achètent des bateaux français. Tout cela est incohérent si l'on se limite à ces seules constatations. Mais, si l'on sait que le groupe Schneider a des entreprises dans ces trois secteurs à la fois, tout cela devient parfaitement cohérent !

La doctrine qui préside à l'allocation des fonds publics est aujourd'hui particulièrement confuse. Les entreprises évoquent en général un handicap passager. Elles prétendent que cette aide de l'Etat sera temporaire. Mais, dans les secteurs que j'ai cités, cette aide n'est pas temporaire ; elle est absolument permanente.

On parle aussi d'accords contractuels et l'on fait parfois référence à la technique des quasi-contrats, qui est pour l'entreprise une sorte de reconnaissance d'utilité publique en échange de certaines aides de l'Etat. Il s'agit à l'évidence non de quasi-

contrats, mais de pseudo-contrats. Les engagements sont complètement déséquilibrés : l'Etat s'engage toujours beaucoup plus que son partenaire.

D'autre part — je l'ai fait remarquer tout à l'heure et c'est une constatation assez générale — les secteurs aidés sont des secteurs où l'on gâche beaucoup l'investissement, où ont lieu, surtout en ce moment, des liquidations considérables de capacités de production entraînant une diminution de l'emploi. Cette fameuse liaison entre les marges brutes, les investissements et les emplois, à l'évidence, n'existe pas dans les secteurs qui font l'objet d'interventions publiques importantes.

Il est un autre point qu'il faudrait considérer. Le rapport nous donne la liste des organismes qui interviennent pour dispenser ces aides. On y trouve le ministère des finances, avec toutes ses directions, les autres ministères, avec leurs prolongements régionaux, des organismes parapublics, tels que le Crédit national, le Crédit agricole, la Caisse nationale des marchés de l'Etat, le Crédit hôtelier, industriel et commercial. On peut dire à la limite — je le sais par expérience — que chacun de ces organismes mène sa propre politique industrielle et l'on n'est absolument pas sûr qu'elles aillent toutes dans le même sens. Il s'ensuit inévitablement un gaspillage de fonds publics. C'est pourquoi il me semblerait à tout le moins nécessaire de mieux coordonner l'action de ces différents organismes.

Le Parlement a, en la matière, un rôle à jouer. Il doit intervenir pour vérifier que cette coordination a bien lieu. Je crois aussi qu'il serait bon de s'intéresser aux liaisons établies entre l'administration et l'industrie, qui sont marquées parfois de l'habitude, parfois de la bureaucratie et de l'autoritarisme. Je ne veux pas en dire plus à ce sujet.

Pour être constructif, je crois qu'il entre bien dans les attributions du Sénat d'intervenir sur cette question. Un très grand nombre d'entre vous ont manifesté, notamment au sein de la commission des finances, leur grande vigilance à l'égard de l'usage des fonds publics. M. le président Bonnefous s'est exprimé tout à l'heure pour contester mes propos, mais il a exprimé par là même l'intérêt qu'il porte au sujet. M. le rapporteur général y a, lui-même, consacré un chapitre, comme je l'ai indiqué, dans son rapport de l'automne dernier.

On avait envisagé, c'est vrai, la création d'un groupe de travail qui, malheureusement, n'a pu voir le jour, son animateur étant indisponible.

Ce ne sont pas les seules tentatives pour mieux cerner le phénomène du financement public des industries. De multiples études ont été faites à la direction du Trésor et M. de La Genière a publié un rapport que peu de gens ont lu. Il est même sorti un rapport Nora, un de plus sur le sujet — je ne m'en plains pas — mais qui, lui aussi, est confidentiel.

Il serait utile que nous puissions avoir connaissance de tous ces travaux, sans aucun doute intéressants. Quoi qu'il en soit, je pense que toute initiative qui ira dans le sens d'une meilleure connaissance des fonds publics sera la bienvenue. Il faut, sans aucun doute, améliorer cette connaissance. De multiples observations ont été faites dans ce sens.

On doit envisager, sans aucun doute, de créer ce groupe de travail qui n'a pas encore vu le jour.

On peut envisager également la création de commissions d'enquête spécialisées sur tel ou tel secteur, sur tel ou tel objectif de l'action publique, mais il me semble qu'il faut situer notre démarche à un autre niveau.

C'est le rôle du Parlement de répondre à la question : où va l'argent des Français ? C'est conforme, en plus, à la vérité économique à laquelle la majorité et le Gouvernement font si souvent référence. C'est conforme à la transparence que nous voulons instaurer dans les actions de l'Etat à ce sujet. Enfin, c'est tout simplement conforme à la démocratie que le Parlement s'intéresse à ces questions et qu'au-delà du Parlement les usagers, les travailleurs, les fonctionnaires interviennent pour assurer l'efficacité des interventions de l'Etat par rapport aux objectifs que celui-ci s'est assignés.

C'est parce que nous souhaitons que le problème se situe à ce niveau que le groupe communiste au Sénat et à l'Assemblée nationale a déposé aujourd'hui une proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission d'enquête sur l'usage des fonds publics à l'industrie.

Cette commission aurait pour mission de contrôler l'usage des fonds publics attribués à titre d'aides aux entreprises industrielles dans les principaux secteurs bénéficiaires, tels que la

sidérurgie, l'informatique, la construction navale, l'aérospatiale, les hydrocarbures et l'industrie nucléaire. Elle étendrait, bien entendu, sur la base des indications que j'ai données, le champ de son analyse au-delà des moyens retenus par le rapport qui nous est proposé, en prenant en considération, notamment, les différentes modalités d'aide associées au régime fiscal des sociétés, ainsi que les actions réglementaires de l'Etat génératrices de rentes. Elle apprécierait les résultats obtenus et l'efficacité des interventions publiques au regard des principaux objectifs justifiant les transferts tels que la création d'emploi, la formation et les conditions de travail, le développement régional, la modernisation et la recherche, l'investissement, l'exportation et la coopération internationale. Elle porterait un avis sur l'état actuel de l'organisation administrative gérant les aides et sur les relations existant entre les services publics et les entreprises, à l'occasion de ces transferts. Enfin, la commission d'enquête ferait toutes propositions utiles pour que le Parlement puisse disposer d'un moyen de contrôle effectif de l'usage des fonds publics alloués à l'industrie.

Je sais, mesdames, messieurs, tout l'intérêt que vous portez au bon usage des fonds publics et à la mesure de son efficacité. Vous l'avez souvent exprimé, vous avez souvent affiché votre résolution. J'espère qu'elle restera aujourd'hui disponible pour soutenir la mienne. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Maurice Papon, ministre du budget. Ce retour sur le passé, monsieur le rapporteur général, que vous avez évoqué et qu'illustre l'examen de cette loi de règlement n'est pas un exercice vain ou formel, car je crois que nous pouvons en tirer beaucoup de bénéfice pour la politique budgétaire élaborée d'année en année.

D'ailleurs la loi de règlement, en dépit des réserves de M. Duffaut, intervient dans des délais tels que nous pouvons affirmer que les conclusions déduites des débats parlementaires seront directement utilisables lors de l'élaboration du prochain budget.

Je saisis l'occasion que m'offre M. Duffaut pour lui indiquer qu'il est sans doute difficile de faire mieux. En effet, il convient de centraliser, dans cet organisme lourd et complexe qu'est l'Etat, tous les éléments d'appréciation qui permettent de clore les comptes, tout en ménageant un délai suffisant pour la Cour des comptes.

Par conséquent, je ne pense pas qu'on puisse faire mieux, et je considère qu'on fait déjà bien, surtout si l'on compare aux errements en vigueur avant 1958.

Ce retour au passé montre surabondamment, comme M. le rapporteur général l'a fort bien fait, combien toute loi de finances est étroitement marquée par les conditions économiques et sociales du moment et, par conséquent, combien toute prévision en ce domaine dépend largement de la conjoncture économique, surtout depuis 1974.

Or, depuis la crise de l'énergie, elle est marquée par ce qu'on peut appeler les incertitudes économiques. Encore fais-je l'impasse sur les incidences — presque directes aujourd'hui — de la vie économique internationale dans les budgets nationaux.

C'est cette conjoncture économique que votre rapporteur général, M. Blin, a retracée avec clarté. Par conséquent, je ne reviendrai pas sur les conditions dans lesquelles le Gouvernement avait alors présenté et fait voter le budget de 1976, dont nous abordons aujourd'hui le règlement.

Je voudrais cependant vous apporter quelques précisions, notamment sur les conditions d'exécution de la loi de finances de 1976, qui se caractérisent par une compression sensible de l'impasse budgétaire, résultat satisfaisant si l'on veut bien se souvenir — cela a été rappelé, d'ailleurs, tout à l'heure — que la politique de relance instaurée en septembre 1975 avait effectivement creusé un large déficit dans les finances publiques et que c'est à partir de 1976 que le Gouvernement a entendu diminuer l'une des sources qui alimentait l'inflation, à savoir le volume du déficit budgétaire.

Ce volume peut d'ailleurs être aménagé en fonction des besoins de l'économie. Le déficit budgétaire n'est pas nécessairement condamnable en soi si l'on veut effectivement réactiver l'économie nationale. Il devient au contraire beaucoup plus contestable lorsqu'il s'agit de rétablir le nécessaire équilibre des finances publiques dans le cadre de la politique de sauvegarde du franc qui a inspiré le Gouvernement depuis octobre 1976.

La notable amélioration que nous pouvons constater à cet égard provient à la fois des opérations à caractère définitif — dont le solde débiteur de 35 milliards de francs environ en 1975 s'est trouvé ramené, en 1976, à 22 milliards — et des opérations à caractère temporaire qui sont passées d'un excédent de charges de 2,5 milliards de francs en 1975 à un excédent de ressources de 4,6 milliards en 1976. L'année 1976 marque donc une étape dans le rétablissement des équilibres de notre économie.

Vous vous souvenez qu'à l'automne 1976 les pouvoirs publics avaient adopté un programme de lutte contre l'inflation et un plan de redressement de notre balance commerciale. Dans l'ensemble que constituaient les mesures ainsi mises en œuvre, la politique monétaire occupait une place importante, et je voudrais dire deux mots sur ce sujet.

En maîtrisant, en effet, l'évolution des liquidités de l'économie, cette politique devait, compte tenu d'une politique normative des prix, permettre de limiter la progression des encaisses aux besoins liés au développement des transactions. Conçue dans une perspective à moyen terme, elle visait à infléchir directement et indirectement les comportements des agents économiques et à opposer avec continuité une plus grande résistance aux augmentations purement nominales des revenus et, par conséquent, à rompre l'enchaînement des anticipations inflationnistes.

En vue de faire percevoir plus clairement cette volonté et la nécessité de cette discipline collective, les pouvoirs publics avaient, en septembre 1976 et pour la première fois en France, publié un objectif de croissance maximale de la masse monétaire, qui limitait l'expansion de celle-ci à 12,5 p. 100 en 1977.

Il importait à cet effet que le crédit bancaire, qui constitue dans notre pays la principale source de création monétaire, reste soumis au dispositif déjà en vigueur de limitation des encours et que les règlements extérieurs et le financement du Trésor soient en même temps surveillés étroitement.

L'évolution des opérations a enregistré la politique de décélération de la croissance de la masse monétaire et s'est traduite par une augmentation des recettes d'impôts directs, à la suite, il est vrai, d'une part, du report de certaines échéances de 1975 à 1976, et, également, d'impositions supplémentaires sur le revenu et sur les sociétés. On notera également l'augmentation importante de la TVA malgré l'amputation résultant de l'aide fiscale à l'investissement et l'abaissement du taux applicable aux produits pharmaceutiques.

Enfin on constate, par ailleurs, une relative stabilisation des dépenses puisque l'augmentation en 1976 est limitée à 14 p. 100 contre 26 p. 100 en 1975, pour les raisons que j'ai rappelées tout à l'heure.

Cet excédent de charges des opérations à caractère définitif se trouve atténué par les opérations à caractère temporaire exécutées dans le cadre des comptes spéciaux du Trésor et le solde créditeur qui a été enregistré résulte essentiellement, d'une part, des remboursements importants enregistrés au titre du fonds de développement économique et social, et, d'autre part, des ressources dégagées pour le compte d'avances sur impôts aux collectivités locales dont le volume a augmenté en 1976 du fait de l'émission tardive des rôles d'impôts locaux afférents à l'année 1975.

En ce qui concerne la gestion administrative des crédits budgétaires — MM. Blin et Duffaut en ont parlé au cours de leurs exposés — je ferai observer que les autorisations contenues dans les lois de finances ont été généralement respectées, puisque les ouvertures de crédits complémentaires demandées au Parlement par le projet de loi de règlement sur les chapitres dotés de crédits limitatifs ou provisionnels se limitent à 0,03 p. 100 de la masse budgétaire, ce qui n'est pas mal, compte tenu de l'ensemble de cette masse. Le Gouvernement a, par conséquent, tenu compte, autant qu'il le pouvait, des observations qui lui avaient été adressées par le Parlement lors de l'examen des précédentes lois de règlement, en ce qui concerne les dépassements de crédits.

Cela manifeste à l'évidence que les lois de règlement ne sont pas inutiles pour réorienter la gestion du budget par le Gouvernement.

Je voudrais également signaler les dispositions administratives prises pour améliorer le « suivi » des autorisations de programme grâce à une meilleure description comptable. De même, la réforme de la procédure des fonds de concours et des rétablissements de crédits souhaitée par le Parlement, et dont M. Blin s'est également fait l'écho, est maintenant à un stade de préparation très avancé.

Je pense qu'à l'occasion de la prochaine loi de règlement, nous pourrions faire état dans ce domaine de progrès conformes aux souhaits du Sénat.

Pour revenir aux interventions qui ont suivi celles de votre rapporteur général, j'ai déjà répondu par avance à M. Duffaut, puisque j'ai fait allusion aux crédits évaluatifs dont je rappelle que les dépassements, en strict droit budgétaire, sont licites. Je conviens cependant qu'il faut en réduire l'ampleur si on veut sauvegarder la signification des lois de finances.

M. Duffaut a également évoqué le raccourcissement des délais de préparation de la loi de règlement. Je me suis déjà expliqué sur ce point. C'est un premier résultat satisfaisant de nous tenir dans les délais prévus par la loi.

J'ai noté principalement l'éloge que M. Duffaut a fait de l'ordre et de la rigueur des finances publiques. Comment ne serais-je pas d'accord avec lui sur ce principe et sur la nécessité de l'appliquer en toutes circonstances ? C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le dernier collectif a été présenté avec cette même rigueur, puisqu'il a été présenté en équilibre. Par conséquent, au moins sur ce point, je serai rarement en désaccord avec M. Duffaut.

Quant à M. Le Pors, son intervention, je le reconnais, ne manquait pas d'intérêt. Elle a d'ailleurs soulevé dans mon esprit d'autant plus d'intérêt que, par moments, il y avait dans ses propos des résonances libérales, notamment dans sa condamnation des aides publiques à l'industrie privée. Marx qui, il est vrai, passe de plus en plus de mode, avait, dans un certain sens, porté jusqu'à ses ultimes conséquences l'analyse des économistes libéraux du XIX^e siècle. C'est la raison pour laquelle il faut de nos jours, dans l'économie moderne telle qu'elle se présente, aller au-delà à la fois des économistes libéraux et des analyses marxistes.

Certes, le réexamen des aides publiques à l'industrie est nécessaire et, sur ce point également, je suis d'accord avec M. Le Pors. Mais cette révision doit porter aussi bien sur l'aide à l'industrie privée que sur l'aide aux entreprises publiques, car la part des entreprises publiques dans le Fonds de développement économique et social est, que M. Le Pors me permette de le lui rappeler, assez considérable pour que nous ne fassions pas l'impasse sur ce point.

J'ai également noté son appel à la modération et à la limitation de l'aide à l'entreprise privée et, ai-je ajouté, aux entreprises publiques. M. Le Pors a la même opinion que le Gouvernement sur une politique saine des tarifs publics. C'est ce à quoi le Gouvernement s'emploie. Je reconnais que toute politique d'intervention de l'Etat — on lui a donné le nom, déjà périmé, de « politique dirigiste » — risque d'aboutir à quelques incohérences, parce que l'Etat n'est pas fait pour se modeler au mouvement de l'activité et de l'économie. C'est précisément sur cette pratique que le Gouvernement tente de revenir aujourd'hui en restituant aux entreprises toutes leurs responsabilités.

M. Le Pors a également parlé de la richesse des entreprises. Si le FDES est intervenu en leur faveur, c'est que, le plus souvent, se posait en filigrane le problème de l'emploi sur lequel, effectivement, il ne faudrait pas faire l'impasse. Il n'est peut-être pas inutile que je donne quelques indications sur l'évolution de la part de l'épargne brute des sociétés dans la valeur ajoutée. Cette part était de 15,4 p. 100 en 1972, de 10,6 p. 100 en 1975, de 11 p. en 1976 et de 11,1 p. 100 en 1977. Cette évolution doit naturellement retenir toute notre attention car, vous le savez, derrière l'investissement, il y a l'emploi.

Ainsi, et par l'effet même du dialogue qui s'instaure entre le Sénat et le Gouvernement et, d'une manière générale, entre le Parlement et le Gouvernement, ce dernier tire profit des critiques des parlementaires. Les orateurs qui se sont succédé à cette tribune, comme d'ailleurs votre rapporteur général, ont pu, de ce fait, apporter une contribution à l'exercice de ce contrôle parlementaire dont la loi de règlement est l'un des instruments privilégiés.

Je remercie donc la commission des finances et, en particulier, son rapporteur général d'avoir, à ce propos, apporté une contribution décisive. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UCDP et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Nous passons à la discussion des articles.

Article 1^{er}.

M. le président. « Art. 1^{er}. — Conformément au développement des dépenses budgétaires, aux comptes des recettes et dépenses des budgets annexes et aux opérations constatées aux comptes spéciaux du Trésor, les résultats définitifs de l'exécution des lois de finances pour 1976 sont arrêtés aux sommes mentionnées ci-après :

DÉSIGNATION	RESSOURCES	CHARGES
A. — OPÉRATIONS A CARACTÈRE DÉFINITIF		
<i>Budget général et comptes d'affectation spéciale.</i>		
Ressources :		
Budget général (1).....	342 485 233 181,56	
Comptes d'affectation spéciale.....	10 068 025 408,71	
Total.....	352 553 258 590,27	
<i>Charges.</i>		
Dépenses ordinaires civiles :		
Budget général.....	268 916 656 721,40	
Comptes d'affectation spéciale.....	4 017 934 840,48	
Total.....	»	272 934 591 561,88
Dépenses en capital civiles :		
Budget général.....	39 923 823 828,31	
Comptes d'affectation spéciale.....	6 476 793 351,74	
Total.....	»	46 400 617 180,05
Dépenses militaires :		
Budget général.....	55 042 832 893,97	
Comptes d'affectation spéciale.....	159 441 882,83	
Total.....	»	55 202 274 776,80
Totaux (budget général et comptes d'affectation spéciale).....	352 553 258 590,27	374 537 483 518,73
<i>Budgets annexes.</i>		
Imprimerie nationale.....	559 989 505,21	559 989 505,21
Légion d'honneur.....	40 337 532,98	40 337 532,98
Monnaies et médailles.....	490 559 867,26	490 559 867,26
Ordre de la Libération.....	1 290 657 »	1 290 657 »
Postes et télécommunications.....	48 588 435 430,64	48 588 435 430,64
Prestations sociales agricoles.....	21 212 023 505,30	21 212 023 505,30
Essences.....	1 218 489 752,31	1 218 489 752,31
Totaux (budgets annexes).....	72 111 126 250,70	72 111 126 250,70
Totaux (A).....	424 664 384 840,97	446 648 609 769,43
Excédent des charges définitives de l'Etat.....	»	21 984 224 928,46
B. — OPÉRATIONS A CARACTÈRE TEMPORAIRE		
<i>Comptes spéciaux du Trésor.</i>		
Comptes d'affectation spéciale.....	59 249 110,04	167 369 897,45
Comptes de prêts :	Ressources.	Charges.
H. L. M.	664 430 540,82	»
F. D. E. S.	3 782 575 658,10	4 308 954 072,97
Autres prêts.....	829 904 754,44	957 577 916,89
Totaux (Comptes de prêts).....	5 276 910 953,36	5 266 531 989,86
Comptes d'avances.....	41 054 431 005,67	38 849 427 425,36
Autres ressources.....	4 137,91	»
Comptes de commerce (résultat net).....	»	319 165 326,31
Comptes d'opérations monétaires, hors F. M. I. (résultat net).....	»	— 3 208 978 221,01
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (résultat net).....	»	181 585 662,90
Totaux (B).....	46 390 595 206,98	41 575 102 080,87
Excédent des ressources temporaires de l'Etat (B).....	4 815 493 126,11	»
Excédent net des charges.....	»	17 168 731 802,35

(1) Après déduction des prélèvements sur les recettes de l'Etat (38 507 579 077,97 F) au profit des collectivités locales, des communautés économiques européennes et du régime général de sécurité sociale.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1^{er}.

(L'article 1^{er} est adopté.)

Arti

M. le président. Je donne lecture de l'article 2 et du tableau A annexé :

« Art. 2. — Le montant définitif des recettes du budget général de l'année 1976 est arrêté à 342 485 233 181,56 francs.
« La répartition de cette somme fait l'objet du tableau A, annexé à la présente loi ; le détail par ligne figure dans le

Tableau A. — Règlement définitif
(En

DÉSIGNATION DES PRODUITS 1	EVALUATION des produits. 2	RESTES A RECOUVRER au 1 ^{er} janvier. 3	DROITS pris en charge. 4
A. — Recettes fiscales :			
1. Produits des impôts directs et taxes assimilées.....	125 892 000 000	22 092 617 367,40	88 351 312 988,03
2. Produits de l'enregistrement.....	13 486 000 000	357 527 973,72	13 885 822 906,83
3. Produits du timbre et de l'impôt sur les opérations de bourse.	5 014 000 000	19 222 914,13	5 578 735 623,57
4. Produits des douanes.....	19 933 000 000	486 173,07	9 529 123,76
5. Produits des taxes sur le chiffre d'affaires.....	156 085 000 000	5 807 220 401,69	118 274 274 992,27
6. Produits des contributions indirectes.....	13 763 000 000	15 460 939,27	12 651 804 350,94
7. Produits des autres taxes indirectes.....	370 000 000	14 638 917,61	355 519 723,61
Total pour la partie A.....	334 543 000 000	28 307 174 686,89	239 106 999 709,01
B. — Recettes non fiscales :			
I. Exploitations industrielles et commerciales et établissements publics à caractère financier.....	3 098 700 000	247 355,45	2 712 825 432,52
II. Produits et revenus du domaine de l'Etat.....	417 540 000	10 673 261,29	364 168 993,51
III. Taxes, redevances et recettes assimilées.....	4 071 686 000	750 303 001,34	3 681 968 749,54
IV. Intérêts des avances, des prêts et dotations en capital....	4 931 700 000	559 612 402,55	2 704 098 049,75
V. Retenues et cotisations sociales au profit de l'Etat.....	6 428 805 000	147 678 243,59	6 901 417 374,82
VI. Recettes provenant de l'extérieur.....	600 650 000	288 563,17	695 995 421,06
VII. Opérations entre administrations et services publics....	442 668 000	244 468 495,75	69 348 171,16
VIII. Divers	847 300 000	349 259 274,05	1 223 654 925,18
Total pour la partie B.....	20 839 049 000	2 062 530 597,19	18 353 477 117,54
C. — Fonds de concours et recettes assimilées.....	Mémoire.	1 676 829 542,50	10 619 185 925,72
Total A à C.....	355 382 049 000	32 046 534 826,58	268 079 662 752,27
D. — Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités locales.....	— 22 069 000 000	»	»
E. — Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit des communautés économiques européennes.....	— 8 390 000 000	»	»
F. — Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit du régime général de sécurité sociale.....	— 6 479 000 000	»	»
Total des recettes du budget général.....	318 444 049 000	32 046 534 826,58	268 079 662 752,27

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 2 et le tableau A annexé.

(L'article 2 et le tableau A annexé sont adoptés.)

Arti

M. le président. Je donne lecture de l'article 3 et du tableau B annexé :

« Art. 3. — Les résultats définitifs des dépenses ordinaires civiles du budget général de 1976 sont arrêtés aux sommes

DÉSIGNATION DES TITRES

I. Dette publique et dépenses en atténuation de recettes.....	
II. Pouvoirs publics	
III. Moyens des services	
IV. Interventions publiques	
Totaux	

conformément à la répartition, par ministère, qui en est donnée au tableau B annexé à la présente loi, et dont le détail, par de l'administration des finances. »

cle 2.

développement des recettes budgétaires (compte général de l'administration des finances). »

des recettes du budget général de 1976.
francs.)

ANNULATIONS de prises en charge. 5	TOTAL des droits constatés. 6	RECOUVREMENTS sur prises en charge. 7	RESTES à recouvrer au 31 décembre. 8	RECOUVREMENTS sans prises en charge. 9	TOTAL des recouvrements. 10
1 432 028 472,61 74 088 440,28 5 120 004,00 125 323,54 425 098 904,49 7 155 146,25 2 690 672,58	109 011 901 882,82 14 169 262 440,27 5 592 838 533,70 9 889 973,29 123 656 396 489,47 12 660 110 143,96 367 467 968,64	82 027 880 124,27 13 735 481 913,92 5 568 574 505,00 9 356 372,65 117 185 681 244,47 12 633 715 149,58 352 060 965,86	26 984 021 758,55 433 780 526,35 24 264 028,70 533 600,64 6 470 715 245,00 21 394 994,38 15 407 002,78	47 236 935 314,60 » 919 739 980,82 21 548 273 498,48 46 909 302 223,81 18 377 823,37 »	129 264 815 438,87 13 735 481 913,92 6 488 314 485,82 21 557 629 871,13 164 094 983 468,28 12 657 092 972,95 352 060 965,86
1 946 306 963,75	265 467 867 432,15	231 517 750 275,75	33 950 117 156,40	116 632 628 841,08	348 150 379 116,83
9 000 000,00 475 144,84 1 249 856 477,91 15 573 557,31 4 100 574,01 » 425 886,60 32 465 144,87	2 704 072 787,97 374 367 109,96 3 182 415 272,97 3 248 136 894,99 7 044 995 044,40 696 283 984,23 313 390 780,31 1 540 449 054 36	2 703 472 394,36 359 958 414,06 2 014 377 833,27 2 564 002 707,76 6 867 012 456,79 696 142 686,28 292 107 514,60 1 157 544 613,56	600 393,61 14 408 695,90 1 168 037 439,70 684 134 187,23 177 982 587,61 141 297,95 21 283 265,71 382 904 440,80	224 565 694,76 137 057 764,65 1 947 443 074,13 2 716 247 016,55 19 256 315,17 30 708 094,09 227 877 755,49 584 918 195,63	2 928 038 089,12 497 016 178,71 3 961 820 907,40 5 280 249 724,31 6 886 268 771,96 726 850 780,37 519 985 270,09 1 742 462 809,19
1 311 896 785,54	19 104 110 929,19	16 654 618 620,68	2 449 492 308,51	5 888 073 910,47	22 542 692 531,15
37 959 440,19	12 258 056 028,03	10 299 740 611,55	1 958 315 416,48	»	10 299 740 611,55
3 296 163 189,48	296 830 034 389,37	258 472 109 507,98	38 357 924 71,39	122 520 702 751,55	380 992 812 259,53
»	»	»	»	— 23 132 000 000,00	— 23 132 000 000,00
»	»	»	»	— 8 896 579 077,97	— 8 896 579 077,97
»	»	»	»	— 6 479 000 000,00	— 6 479 000 000,00
3 296 163 189,48	296 830 034 389,37	258 472 109 507,98	38 357 924 881,39	84 013 123 673,58	342 485 233 181,56

cle 3.

mentionnées ci-après et les crédits ainsi modifiés :

DÉPENSES	AJUSTEMENTS DE LA LOI DE RÈGLEMENT	
	Ouvertures de crédits complémentaires.	Annulations de crédits non consommés.
43 103 234 695,49 785 899 000,00 126 310 581 804,95 98 716 941 220,96	9 988 982 515,54 » 242 231 080,80 3 644 976 529,70	115 303 787,05 » 1 149 716 624,85 333 222 538,74
268 916 656 721,40	13 876 190 126,04	1 598 242 950,64

chapitre, est porté dans le développement des dépenses budgétaires inclus, après certification des ministres, au compte général

Tableau B. — Dépenses

DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES

Situation définitive des crédits

DÉSIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
Affaires étrangères.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux.....	1 210 466 431
	Variation prévisions dépenses	8 447 771
	Reports gestion précédente.....	12 836 069
	Transferts répartitions	93 228 275
	Fonds concours, dons legs.....	898 200
	Total net des crédits	1 325 876 746
Titre IV. — Interventions publiques	Crédits initiaux.....	1 774 799 810
	Variation prévisions dépenses	101 890 000
	Reports gestion précédente.....	43 008 320
	Transferts répartitions	7 911 668
	Fonds concours, dons legs.....	11 409 991
	Total net des crédits	1 939 019 789
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	2 985 266 241
	Variation prévisions dépenses	110 337 771
	Reports gestion précédente.....	55 844 389
	Transferts répartitions	101 139 943
	Fonds concours, dons legs.....	12 308 191
	Total net des crédits	3 264 896 535
Agriculture.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux.....	1 881 654 975
	Variation prévisions dépenses	28 047 900
	Reports gestion précédente.....	16 666 627
	Transferts répartitions	222 949 386
	Fonds concours, dons legs.....	101 288 061
	Total net des crédits	2 250 606 949
Titre IV. — Interventions publiques	Crédits initiaux.....	4 952 148 172
	Variation prévisions dépenses	5 304 737 100
	Reports gestion précédente.....	134 875 973
	Transferts répartitions	233 025 515
	Fonds concours, dons legs.....	107 938 634
	Total net des crédits	10 732 725 394
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	6 833 803 147
	Variation prévisions dépenses	5 332 785 000
	Reports gestion précédente.....	151 542 600
	Transferts répartitions	455 974 901
	Fonds concours, dons legs.....	209 226 695
	Total net des crédits	12 983 332 343
Anciens combattants.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux.....	282 409 140
	Variation prévisions dépenses	8 430 000
	Reports gestion précédente.....	25 165 454
	Transferts répartitions	26 883 157
	Fonds concours, dons legs.....	14 583 254
	Total net des crédits	357 471 005
Titre IV. — Interventions publiques	Crédits initiaux.....	9 580 464 083
	Variation prévisions dépenses	677 910 000
	Reports gestion précédente.....	20 941 127
	Transferts répartitions.....	1 300 000
	Fonds concours, dons legs.....	29 344 958
	Total net des crédits	10 309 960 168
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	9 862 873 223
	Variation prévisions dépenses	686 340 000
	Reports gestion précédente.....	46 106 581
	Transferts répartitions.....	28 183 157
	Fonds concours, dons legs.....	43 928 212
	Total net des crédits	10 667 431 173

ordinaires civiles.

BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 1976

ouverts et des dépenses constatées.

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnancées	1 327 976 671 »			
Rétablissements crédits.....	— 8 247 693,95			
Dépenses nettes.....	1 319 728 977,14	6 184 947,47	2 395 816,33	9 936 900
Ordonnancées	1 918 431 730,08			
Rétablissements crédits.....	— 20 114 858,19			
Dépenses nettes.....	1 898 316 871,89		1 003 465,11	39 699 452
Ordonnancées	3 246 408 401,17			
Rétablissements crédits.....	— 28 362 552,14			
Dépenses nettes.....	3 218 045 849,03	6 184 947,47	3 309 281,44	49 636 352
Ordonnancées	2 207 873 207,97			
Rétablissements crédits.....	— 4 553 519,21			
Dépenses nettes.....	2 203 319 688,76	2 768 260,19	29 661 001,43	20 394 519
Ordonnancées	10 142 209 435,13			
Rétablissements crédits.....	— 1 418 849,94			
Dépenses nettes.....	10 140 790 585,19	10,03	9 277 111,84	582 657 707
Ordonnancées	12 350 082 643,10			
Rétablissements crédits.....	— 5 972 369,15			
Dépenses nettes.....	12 344 110 273,95	2 768 270,22	38 938 113,27	603 052 226
Ordonnancées	336 401 764,79			
Rétablissements crédits.....	— 4 937 575,51			
Dépenses nettes.....	331 464 189,28		964 965,72	25 041 850
Ordonnancées	11 449 131 621,18			
Rétablissements crédits.....	— 223 678,57			
Dépenses nettes.....	11 448 907 942,61	1 150 456 003,30	649 560,69	10 858 668
Ordonnancées	11 785 533 385,97			
Rétablissements crédits.....	— 5 161 254,08			
Dépenses nettes.....	11 780 372 131,89	1 150 456 003,30	1 614 526,41	35 900 518

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
Commerce et artisanat.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux.....	2 010 817
	Variation prévisions dépenses.....	238 192
	Reports gestion précédente.....	47 100
	Transferts répartitions.....	186 186
	Total net des crédits	2 482 295
Titre IV. — Interventions publiques	Crédits initiaux.....	37 456 988
	Variation prévisions dépenses.....	— 840 000
	Reports gestion précédente.....	90 450
	Transferts répartitions.....	29 622 000
	Total net des crédits	66 329 438
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	39 467 805
	Variation prévisions dépenses.....	— 601 808
	Reports gestion précédente.....	137 550
	Transferts répartitions.....	29 808 186
	Total net des crédits	68 811 733
Coopération.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux.....	358 052 959
	Variation prévisions dépenses.....	— 700 000
	Reports gestion précédente.....	616 752
	Transferts répartitions.....	17 794 856
	Total net des crédits	375 764 567
Titre IV. — Interventions publiques	Crédits initiaux.....	1 443 223 516
	Variation prévisions dépenses.....	189 800 000
	Reports gestion précédente.....	33 404 941
	Transferts répartitions.....	9 909 276
	Fonds concours, dons legs.....	354 012 792
	Total net des crédits	2 030 350 525
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	1 801 276 475
	Variation prévisions dépenses.....	189 100 000
	Reports gestion précédente.....	34 021 693
	Transferts répartitions.....	27 704 132
	Fonds concours, dons legs.....	354 012 792
	Total net des crédits	2 406 115 092
Culture.		
Titre III. — Moyens des services.....	Crédits initiaux.....	924 749 469
	Variation prévisions dépenses.....	47 708 624
	Reports gestion précédente.....	39 349 392
	Transferts répartitions.....	26 094 607
	Fonds concours, dons legs.....	20 892 380
	Total net des crédits.....	1 058 794 472
Titre IV. — Interventions publiques.....	Crédits initiaux.....	302 688 418
	Variation prévisions dépenses.....	14 413 747
	Reports gestion précédente.....	6 900 641
	Transferts répartitions.....	5 984 749
	Fonds concours, dons legs.....	46 490
	Total net des crédits.....	330 034 045
Total pour le ministère.....	Crédits initiaux.....	1 227 437 887
	Variation prévisions dépenses.....	62 122 371
	Reports gestion précédente.....	46 250 033
	Transferts répartitions.....	32 079 356
	Fonds concours, dons legs.....	20 938 870
	Total net des crédits.....	1 388 828 517

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances	2 254 799,31			
Rétablissements crédits.....	— 43 184,67			
Dépenses nettes.....	2 211 614,64	»	209 439,36	61 241
Ordonnances	65 358 744,98			
Rétablissements crédits.....	— 100 000 »			
Dépenses nettes.....	65 258 744,98	»	239 973,02	830 720
Ordonnances	67 613 544,29			
Rétablissements crédits.....	— 143 184,67			
Dépenses nettes.....	67 470 359,62	»	449 412,38	891 961
Ordonnances	370 905 316,59			
Rétablissements crédits.....	— 414 628,67			
Dépenses nettes.....	370 490 687,92	839 932,32	4 505 813,40	1 607 998
Ordonnances	1 955 357 932,02			
Rétablissements crédits.....	— 11 564 534,66			
Dépenses nettes.....	1 943 793 397,36	»	5 081 910,64	81 475 217
Ordonnances	2 326 263 248,61			
Rétablissements crédits.....	— 11 979 163,33			
Dépenses nettes.....	2 314 284 085,28	839 932,32	9 587 724,04	83 083 215
Ordonnances	1 023 304 007,67			
Rétablissements crédits.....	— 1 099 937,98			
Dépenses nettes.....	1 022 204 069,69	212 344,41	8 895 118,72	27 907 628
Ordonnances	332 454 028,43			
Rétablissements crédits.....	— 153 299,02			
Dépenses nettes.....	332 300 729,41	8 397 141 »	108 138,59	6 022 318
Ordonnances	1 355 758 036,10			
Rétablissements crédits.....	— 1 253 237 »			
Dépenses nettes.....	1 354 504 799,10	8 609 485,41	9 003 257,31	33 929 946

DESIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
Départements d'outre-mer.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux.....	207 430 352
	Variation prévisions dépenses.....	2 000 000
	Reports gestion précédente.....	221 164
	Transferts répartitions	7 133 370
	Total net des crédits	216 784 886
Titre IV. — Interventions publiques	Crédits initiaux.....	75 687 729
	Variation prévisions dépenses	— 2 300 000
	Transferts répartitions.....	70 000
	Fonds concours, dons legs.....	19 288 015
	Total net des crédits	92 745 744
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	283 118 081
	Variation prévisions dépenses	— 300 000
	Reports gestion précédente.....	221 164
	Transferts répartitions	7 203 370
	Fonds concours, dons legs.....	19 288 015
	Total net des crédits	309 530 630
Economie et finances. — Charges communes.		
Titre I. — Dette publique et dépenses en atténua- tion de recettes	Crédits initiaux.....	33 215 958 442
	Transferts répartitions	13 597 525
	Total net des crédits	33 229 555 967
Titre II. — Pouvoirs publics	Crédits initiaux.....	734 300 000
	Variations prévisions dépenses.....	51 224 000
	Transferts répartitions.....	375 000
	Total net des crédits	785 899 000
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux.....	45 800 748 595
	Variation prévisions dépenses	2 633 712 000
	Reports gestion précédente.....	25 202 054
	Transferts répartitions	— 7 734 667 968
	Total net des crédits	40 724 994 681
Titre IV. — Interventions publiques	Crédits initiaux.....	20 056 396 041
	Variation prévisions dépenses	277 360 000
	Reports gestion précédente.....	969 152 845
	Transferts répartitions	1 064 551 935
	Total net des crédits	22 367 460 821
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	99 807 403 078
	Variation prévisions dépenses	2 962 296 000
	Reports gestion précédente.....	994 354 899
	Transferts répartitions	— 6 656 143 508
	Total net des crédits	97 107 910 469
Economie et finances. — Services financiers.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux.....	7 710 846 037
	Variation prévisions dépenses	92 089 000
	Reports gestion précédente.....	95 959 258
	Transferts répartitions	573 009 218
	Fonds concours, dons legs.....	2 421 388 272
	Total net des crédits	10 893 291 885
Titre IV. — Interventions publiques	Crédits initiaux.....	124 415 929
	Variation prévisions dépenses.....	5 031 000
	Reports gestion précédente.....	25 940 968
	Transferts répartitions.....	500 000
	Total net des crédits	155 887 897
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	7 835 261 966
	Variation prévisions dépenses	97 120 000
	Reports gestion précédente.....	121 900 226
	Transferts répartitions	573 509 318
	Fonds concours, dons legs.....	2 421 388 272
	Total net des crédits	11 049 179 782

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CREDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnancées	213 489 196,94			
Rétablissement crédits	— 216 177,47			
Dépenses nettes	213 273 019,47	852 420,54	4 178 582,07	185 705
Ordonnancées	90 634 151,72			
Dépenses nettes	90 634 151,72	»	1 388 516,28	723 076
Ordonnancées	304 123 348,66			
Rétablissement crédits	— 216 177,47			
Dépenses nettes	303 907 171,19	852 420,54	5 567 098,35	908 781
Ordonnancées	43 116 160 986,39			
Rétablissement crédits	— 12 926 290,90			
Dépenses nettes	43 103 234 695,49	9 988 982 515,54	115 303 787,05	»
Ordonnancées	785 899 000 »			
Dépenses nettes	785 899 000 »	»	»	»
Ordonnancées	40 078 245 207,86			
Rétablissement crédits	— 879 761,26			
Dépenses nettes	40 077 365 446,60	98 183 821,06	745 644 987,46	168 068
Ordonnancées	22 904 887 045,23			
Dépenses nettes	22 904 887 045,23	1 096 461 011,40	145 280 127,17	413 754 660
Ordonnancées	106 885 192 239,48			
Rétablissement crédits	— 13 806 052,16			
Dépenses nettes	106 871 386 187,32	11 183 627 348 »	1 006 228 901,68	413 922 728
Ordonnancées	10 836 697 947,74			
Rétablissement crédits	— 110 701 908,81			
Dépenses nettes	10 725 996 038,93	16 644 807,58	82 510 886,65	101 429 767
Ordonnancées	130 992 272,19			
Dépenses nettes	130 992 272,19	»	7 850,81	24 887 774
Ordonnancées	10 967 690 219,93			
Rétablissement crédits	— 110 701 908,81			
Dépenses nettes	10 856 988 311,12	16 644 807,58	82 518 737,46	126 317 541

DÉSIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
Education.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux.....	36 254 346 401
	Variation prévisions dépenses	538 591 957
	Reports gestion précédente.....	38 385 549
	Transferts répartitions	3 902 526 884
	Fonds concours, dons legs.....	64 908 952
	Total net des crédits	40 798 759 773
Titre IV. — Interventions publiques	Crédits initiaux.....	7 248 884 138
	Variation prévisions dépenses	921 825 000
	Reports gestion précédente.....	37 619 742
	Transferts répartitions	3 761 452
	Total net des crédits	8 212 090 342
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	43 503 230 539
	Variation prévisions dépenses	1 460 416 987
	Reports gestion précédente.....	76 005 291
	Transferts répartitions	3 906 288 346
	Fonds concours, dons legs.....	64 908 952
	Total net des crédits	49 010 850 115
Universités.		
Titre III. — Moyens des services.....	Crédits initiaux	6 999 634 884
	Variation prévisions dépenses	88 350 116
	Reports gestion précédente	2 204 673
	Transferts répartitions	615 609 887
	Fonds concours, dons legs.....	3 277 772
	Total net des crédits.....	7 709 077 332
Titre IV. — Interventions publiques.....	Crédits initiaux	901 751 774
	Variation prévisions dépenses	50 367 406
	Reports gestion précédente	7 836 105
	Transferts répartitions	1 467 894
	Fonds concours, dons legs.....	596 228
	Total net des crédits.....	962 019 407
Total pour le ministère	Crédits initiaux	7 901 386 658
	Variation prévisions dépenses	138 717 522
	Reports gestion précédente	10 040 778
	Transferts répartitions	617 077 781
	Fonds concours, dons legs.....	3 874 000
	Total net des crédits.....	8 671 096 739
Equipement.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux.....	4 037 046 749
	Variation prévisions dépenses	41 233 558
	Reports gestion précédente.....	82 618 995
	Transferts répartitions	477 316 852
	Fonds concours, dons legs.....	802 528 659
	Total net des crédits	5 358 272 697
Titre IV. — Interventions publiques	Crédits initiaux.....	330 019 537
	Variation prévisions dépenses	7 494 558
	Reports gestion précédente.....	1 378 536
	Transferts répartitions.....	50 000
	Fonds concours, dons legs.....	370 391
	Total net des crédits	339 313 022
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	4 367 066 286
	Variation prévisions dépenses	33 744 000
	Reports gestion précédente.....	83 997 531
	Transferts répartitions	477 366 852
	Fonds concours, dons legs.....	802 899 050
	Total net des crédits	5 697 585 719

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnances	40 768 106 941,76			
Rétablissements crédits.....	— 5 580 481,22			
Dépenses nettes.....	40 762 526 460,54	10 492 141,97	18 865 780,43	27 859 674
Ordonnances	8 203 194 749,33			
Rétablissements crédits.....	— 590 955,82			
Dépenses nettes.....	8 202 603 793,51	3 330 582,14	27 217,63	12 789 913
Ordonnances	48 971 301 691,09			
Rétablissements crédits.....	— 6 171 437,04			
Dépenses nettes.....	48 965 130 254,05	13 822 724,11	18 892 998,06	40 649 587
Ordonnances	7 624 057 326,53			
Rétablissements crédits.....	— 2 894 461,55			
Dépenses nettes	7 621 162 864,98	319 019,44	72 131 777,46	16 101 709
Ordonnances	952 880 435,52			
Rétablissements crédits.....	— 4 636 717,30			
Dépenses nettes	948 243 718,22	»	14 602,78	13 761 086
Ordonnances	8 576 937 762,05			
Rétablissements crédits.....	— 7 531 178,85			
Dépenses nettes	8 569 406 583,20	319 019,44	72 146 380,24	29 862 795
Ordonnances	5 561 997 505,51			
Rétablissements crédits.....	— 289 735 836,53			
Dépenses nettes.....	5 272 261 668,98	9 401 259,61	27 136 168,63	68 276 119
Ordonnances	337 884 939,67			
Dépenses nettes.....	337 884 939,67	»	56 987,33	1 371 095
Ordonnances	5 899 832 445,18			
Rétablissements crédits.....	— 289 735 836,53			
Dépenses nettes.....	5 610 146 608,65	9 401 259,61	27 093 155,96	69 647 214

DESIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
Industrie et recherche.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux.....	542 841 858
	Variation prévisions dépenses	— 389 692
	Reports gestion précédente.....	4 206 510
	Transferts répartitions	23 237 896
	Fonds concours, dons legs.....	146 692 773
	Total net des crédits	716 589 345
Titre IV. — Interventions publiques	Crédits initiaux.....	1 761 893 881
	Variation prévisions dépenses.....	771 126 500
	Reports gestion précédente.....	8 680 804
	Transferts répartitions	91 048 706
	Fonds concours, dons legs.....	548 630
	Total net des crédits	2 633 298 521
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	2 304 735 739
	Variation prévisions dépenses	770 736 808
	Reports gestion précédente.....	12 887 314
	Transferts répartitions	114 286 602
	Fonds concours, dons legs.....	147 241 403
	Total net des crédits	3 349 887 866
Intérieur.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux.....	7 070 069 661
	Variation prévisions dépenses	14 592 528
	Reports gestion précédente.....	88 322 855
	Transferts répartitions	545 674 781
	Fonds concours, dons legs.....	8 722 921
	Total net des crédits	7 727 382 746
Titre IV. — Interventions publiques	Crédits initiaux.....	1 971 190 126
	Variation prévisions dépenses	78 383 280
	Reports gestion précédente.....	954 900
	Transferts répartitions	57 692 581
	Total net des crédits	2 088 220 887
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	9 041 259 787
	Variation prévisions dépenses	2 975 808
	Reports gestion précédente.....	89 277 755
	Transferts répartitions	583 367 362
	Fonds concours, dons legs.....	8 722 921
	Total net des crédits	9 815 603 633
Intérieur. — Rapatriés.		
Titre IV. — Interventions publiques	Crédits initiaux.....	55 740 000
	Reports gestion précédente.....	38 969 215
	Transferts répartitions.....	6 000 000
	Total net des crédits	100 709 215
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	55 740 000
	Reports gestion précédente.....	38 969 215
	Transferts répartitions.....	6 000 000
	Total net des crédits	100 709 215
Justice.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux.....	2 326 607 209
	Variation prévisions dépenses	33 842 808
	Reports gestion précédente.....	35 755 073
	Transferts répartitions	143 955 717
	Fonds concours, dons legs.....	15 988 560
	Total net des crédits	2 556 149 367
Titre IV. — Interventions publiques	Crédits initiaux.....	4 748 400
	Variation prévisions dépenses.....	— 100 000
	Total net des crédits	4 648 400
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	2 331 355 609
	Variation prévisions dépenses	33 742 808
	Reports gestion précédente.....	35 755 073
	Transferts répartitions	143 955 717
	Fonds concours, dons legs.....	15 988 560
	Total net des crédits	2 560 797 767

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS		REPORTS
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	à la gestion suivante. Montants.
Ordonnancées	705 628 317,60			
Rétablissements crédits	— 3 148 554,01			
Dépenses nettes.....	702 479 763,59	57 562,26	5 102 369,67	6 064 774
Ordonnancées	2 556 931 160,38			
Rétablissements crédits	— 4 356,60			
Dépenses nettes.....	2 556 926 803,78	150 753,40	72 850 914,62	3 671 556
Ordonnancées	3 262 559 477,98			
Rétablissements crédits	— 3 152 910,61			
Dépenses nettes.....	3 259 406 567,37	208 315,66	80 953 284,29	9 736 330
Ordonnancées	7 633 145 113,68			
Rétablissements crédits	— 10 337 127,26			
Dépenses nettes.....	7 622 807 986,42	8 908 293,24	50 557 658 82	62 625 394
Ordonnancées	2 019 470 953,18			
Rétablissements crédits	— 12 000 »			
Dépenses nettes.....	2 019 458 953,18	23 121 298,63	91 466 532,45	416 700
Ordonnancées	9 652 616 066,86			
Rétablissements crédits	— 10 349 127,26			
Dépenses nettes.....	9 642 266 939,60	32 029 591,87	142 324 191,27	63 042 094
Ordonnancées	73 779 001,36			
Rétablissements crédits	— 4 900 »			
Dépenses nettes.....	73 774 101,36	»	0,64	26 935 113
Ordonnancées	73 779 001,36			
Rétablissements crédits	— 4 900 »			
Dépenses nettes.....	73 774 101,36	»	0,64	26 935 113
Ordonnancées	2 518 120 198,21			
Rétablissements crédits	— 2 309 238,52			
Dépenses nettes.....	2 515 810 959,69	20 051 054,97	15 033 433,28	45 356 929
Ordonnancées	4 468 095 »			
Dépenses nettes.....	4 468 095 »	»	»	180 305
Ordonnancées	2 522 588 293,21			
Rétablissements crédits	— 2 309 238,52			
Dépenses nettes.....	2 520 279 054,69	20 051 954,97	15 023 433,28	45 537 234

DESIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
Qualité de la vie. — Environnement.		
Titre III. — Moyens des services.....	Crédits initiaux.....	76 493 161
	Variation prévisions dépenses.....	880 448
	Reports gestion précédente.....	2 766 015
	Transferts répartitions.....	8 646 771
	Fonds concours, dons legs.....	1 001 741
	Total net des crédits.....	89 768 136
Titre IV. — Interventions publiques.....	Crédits initiaux.....	10 229 970
	Variation prévisions dépenses.....	117 640
	Reports gestion précédente.....	151 833
	Transferts répartitions.....	14 714 000
	Total net des crédits.....	24 978 163
Total pour le ministère.....	Crédits initiaux.....	86 723 131
	Variation prévisions dépenses.....	742 308
	Reports gestion précédente.....	2 917 848
	Transferts répartitions.....	23 360 771
	Fonds concours, dons legs.....	1 001 741
	Total net des crédits.....	114 746 299
Qualité de la vie. — Jeunesse et sports.		
Titre III. — Moyens des services.....	Crédits initiaux.....	1 441 454 414
	Variation prévisions dépenses.....	7 310 000
	Reports gestion précédente.....	2 102 047
	Transferts répartitions.....	137 421 517
	Fonds concours, dons legs.....	13 432 323
	Total net des crédits.....	1 587 100 301
Titre IV. — Interventions publiques.....	Crédits initiaux.....	218 331 085
	Variation prévisions dépenses.....	1 640 000
	Reports gestion précédente.....	139 483
	Transferts répartitions.....	3 890 000
	Total net des crédits.....	224 000 568
Total pour le ministère.....	Crédits initiaux.....	1 659 785 499
	Variation prévisions dépenses.....	5 670 000
	Reports gestion précédente.....	2 241 530
	Transferts répartitions.....	141 311 517
	Fonds concours, dons legs.....	13 432 323
	Total net des crédits.....	1 811 100 869
Qualité de la vie. — Tourisme.		
Titre III. — Moyens des services.....	Crédits initiaux.....	44 771 796
	Variation prévisions dépenses.....	295 000
	Reports gestion précédente.....	648 041
	Transferts répartitions.....	8 413 213
	Total net des crédits.....	53 538 050
Titre IV. — Interventions publiques.....	Crédits initiaux.....	3 854 140
	Variation prévisions dépenses.....	75 000
	Reports gestion précédente.....	30 000
	Transfert répartitions.....	15 541 095
	Total net des crédits.....	19 350 235
Total pour le ministère.....	Crédits initiaux.....	48 625 936
	Variation prévisions dépenses.....	370 000
	Reports gestion précédente.....	678 041
	Transferts répartitions.....	23 954 308
	Total net des crédits.....	72 888 285
Premier ministre. — Services généraux.		
Titre III. — Moyens des services.....	Crédits initiaux.....	330 962 145
	Variation prévisions dépenses.....	8 487 183
	Reports gestion précédente.....	6 292 759
	Transferts répartitions.....	20 962 557
	Fonds concours, dons legs.....	14 226 175
	Total net des crédits.....	380 930 819
Titre IV. — Interventions publiques.....	Crédits initiaux.....	1 872 367 441
	Variation prévisions dépenses.....	1 946 676
	Reports gestion précédente.....	59 219 140
	Transferts répartitions.....	1 361 538 945
	Fonds concours, dons legs.....	73 836 133
	Total net des crédits.....	645 830 445
Total pour le ministère.....	Crédits initiaux.....	2 203 329 586
	Variation prévisions dépenses.....	10 433 859
	Reports gestion précédente.....	65 511 899
	Transferts répartitions.....	1 340 576 388
	Fonds concours, dons legs.....	88 062 308
	Total net des crédits.....	1 026 761 264

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnancées	84 227 666,85			
Rétablissements crédits.....	— 301 600,87			
Dépenses nettes.....	83 926 065,98	31 437,99	3 486 413,01	2 387 095
Ordonnancées	24 764 116,23			
Dépenses nettes.....	24 764 116,23	»	29 046,77	185 000
Ordonnancées	108 991 783,08			
Rétablissements crédits.....	— 301 600,87			
Dépenses nettes.....	108 690 182,21	31 437,99	3 515 459,78	2 572 095
Ordonnancées	1 554 626 947,52			
Rétablissements crédits.....	— 245 008,07			
Dépenses nettes.....	1 554 381 939,45	1 679 130,21	30 903 880,76	3 493 611
Ordonnancées	223 895 583,66			
Rétablissements crédits.....	— 433 000 »			
Dépenses nettes.....	223 412 583,66	»	497 493,34	90 491
Ordonnancées	1 778 522 531,18			
Rétablissements crédits.....	— 728 008,07			
Dépenses nettes.....	1 777 794 523,11	1 679 130,21	31 401 374,10	3 584 102
Ordonnancées	52 111 043,33			
Rétablissements crédits.....	— 271 569,84			
Dépenses nettes.....	51 839 473,49	10 327,12	792 771,63	916 132
Ordonnancées	19 304 310 »			
Dépenses nettes.....	19 304 310 »	»	45 925 »	»
Ordonnancées	71 415 353,33			
Rétablissements crédits.....	— 271 569,84			
Dépenses nettes.....	71 143 783,49	10 327,12	838 696,63	916 132
Ordonnancées	456 478 440,70			
Rétablissements crédits.....	— 21 912 031,46			
Dépenses nettes.....	434 566 409,24	63 817 181,01	3 492 409,77	6 689 181
Ordonnancées	597 007 280,40			
Rétablissements crédits.....	— 42 997,64			
Dépenses nettes.....	596 964 283,36	»	803 902,64	48 062 259
Ordonnancées	1 053 485 721,10			
Rétablissements crédits.....	— 21 955 028,50			
Dépenses nettes.....	1 031 530 692,60	63 817 181,01	4 296 312,41	54 751 440

DESIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
Direction des Journaux officiels.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux.....	112 347 634
	Variation prévisions dépenses.....	380 000
	Reports gestion précédente.....	108 618
	Transferts répartitions.....	1 254 870
	Total net des crédits	114 091 122
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	112 347 634
	Variation prévisions dépenses.....	380 000
	Reports gestion précédente.....	108 618
	Transferts répartitions.....	1 254 870
	Total net des crédits	114 091 122
Secrétariat général de la défense nationale.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux.....	11 720 656
	Variation prévisions dépenses.....	— 100 000
	Reports gestion précédente.....	107 374
	Transferts répartitions.....	52 840
	Total net des crédits	11 780 870
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	11 720 656
	Variation prévisions dépenses.....	— 100 000
	Reports gestion précédente.....	107 374
	Transferts répartitions.....	52 840
	Total net des crédits	11 780 870
Conseil économique et social.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux.....	43 238 536
	Total net des crédits	43 238 536
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	43 238 536
	Total net des crédits	43 238 536
Premier ministre. — Plan et productivité.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux.....	24 347 989
	Variation prévisions dépenses.....	— 850 000
	Reports gestion précédente.....	2 124 424
	Transferts répartitions.....	879 004
	Total net des crédits	26 501 417
Titre IV. — Interventions publiques	Crédits initiaux.....	3 583 464
	Variation prévisions dépenses.....	700 000
	Reports gestion précédente.....	4 819
	Total net des crédits	4 288 283
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	27 931 453
	Variation prévisions dépenses.....	— 150 000
	Reports gestion précédente.....	2 129 243
	Transferts répartitions.....	79 004
	Total net des crédits	30 789 700
Territoires d'outre-mer.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux.....	127 337 033
	Variation prévisions dépenses.....	— 321 840
	Reports gestion précédente.....	652 344
	Transferts répartitions.....	5 229 461
	Total net des crédits	132 896 998
Titre IV. — Interventions publiques	Crédits initiaux.....	216 914 159
	Variation prévisions dépenses.....	1 317 000
	Reports gestion précédente.....	30 000
	Transferts répartitions.....	230 934
	Total net des crédits	218 492 093
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	344 281 192
	Variation prévisions dépenses.....	995 160
	Reports gestion précédente.....	632 344
	Transferts répartitions.....	5 460 395
	Total net des crédits	351 389 091

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnancées	122 751 300,35			
Rétablissements crédits	— 9 595 350,54			
Dépenses nettes	113 155 949,81	»	665 516,19	269 656
Ordonnancées	122 751 300,35			
Rétablissements crédits	— 9 595 350,54			
Dépenses nettes	113 155 949,81	»	665 516,19	269 656
Ordonnancées	11 439 884,99			
Rétablissements crédits	— 67 952,25			
Dépenses nettes	11 371 932,74	»	307 295,26	101 642
Ordonnancées	11 439 884,99			
Rétablissements crédits	— 67 952,25			
Dépenses nettes	11 371 932,74	»	307 295,26	101 642
Ordonnancées	43 238 536 »			
Dépenses nettes	43 238 536 »	»	»	»
Ordonnancées	43 238 536 »			
Dépenses nettes	43 238 536 »	»	»	»
Ordonnancées	24 291 014,88			
Rétablissements crédits	— 218 775,17			
Dépenses nettes	24 072 239,71	756,24	425 025,53	2 004 908
Ordonnancées	4 286 783 »			
Dépenses nettes	4 286 783 »	»	»	1 500
Ordonnancées	28 577 797,88			
Rétablissements crédits	— 218 775,17			
Dépenses nettes	28 359 022,71	756,24	425 025,53	2 006 408
Ordonnancées	133 329 922,14			
Rétablissements crédits	— 1 065 997,53			
Dépenses nettes	132 263 924,61	551 511,14	1 105 766,53	78 818
Ordonnancées	218 521 750,17			
Dépenses nettes	218 521 750,17	5 907 415,83	15 001,66	5 862 757
Ordonnancées	351 851 672,31			
Rétablissements crédits	— 1 065 997,53			
Dépenses nettes	350 785 674,78	6 458 926,97	1 120 768,19	5 941 575

DÉSIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
Transports. — Section commune.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux	17 138 208
	Variation prévisions dépenses	— 374 840
	Reports gestion précédente	232 606
	Transferts répartitions	1 215 355
	Total net des crédits	18 211 329
Total pour le ministère	Crédits initiaux	17 138 208
	Variation prévisions dépenses	— 374 840
	Reports gestion précédente	232 606
	Transferts répartitions	1 215 355
	Total net des crédits	18 211 329
Transports. — Transports terrestres.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux	21 276 622
	Variation prévisions dépenses	— 660 000
	Reports gestion précédente	1 235 713
	Transferts répartitions	1 098 158
	Fonds concours, dons legs	19 251 364
	Total net des crédits	42 201 857
Titre IV. — Interventions publiques	Crédits initiaux	10 406 822 000
	Variation prévisions dépenses	1 913 809 329
	Reports gestion précédente	13 570 921
	Transferts répartitions	435 954 669
	Total net des crédits	12 770 156 919
Total pour le ministère	Crédits initiaux	10 428 098 622
	Variation prévisions dépenses	1 913 149 329
	Reports gestion précédente	14 806 634
	Transferts répartitions	437 052 827
	Fonds concours, dons legs	19 251 364
	Total net des crédits	12 812 358 776
Transports. — Aviation civile.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux	971 578 113
	Variation prévisions dépenses	5 841 562
	Reports gestion précédente	14 896 307
	Transferts répartitions	— 21 187 430
	Fonds concours, dons legs	64 413 976
	Total net des crédits	1 035 542 528
Titre IV. — Interventions publiques	Crédits initiaux	33 727 049
	Variation prévisions dépenses	3 438
	Reports gestion précédente	465 497
	Total net des crédits	34 195 984
Total pour le ministère	Crédits initiaux	1 005 305 162
	Variation prévisions dépenses	5 845 000
	Reports gestion précédente	15 361 804
	Transferts répartitions	— 21 187 430
	Fonds concours, dons legs	64 413 976
	Total net des crédits	1 069 738 512
Transports. — Marine marchande.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux	133 851 384
	Variation prévisions dépenses	1 140 000
	Reports gestion précédente	672 814
	Transferts répartitions	12 068 107
	Fonds concours, dons legs	1 057 058
	Total net des crédits	148 819 363
Titre IV. — Interventions publiques	Crédits initiaux	1 029 372 533
	Variation prévisions dépenses	283 931 000
	Reports gestion précédente	9 357 816
	Transferts répartitions	— 16 316 669
	Total net des crédits	1 306 344 650
Total pour le ministère	Crédits initiaux	1 163 253 917
	Variation prévisions dépenses	285 071 000
	Reports gestion précédente	10 030 630
	Transferts répartitions	— 4 248 562
	Fonds concours, dons legs	1 057 058
	Total net des crédits	1 455 164 043

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante. — Montants.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	
Ordonnancées	16 926 562,52			
Dépenses nettes	16 926 562,52	»	901 767,48	382 999
Ordonnancées	16 926 562,52			
Dépenses nettes	16 926 562,52	»	901 767,48	382 999
Ordonnancées	38 680 114,13			
Rétablissements crédits	— 155 750,24			
Dépenses nettes	38 524 363,89	»	2 358 580,11	1 318 913
Ordonnancées	12 761 408 386,23			
Rétablissements crédits	— 250 000 »			
Dépenses nettes	12 761 158 386,23	»	294 658,77	8 703 874
Ordonnancées	12 800 088 500,36			
Rétablissements crédits	— 405 750,24			
Dépenses nettes	12 799 682 750,12	»	2 653 238,88	10 022 787
Ordonnancées	1 026 640 327,38			
Rétablissements crédits	— 17 747 128,12			
Dépenses nettes	1 008 893 199,26	480 551,28	9 875 390,02	17 254 490
Ordonnancées	33 937 166,69			
Rétablissements crédits	— 16 000 »			
Dépenses nettes	33 921 166,69	»	457,31	274 360
Ordonnancées	1 060 577 494,07			
Rétablissements crédits	— 17 763 128,12			
Dépenses nettes	1 042 814 365,95	480 551,28	9 875 847,33	17 528 850
Ordonnancées	146 646 356,44			
Rétablissements crédits	— 797 205,47			
Dépenses nettes	145 849 150,97	70 027,39	2 842 706,42	197 533
Ordonnancées	1 300 382 508,41			
Dépenses nettes	1 300 382 508,41	»	85 655,59	5 876 516
Ordonnancées	1 447 028 864,85			
Rétablissements crédits	— 797 205,47			
Dépenses nettes	1 446 231 659,38	70 027,39	2 928 362,01	6 074 049

DESIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
Travail et santé publique. — Section commune.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux	843 193 294
	Variation prévisions dépenses	— 7 700 000
	Reports gestion précédente	4 250 105
	Transferts répartitions	51 240 906
	Fonds concours, dons legs	6 183 988
	Total net des crédits	897 168 293
Total pour le ministère	Crédits initiaux	843 193 294
	Variation prévisions dépenses	— 7 700 000
	Reports gestion précédente	4 250 105
	Transferts répartitions	51 240 906
	Fonds concours, dons legs	6 183 988
	Total net des crédits	897 168 293
Travail et santé. — Travail.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux	678 782 839
	Variation prévisions dépenses	7 872 000
	Reports gestion précédente	1 206 440
	Transferts répartitions	27 655 322
	Total net des crédits	715 316 601
Titre IV. — Interventions publiques	Crédits initiaux	6 194 818 080
	Variation prévisions dépenses	155 528 000
	Reports gestion précédente	503 696 242
	Transferts répartitions	1 120 897 352
	Fonds concours, dons legs	224 154 783
	Total net des crédits	8 199 094 457
Total pour le ministère	Crédits initiaux	6 873 600 919
	Variation prévisions dépenses	163 200 000
	Reports gestion précédente	504 902 682
	Transferts répartitions	1 148 552 674
	Fonds concours, dons legs	224 154 783
	Total net des crédits	8 914 411 058
Travail et santé. — Santé.		
Titre III. — Moyens des services	Crédits initiaux	291 734 736
	Variation prévisions dépenses	— 4 640 000
	Reports gestion précédente	1 434 780
	Transferts répartitions	13 721 270
	Fonds concours, dons legs	188 338
	Total net des crédits	302 439 124
Titre IV. — Interventions publiques	Crédits initiaux	10 211 435 628
	Variation prévisions dépenses	638 420 000
	Reports gestion précédente	47 971 516
	Transferts répartitions	173 800 000
	Fonds concours, dons legs	5 458 887
	Total net des crédits	11 077 086 031
Total pour le ministère	Crédits initiaux	10 503 170 364
	Variation prévisions dépenses	633 780 000
	Reports gestion précédente	49 406 296
	Transferts répartitions	187 521 270
	Fonds concours, dons legs	5 647 225
	Total net des crédits	11 379 525 155

Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix l'article 3 et le tableau B annexé.
(L'article 3 et le tableau B annexé sont adoptés.)

M. le président. Je donne lecture de l'article 4 et du tableau C annexé :

« Art. 4. — Les résultats définitifs des dépenses civiles en capital du budget général de 1976 sont arrêtés aux sommés men-

Arti

DESIGNATION DES TITRES
V. — Investissements exécutés par l'Etat
VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat
VII. — Réparation des dommages de guerre
Totaux

conformément à la répartition, par ministère, qui en est donnée au tableau C annexé à la présente loi, et dont le détail, par cha-
l'administration des finances. »

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnancées	878 429 768,62			
Rétablissements crédits.....	— 933 506,87			
Dépenses nettes.....	877 496 261,75	672 301,30	15 837 683,55	4 506 649
Ordonnancées	878 429 768,62			
Rétablissements crédits.....	— 933 506,87			
Dépenses nettes.....	877 496 261,75	672 301,30	15 837 683,55	4 506 649
Ordonnancées	710 063 822,39			
Rétablissements crédits.....	— 472 240,80			
Dépenses nettes.....	709 591 581,59	1 092,06	5 432 941,47	293 170
Ordonnancées	9 281 972 523,87			
Rétablissements crédits.....	— 712 300,71			
Dépenses nettes.....	9 281 260 223,16	1 266 351 414,49	3 363 602,33	180 822 046
Ordonnancées	9 992 036 346,26			
Rétablissements crédits.....	— 1 184 541,51			
Dépenses nettes.....	9 990 851 804,75	1 266 352 506,55	8 796 543,80	181 115 216
Ordonnancées	301 420 268,94			
Rétablissements crédits.....	— 39 491,63			
Dépenses nettes.....	301 380 777,31	»	194 677,69	863 669
Ordonnancées	11 658 419 311,15			
Rétablissements crédits.....	— 504 696 346,40			
Dépenses nettes.....	11 153 722 964,75	90 800 899,48	633 885,73	13 530 080
Ordonnancées	11 959 839 580,09			
Rétablissements crédits.....	— 504 735 838,03			
Dépenses nettes.....	11 455 103 742,06	90 800 899,48	828 563,42	14 393 749

cle 4.

tionnées ci-après et les crédits ainsi modifiés :

DÉPENSES	AJUSTEMENTS DE LA LOI DE RÈGLEMENT	
	Ouvertures de crédits complémentaires.	Annulations des crédits non consommés.
11 483 728 987,30	0,64	35,34
28 419 774 752,07	0,32	80 879,25
20 320 088,94	»	1,06
39 923 823 828,31	0,96	80 915,65

pitre, est porté dans les développements des dépenses budgétaires inclus, après certification des ministres, au compte général de



Tableau C. — Dépenses

DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES
Situation définitive des crédits

DESIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
Affaires étrangères.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat....	Crédits initiaux.....	61 300 000
	Variation prévisions dépenses.....	13 200 000
	Reports gestion précédente.....	76 791 256
	Transferts répartitions.....	1 018 736
	Total net des crédits.....	152 309 902
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	30 800 000
	Reports gestion précédente.....	31 926 607
	Total net des crédits.....	62 726 607
Total pour le ministère.....	Crédits initiaux.....	92 100 000
	Variation prévisions dépenses.....	13 200 000
	Reports gestion précédente.....	108 717 863
	Transferts répartitions.....	1 018 736
	Total net des crédits.....	215 036 599
Agriculture.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat....	Crédits initiaux.....	229 842 000
	Variation prévisions dépenses.....	35 595 000
	Reports gestion précédente.....	92 448 501
	Transferts répartitions.....	— 25 591 871
	Fonds concours, dons, legs.....	22 598 813
	Total net des crédits.....	354 892 443
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	1 786 005 000
	Variation prévisions dépenses.....	155 524 307
	Reports gestion précédente.....	151 458 864
	Transferts répartitions.....	53 635 662
	Fonds concours, dons legs.....	33 376 663
	Total net des crédits.....	2 180 000 496
Total pour le ministère.....	Crédits initiaux.....	2 015 847 000
	Variation prévisions dépenses.....	191 119 307
	Reports gestion précédente.....	243 907 365
	Transferts répartitions.....	28 043 791
	Fonds concours, dons legs.....	55 975 476
	Total net des crédits.....	2 534 892 939

civiles en capital.

BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 1976

ouverts et des dépenses constatées.

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnancées	65 909 846,59			
Dépenses nettes.....	65 909 846,59	»	1,41	86 400,144
Ordonnancées	36 591 195,42			
Dépenses nettes.....	36 591 195,42	»	0,58	26 135 411
Ordonnancées	102 501 042,01			
Dépenses nettes.....	102 501 042,01	»	1,99	112 535 555
Ordonnancées	279 988 549,87			
Rétablissement crédits.....	— 19 097,89			
Dépenses nettes.....	279 969 451,98	»	3,02	74 922 988
Ordonnancées	1 986 666 759,19			
Rétablissement crédits.....	— 445 461 »			
Dépenses nettes.....	1 986 221 298,19	0,04	6,85	193 779 191
Ordonnancées	2 266 655 309,06			
Rétablissement crédits.....	— 464 558,89			
Dépenses nettes.....	2 266 190 750,17	0,04	9,87	268 702 179

DESIGNATION DES TITRES	CREDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
Commerce et artisanat.		
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	2 000 000
	Reports gestion précédente.....	12 181 000
	Transferts répartitions.....	8 153 000
	Total net des crédits.....	22 334 000
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	2 000 000
	Reports gestion précédente.....	12 181 000
	Transferts répartitions.....	8 153 000
	Total net des crédits.....	22 334 000
Coopération.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ...	Crédits initiaux.....	5 000 000
	Reports gestion précédente.....	6 580 289
	Total net des crédits.....	11 580 289
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	634 457 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 5 900 000
	Reports gestion précédente.....	49 712 000
	Transferts répartitions.....	1 000 000
	Total net des crédits.....	679 269 000
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	639 457 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 5 900 000
	Reports gestion précédente.....	56 292 289
	Transferts répartitions.....	1 000 000
	Total net des crédits.....	680 849 289
Culture.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ...	Crédits initiaux.....	264 642 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 18 844 571
	Reports gestion précédente.....	347 528 859
	Transferts répartitions.....	61 899 286
	Fonds concours, dons legs.....	83 172 342
	Total net des crédits.....	738 897 916
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	112 946 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 13 797 800
	Reports gestion précédente.....	79 865 990
	Transferts répartitions.....	26 487 768
	Fonds concours, dons legs.....	230 500
	Total net des crédits.....	205 732 458
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	377 588 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 32 142 371
	Reports gestion précédente.....	427 394 849
	Transferts répartitions.....	88 387 054
	Fonds concours, dons legs.....	83 402 842
	Total net des crédits.....	944 630 374
Départements d'outre-mer.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat.....	Crédits initiaux.....	533 000
	Reports gestion précédente.....	3 587 194
	Total net des crédits.....	4 120 194
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	205 848 000
	Variation prévisions dépenses.....	7 500 000
	Reports gestion précédente.....	12 472 081
	Transferts répartitions.....	1 405 000
	Total net des crédits.....	227 225 081
Total pour le ministère.....	Crédits initiaux.....	206 381 000
	Variation prévisions dépenses.....	7 500 000
	Reports gestion précédente.....	16 059 275
	Transferts répartitions.....	1 405 000
	Total net des crédits.....	231 345 275

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnancées	13 943 000 »			
Dépenses nettes.....	13 943 000 »	»	»	8 391 000
Ordonnancées	13 943 000 »			
Dépenses nettes.....	13 943 000 »	»	»	8 391 000
Ordonnancées	5 998 856,96			
Dépenses nettes.....	5 998 856,96	»	0,04	5 581 432
Ordonnancées	680 069 000 »			
Rétablissements crédits.....	— 300 000 »			
Dépenses nettes.....	679 269 000 »	»	»	»
Ordonnancées	686 067 856,96			
Rétablissements crédits.....	— 800 000 »			
Dépenses nettes.....	685 267 856,96	»	0,04	5 581 432
Ordonnancées	589 699 071,63			
Rétablissements crédits.....	— 59 703,08			
Dépenses nettes.....	589 639 368,55	0,25	2,70	149 258 545
Ordonnancées	138 223 594,31			
Dépenses nettes.....	138 223 594,31	0,06	0,75	67 508 863
Ordonnancées	727 922 665,94			
Rétablissements crédits.....	— 59 703,08			
Dépenses nettes.....	727 862 962,86	0,31	3,45	216 767 408
Ordonnancées	2 000 234,41			
Dépenses nettes.....	2 000 234,41	»	0,59	2 119 959
Ordonnancées	209 356 209,10			
Dépenses nettes.....	209 356 209,10	0,07	0,97	17 868 871
Ordonnancées	211 356 443,51			
Dépenses nettes.....	211 356 443,51	0,07	1,56	19 988 830

DÉSIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
Economie et finances. — Charges communes.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ...	Crédits initiaux.....	2 673 170 000
	Variation prévisions dépenses	1 510 443 000
	Reports gestion précédente.....	360 103 325
	Transferts répartitions	9 321 735
	Total net des crédits	4 553 038 060
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	1 390 970 000
	Variation prévisions dépenses	416 860 000
	Reports gestion précédente.....	1 285 348 970
	Transferts répartitions	— 144 374 219
	Total net des crédits	2 948 804 751
Titre VII. — Réparations des dommages de guerre.	Reports gestion précédente.....	43 024 528
	Transferts répartitions	14 000 000
	Fonds concours, dons legs.....	246 742
	Total net des crédits	57 271 270
Total pour le ministère.....	Crédits initiaux.....	4 064 140 000
	Variation prévisions dépenses	1 927 303 000
	Reports gestion précédente.....	1 688 476 823
	Transferts répartitions	— 121 052 454
	Fonds concours, dons legs.....	246 742
	Total net des crédits	7 559 114 051
Economie et finances. — Services financiers.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat.....	Crédits initiaux.....	147 440 000
	Variation prévisions dépenses	— 60 436 640
	Reports gestion précédente.....	270 273 964
	Transferts répartitions	230 079 853
	Fonds concours, dons legs.....	3 061 353
	Total net des crédits	590 418 530
Total pour le ministère.....	Crédits initiaux.....	147 440 000
	Variation prévisions dépenses	— 60 436 640
	Reports gestion précédente.....	270 273 964
	Transferts répartitions	230 079 853
	Fonds concours, dons legs.....	3 061 353
	Total net des crédits	590 418 530
Education.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat.....	Crédits initiaux.....	734 500 000
	Variation prévisions dépenses	25 330 414
	Reports gestion précédente.....	273 065 392
	Transferts répartitions	— 15 828 753
	Fonds concours, dons legs.....	403 803
	Total net des crédits	1 017 470 856
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	2 100 000 000
	Variation prévisions dépenses	186 000 000
	Reports gestion précédente.....	445 808 763
	Transferts répartitions	4 019 395
	Fonds concours, dons legs.....	455 510 115
	Total net des crédits	3 191 338 273
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	2 834 500 000
	Variation prévisions dépenses	211 330 414
	Reports gestion précédente.....	718 874 155
	Transferts répartitions	— 11 809 358
	Fonds concours, dons legs.....	455 913 918
	Total net des crédits	4 208 809 129
Universités.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat.....	Crédits initiaux.....	521 550 000
	Variation prévisions dépenses	— 34 096 053
	Reports gestion précédente.....	230 065 251
	Transferts répartitions	— 4 758 572
	Fonds concours, dons legs.....	2 900 000
	Total net des crédits.....	715 660 626
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	685 158 000
	Variation prévisions dépenses	— 6 720 000
	Reports gestion précédente.....	9 138 133
	Transferts répartitions	8 212 604
	Total net des crédits.....	695 788 737
Total pour le ministère.....	Crédits initiaux.....	1 206 708 000
	Variation prévisions dépenses	— 40 816 053
	Reports gestion précédente.....	239 203 384
	Transferts répartitions	3 454 032
	Fonds concours, dons legs.....	2 900 000
	Total net des crédits.....	1 411 449 363

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnancées	3 987 121 517,80			
Dépenses nettes.....	3 987 121 517,80	0,06	1,26	565 916 541
Ordonnancées	1 508 488 830,68			
Dépenses nettes.....	1 508 488 830,68	»	2,32	1 440 315 018
Ordonnancées	18 320 088,94			
Dépenses nettes.....	18 320 088,94	»	1,06	38 951 180
Ordonnancées	5 513 930 437,42			
Dépenses nettes.....	5 513 930 437,42	0,06	4,64	2 045 183 639
Ordonnancées	352 925 403,93			
Rétablissements crédits.....	— 2 733 656,80			
Dépenses nettes.....	350 191 747,13	»	0,87	240 226 782
Ordonnancées	352 925 403,93			
Rétablissements crédits.....	— 2 733 656,80			
Dépenses nettes.....	350 191 747,13	»	0,87	240 226 782
Ordonnancées	925 133 838,97			
Rétablissements crédits.....	— 30 955,88			
Dépenses nettes.....	925 102 883,09	»	0,91	92 367 972
Ordonnancées	2 992 655 866,89			
Rétablissements crédits.....	— 1 609 356,26			
Dépenses nettes.....	2 991 046 510,63	»	1,37	200 291 761
Ordonnancées	3 917 789 705,86			
Rétablissements crédits.....	— 1 640 312,14			
Dépenses nettes.....	3 916 149 393,72	»	2,28	292 659 733
Ordonnancées	627 882 532,08			
Rétablissements crédits.....	— 32 802,28			
Dépenses nettes.....	627 849 729,80	0,07	0,27	87 810 896
Ordonnancées	691 852 208,12			
Dépenses nettes.....	691 852 208,12	»	0,88	3 936 528
Ordonnancées	1 319 734 740,20			
Rétablissements crédits.....	— 32 802,28			
Dépenses nettes.....	1 319 701 937,92	0,07	1,15	91 747 424

DESIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
Equipement.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat....	Crédits initiaux.....	2 146 954 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 167 628 307
	Reports gestion précédente.....	1 208 903 449
	Transferts répartitions.....	— 117 042 109
	Fonds concours, dons legs.....	211 240 043
	Total net des crédits.....	3 302 427 076
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	6 340 969 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 81 345 870
	Reports gestion précédente.....	524 681 938
	Transferts répartitions.....	— 1 706 476 729
	Total net des crédits.....	5 077 828 339
Titre VII. — Réparations des dommages de guerre..	Crédits initiaux.....	14 000 000
	Transferts répartitions.....	— 14 000 000
	Total net des crédits.....	»
Total pour le ministère.....	Crédits initiaux.....	8 501 923 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 228 974 177
	Reports gestion précédente.....	1 733 585 357
	Transferts répartitions.....	— 1 837 518 838
	Fonds concours, dons legs.....	211 240 043
	Total net des crédits.....	8 380 255 415
Industrie et recherche.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat....	Crédits initiaux.....	278 398 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 79 909 434
	Reports gestion précédente.....	908 695 054
	Transferts répartitions.....	— 59 591 532
	Fonds concours, dons legs.....	4 657 733
	Total net des crédits.....	1 052 249 821
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	4 490 005 000
	Variation prévisions dépenses.....	902 190 000
	Reports gestion précédente.....	308 220 134
	Transferts répartitions.....	2 912 097 432
	Total net des crédits.....	8 612 512 566
Total pour le ministère.....	Crédits initiaux.....	4 768 403 000
	Variation prévisions dépenses.....	822 280 566
	Reports gestion précédente.....	1 216 915 188
	Transferts répartitions.....	2 852 505 900
	Fonds concours, dons legs.....	4 657 733
	Total net des crédits.....	9 664 762 387
Intérieur.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat....	Crédits initiaux.....	143 071 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 15 470 000
	Reports gestion précédente.....	129 636 527
	Transferts répartitions.....	— 17 962 000
	Total net des crédits.....	239 275 527
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	588 700 000
	Variation prévisions dépenses.....	474 200 000
	Reports gestion précédente.....	90 100 916
	Transferts répartitions.....	86 202 500
	Fonds concours, dons legs.....	367 970 000
	Total net des crédits.....	1 607 173 416
Total pour le ministère.....	Crédits initiaux.....	731 771 000
	Variation prévisions dépenses.....	458 730 000
	Reports gestion précédente.....	219 737 443
	Transferts répartitions.....	68 240 500
	Fonds concours, dons legs.....	367 970 000
	Total net des crédits.....	1 846 448 943

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnancées	2 856 638 909,36			
Rétablissements crédits	— 9 605 334,79			
Dépenses nettes	2 847 033 574,57	0,05	4,48	455 393 497
Ordonnancées	4 826 485 464,99			
Rétablissements crédits	— 283 642,55			
Dépenses nettes	4 826 201 822,44	0,15	2,71	251 626 514
Dépenses nettes	»	»	»	»
Ordonnancées	7 683 124 374,35			
Rétablissements crédits	— 9 888 977,34			
Dépenses nettes	7 673 235 397,01	0,20	7,19	707 020 011
Ordonnancées	723 042 963,55			
Rétablissements crédits	— 1 279 742,78			
Dépenses nettes	721 763 220,77	0,04	2,27	330 456 598
Ordonnancées	8 214 597 952,11			
Rétablissements crédits	— 4 119 309,00			
Dépenses nettes	8 210 478 643,11	»	0,89	402 033 922
Ordonnancées	8 937 640 915,66			
Rétablissements crédits	— 5 399 051,78			
Dépenses nettes	8 932 241 863,88	0,04	3,16	732 520 520
Ordonnancées	130 976 286,16			
Rétablissements crédits	— 3 389 843,73			
Dépenses nettes	127 586 442,43	0,08	1,65	111 689 083
Ordonnancées	1 559 423 925,82			
Dépenses nettes	1 559 423 925,82	»	3,18	47 749 487
Ordonnancées	1 690 400 211,98			
Rétablissements crédits	— 3 389 843,73			
Dépenses nettes	1 687 010 368,25	0,08	4,83	159 438 570

DÉSIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
Intérieur. — Rapatriés.		
TITRE VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Reports gestion précédente.....	80 850
	Total net des crédits	80 850
Total pour le ministère.....	Reports gestion précédente.....	80 850
	Total net des crédits	80 850
Justice.		
TITRE V. — Investissements exécutés par l'Etat....	Crédits initiaux	145 630 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 5 953 490
	Reports gestion précédente	192 203 496
	Transferts répartitions	— 9 928 800
	Fonds concours, dons legs.....	17 317
	Total net des crédits	321 968 523
TITRE VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux	15 500 000
	Reports gestion précédente	9 896 445
	Transferts répartitions	— 12 557
	Total net des crédits	25 383 888
Total pour le ministère	Crédits initiaux	161 130 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 5 953 490
	Reports gestion précédente	202 099 941
	Transferts répartitions	— 9 941 357
	Fonds concours, dons legs.....	17 317
	Total net des crédits	347 352 411
Qualité de la vie. — Environnement.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ...	Crédits initiaux.....	45 000 000
	Reports gestion précédente.....	7 063 067
	Transferts répartitions.....	17 054 890
	Total net des crédits.....	69 117 957
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	47 915 000
	Reports gestion précédente.....	170 617 724
	Transferts répartitions.....	— 85 885 249
	Fonds concours, dons legs.....	52 317 635
	Total net des crédits.....	174 965 110
Total pour le ministère.....	Crédits initiaux.....	92 915 000
	Reports gestion précédente.....	177 690 791
	Transferts répartitions.....	— 78 830 359
	Fonds concours, dons legs.....	52 317 635
	Total net des crédits.....	244 083 067
Qualité de la vie. — Jeunesse et sports.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ...	Crédits initiaux.....	63 500 000
	Variation prévisions dépenses	8 063 355
	Reports gestion précédente.....	16 780 736
	Transferts répartitions	— 561 919
	Fonds concours, dons legs.....	47 713 882
	Total net des crédits	135 496 054
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	422 622 000
	Variation prévisions dépenses	— 35 084 636
	Reports gestion précédente.....	12 193 456
	Transferts répartitions	9 390 456
	Fonds concours, dons legs.....	179 217 431
	Total net des crédits	588 338 707
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	486 122 000
	Variation prévisions dépenses	— 27 021 311
	Reports gestion précédente.....	28 974 222
	Transferts répartitions	8 828 537
	Fonds concours, dons legs.....	226 931 313
	Total net des crédits	723 834 761

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Dépenses nettes	»	»	80 850 »	»
Dépenses nettes	»	»	80 850 »	»
Ordonnancées	198 011 067,51			
Rétablissements crédits.....	— 29 701,40			
Dépenses nettes	197 981 366,11	»	1,89	123 987 155
Ordonnancées	22 377 556,88			
Dépenses nettes	22 377 556,88	»	0,12	3 006 331
Ordonnancées	220 388 624,39			
Rétablissements crédits.....	— 29 701,40			
Dépenses nettes	220 358 922,99	»	2,01	126 993 486
Ordonnancées	50 261 401,72			
Rétablissements crédits.....	— 37 081,77			
Dépenses nettes.....	50 224 319,95	0,02	0,07	18 893 637
Ordonnancées	125 708 993,47			
Rétablissements crédits.....	— 470 178,64			
Dépenses nettes.....	125 238 814,83	»	1,17	49 726 294
Ordonnancées	175 970 395,19			
Rétablissements crédits.....	— 507 260,41			
Dépenses nettes.....	175 463 134,78	0,02	1,24	68 619 931
Ordonnancées	130 032 629,39			
Rétablissements crédits.....	— 12 504,66			
Dépenses nettes.....	130 020 124,73	0,01	0,28	5 475 929
Ordonnancées	578 400 611,32			
Dépenses nettes.....	578 400 611,32	»	0,68	9 938 095
Ordonnancées	708 433 240,71			
Rétablissements crédits.....	— 12 504,66			
Dépenses nettes.....	708 420 736,05	0,01	0,96	15 414 024

DESIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
Qualité de la vie. — Tourisme.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat.....	Crédits initiaux	135 000
	Reports gestion précédente	2 848 488
	Transferts répartitions	3 744 500
	Total net des crédits	6 727 988
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.	Crédits initiaux	8 450 000
	Reports gestion précédente	23 428 570
	Transferts répartitions	4 282 600
	Total net des crédits	36 161 170
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	8 585 000
	Reports gestion précédente.....	26 277 058
	Transferts répartitions.....	8 027 100
	Total net des crédits	42 889 158
Premier ministre. — Services généraux.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ...	Crédits initiaux.....	5 386 000
	Variation prévisions dépenses.....	950 000
	Reports gestion précédente.....	30 887 687
	Transferts répartitions	727 482
	Total net des crédits.....	36 496 205
Titre VI — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	397 000 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 5 570 000
	Reports gestion précédente.....	217 815 862
	Transferts répartitions	— 252 989 152
	Fonds concours, dons et legs	94 071 912
	Total net des crédits	450 328 622
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	402 386 000
	Variation prévisions dépenses	— 4 620 000
	Reports gestion précédente.....	248 703 549
	Transferts répartitions.....	— 253 716 634
	Fonds concours, dons et legs.....	94 071 912
	Total net des crédits	486 824 827
Premier ministre. — Direction des Journaux officiels.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ...	Crédits initiaux.....	2 384 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 1 112
	Reports gestion précédente.....	1 443 779
	Total net des crédits	3 826 667
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	2 384 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 1 112
	Reports gestion précédente.....	1 443 779
	Total net des crédits	3 826 667
Premier ministre. — Secrétariat général de la défense nationale.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat....	Crédits initiaux.....	1 756 000
	Reports gestion précédente.....	2 113 497
	Total net des crédits	3 869 497
Total pour le ministère.....	Crédits initiaux.....	1 756 000
	Reports gestion précédente.....	2 113 497
	Total net des crédits	3 869 497
Premier ministre. — Plan et productivité.		
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	10 320 000
	Reports gestion précédente.....	603 517
	Total net des crédits.....	10 923 517
Total pour le ministère.....	Crédits initiaux.....	10 320 000
	Reports gestion précédente.....	603 517
	Total net des crédits.....	10 923 517

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnancées	3 579 930,13			
Rétablissements crédits.....	— 50 000 »			
Dépenses nettes.....	3 529 930,13	»	0,87	3 198 057
Ordonnancées	23 683 592,04			
Dépenses nettes.....	23 683 592,04	»	0,96	12 477 577
Ordonnancées	27 263 522,17			
Rétablissements crédits.....	— 50 000 »			
Dépenses nettes.....	27 213 522,17	»	1,83	15 675 634
Ordonnancées	21 347 509,30			
Rétablissements crédits.....	— 662 077,93			
Dépenses nettes.....	20 685 431,37	»	1,63	15 810 772
Ordonnancées	261 799 970,65			
Rétablissements crédits.....	— 1 601 456,82			
Dépenses nettes.....	260 198 513,83	»	1,17	190 130 107
Ordonnancées	283 147 479,95			
Rétablissements crédits.....	— 2 263 534,75			
Dépenses nettes.....	280 883 945,20	»	2,80	205 940 879
Ordonnancées	2 535 901,20			
Dépenses nettes.....	2 535 901,20	»	0,80	1 290 765
Ordonnancées	2 535 901,20			
Dépenses nettes.....	2 535 901,20	»	0,80	1 290 765
Ordonnancées	3 224 334,19			
Rétablissements crédits.....	— 56 550,50			
Dépenses nettes.....	3 167 783,69	»	0,31	701 713
Ordonnancées	3 224 334,19			
Rétablissements crédits.....	— 56 550,50			
Dépenses nettes.....	3 167 783,69	»	0,31	701 713
Ordonnances	9 788 082,45			
Dépenses nettes.....	9 788 082,45	»	0,55	1 135 434
Ordonnances	9 788 082,45			
Dépenses nettes.....	9 788 082,45	»	0,55	1 135 434

DESIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
Territoires d'outre-mer.		
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	138 180 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 300 000
	Reports gestion précédente.....	11 523 762
	Transferts répartitions.....	100 000
	Total net des crédits.....	149 503 762
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	138 180 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 300 000
	Reports gestion précédente.....	11 523 762
	Transferts répartitions.....	100 000
	Total net des crédits.....	149 503 762
Transports. — Section commune.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ...	Crédits initiaux.....	29 316 000
	Reports gestion précédente.....	9 443 761
	Transferts répartitions.....	3 341 160
	Total net des crédits.....	42 100 921
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	8 871 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 10 000
	Total net des crédits.....	8 861 000
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	38 187 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 10 000
	Reports gestion précédente.....	9 443 761
	Transferts répartitions.....	3 341 160
	Total net des crédits.....	50 961 921
Transports. — Transports terrestres.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ...	Crédits initiaux.....	12 710 000
	Reports gestion précédente.....	8 830 100
	Transferts répartitions.....	365 840
	Fonds concours, dons legs.....	150 000
	Total net des crédits.....	22 055 940
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	623 890 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 45 018 000
	Reports gestion précédente.....	231 852 098
	Transferts répartitions.....	3 826 000
	Total net des crédits.....	814 550 098
Titre VII. — Réparations des dommages de guerre.	Variation prévisions dépenses.....	6 000 000
	Reports gestion précédente.....	6 000 740
	Total net des crédits.....	12 000 740
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	636 600 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 39 018 000
	Reports gestion précédente.....	246 682 938
	Transferts répartitions.....	4 191 840
	Fonds concours, dons legs.....	150 000
	Total net des crédits.....	848 606 778
Transports. — Aviation civile.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ...	Crédits initiaux.....	1 447 262 000
	Variation prévisions dépenses.....	215 387 597
	Reports gestion précédente.....	390 134 685
	Transferts répartitions.....	— 1 429 010 156
	Fonds concours, dons legs.....	9 437 300
	Total net des crédits.....	633 211 428
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	9 491 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 480 000
	Reports gestion précédente.....	7 474 132
	Transferts répartitions.....	50 000
	Total net des crédits.....	16 535 132
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	1 456 753 000
	Variation prévisions dépenses.....	214 907 597
	Reports gestion précédente.....	397 608 817
	Transferts répartitions.....	— 1 428 960 156
	Fonds concours, dons legs.....	9 437 300
	Total net des crédits.....	649 746 558

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	↳ Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnancées	139 027 193,91			
Dépenses nettes.....	139 027 193,91	»	0,09	10 476 568
Ordonnancées	139 027 193,91			
Dépenses nettes.....	139 027 193,91	»	0,09	10 476 568
Ordonnancées	20 432 208,47			
Rétablissement crédits.....	— 9 820 »			
Dépenses nettes.....	20 422 388,47	»	1,53	21 678 531
Ordonnancées	8 362 109 »			
Dépenses nettes.....	8 362 109 »	»	»	498 891
Ordonnancées	28 794 317,47			
Rétablissement crédits.....	— 9 820 »			
Dépenses nettes.....	28 784 497,47	»	1,53	22 177 422
Ordonnancées	12 497 074,38			
Dépenses nettes.....	12 497 074,38	»	0,62	9 558 865
Ordonnancées	700 537 274,15			
Rétablissement crédits.....	— 87 583,92			
Dépenses nettes.....	700 449 690,23	»	0,77	114 100 407
Ordonnancées	2 000 000 »			
Dépenses nettes.....	2 000 000 »	»	»	10 000 740
Ordonnancées	715 034 348,53			
Rétablissement crédits.....	— 87 583,92			
Dépenses nettes.....	714 946 764,61	»	1,39	133 660 012
Ordonnancées	443 950 287,25			
Rétablissement crédits.....	— 6 934 939,07			
Dépenses nettes.....	437 015 348,18	0,04	2,86	196 196 075
Ordonnancées	9 598 052,75			
Dépenses nettes.....	9 598 052,75	»	0,25	6 937 079
Ordonnancées	453 548 340 »			
Rétablissement crédits.....	— 6 934 939,07			
Dépenses nettes.....	446 613 400,93	0,04	3,11	203 133 154

DÉSIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits	Montants et sens.
Transports. — Marine marchande.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat ...	Crédits initiaux.....	17 761 500
	Variation prévisions dépenses.....	— 985 720
	Reports gestion précédente.....	31 704 155
	Transferts répartitions.....	799 791
	Fonds concours, dons et legs.....	120 000
	Total net des crédits.....	49 399 726
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	1 235 317 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 25 210 000
	Reports gestion précédente.....	186 623 357
	Transferts répartitions.....	1 513 000
	Total net des crédits.....	1 398 243 357
Total pour le ministère.....	Crédits initiaux.....	1 253 078 500
	Variation prévisions dépenses.....	— 26 195 720
	Reports gestion précédente.....	218 327 542
	Transferts répartitions.....	2 312 791
	Fonds concours, dons et legs.....	120 000
	Total net des crédits.....	1 447 643 113
Travail et santé. — Section commune.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat....	Crédits initiaux.....	18 520 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 1 694
	Reports gestion précédente.....	25 316 238
	Transferts répartitions.....	3 835 000
	Fonds concours, dons et legs.....	1 863 822
	Total net des crédits.....	49 533 366
Total pour le ministère.....	Crédits initiaux.....	18 520 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 1 694
	Reports gestion précédente.....	25 316 238
	Transferts répartitions.....	3 835 000
	Fonds concours, dons et legs.....	1 863 822
	Total net des crédits.....	49 533 366
Travail et santé. — Travail.		
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	197 804 000
	Variation prévisions dépenses.....	24 000 000
	Reports gestion précédente.....	29 867 992
	Transferts répartitions.....	6 290 000
	Fonds concours, dons et legs.....	3 270 000
	Total net des crédits.....	261 231 992
Total pour le ministère.....	Crédits initiaux.....	197 804 000
	Variation prévisions dépenses.....	24 000 000
	Reports gestion précédente.....	29 867 992
	Transferts répartitions.....	6 290 000
	Fonds concours, dons et legs.....	3 270 000
	Total net des crédits.....	261 231 992
Travail et santé. — Santé.		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat....	Crédits initiaux.....	500 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 7 000 000
	Reports gestion précédente.....	22 428 181
	Transferts répartitions.....	— 13 184 444
	Fonds concours, dons et legs.....	454 743
	Total net des crédits.....	40 198 485
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.	Crédits initiaux.....	1 288 319 000
	Variation prévisions dépenses.....	5 500 000
	Reports gestion précédente.....	712 965 585
	Transferts répartitions.....	6 330 000
	Fonds concours, dons et legs.....	437 544 711
	Total net des crédits.....	2 450 659 296
Total pour le ministère.....	Crédits initiaux.....	1 325 819 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 1 500 000
	Reports gestion précédente.....	735 393 766
	Transferts répartitions.....	— 6 854 444
	Fonds concours, dons et legs.....	437 999 459
	Total net des crédits.....	2 490 811 781

Personne ne demande la parole?..

Je mets aux voix l'article 4 et le tableau C annexé.

(L'article 4 et le tableau C annexé sont adoptés.)

Arti

M. le président. Je donne lecture de l'article 5 et du tableau D annexé :

« Art. 5. — Les résultats définitifs des dépenses ordinaires militaires du budget général de 1976 sont arrêtés aux sommes

DÉSIGNATION DES TITRES

III. — Moyens des armes et services.....

Totaux.....

conformément à la répartition, par section, qui en est donnée au tableau D annexé à la présente loi, et dont le détail, par compte général de l'administration des finances. »

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnancées	32 017 074,29			
Dépenses nettes.....	32 017 074,29	»	2,71	17 382 649
Ordonnancées	1 255 928 027,02			
Rétablissements crédits.....	— 886 150 »			
Dépenses nettes.....	1 255 041 877,02	»	0,98	143 201 509
Ordonnancées	1 257 945 101,31			
Rétablissements crédits.....	— 886 150 »			
Dépenses nettes.....	1 287 058 951,31	»	3,69	160 584 158
Ordonnancées	30 083 501,84			
Dépenses nettes.....	30 083 501,84	»	1,16	19 449 863
Ordonnancées	30 083 501,84			
Dépenses nettes.....	30 083 501,84	»	1,16	19 449 863
Ordonnancées	206 355 650,51			
Dépenses nettes.....	206 355 650,51	»	0,49	54 876 341
Ordonnancées	206 355 650,51			
Dépenses nettes.....	206 355 650,51	»	0,49	54 876 341
Ordonnancées	13 382 178,88			
Rétablissements crédits.....	— 310 »			
Dépenses nettes.....	13 382 868,88	0,02	1,14	26 816 615
Ordonnancées	2 230 156 769,48			
Dépenses nettes.....	2 230 156 769,48	»	1,52	220 502 525
Ordonnancées	2 243 538 948,36			
Rétablissements crédits.....	— 310 »			
Dépenses nettes.....	2 243 538 638,36	0,02	2,66	247 319 140

cle 5.

mentionnées ci-après et les crédits ainsi modifiés :

DÉPENSES	AJUSTEMENT DE LA LOI DE RÈGLEMENT	
	Ouvertures de crédits complémentaires.	Annulations de crédits non consommés.
33 792 257 207,17	16 772 263,33	27 149 607,16
33 792 257 207,17	16 772 263,33	27 149 607,16

chapitre, est porté dans le développement des dépenses budgétaires inclus, après certification du ministre de la défense, au

Tableau D. — Dépenses
DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES
Situation définitive des crédits

DESIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits	Montants et sens
Défense. — Section commune.		
Titre III. — Moyens des armes et services	Crédits initiaux.....	6 797 216 000
	Variation prévisions dépenses.....	145 022 305
	Reports gestion précédente.....	18 089 110
	Transferts répartitions.....	— 1 044 696 912
	Fonds concours, dons legs.....	2 799 413 279
	Total net des crédits.....	8 715 043 782
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	6 797 216 000
	Variation prévisions dépenses.....	145 022 305
	Reports gestion précédente.....	18 089 110
	Transferts répartitions.....	— 1 044 696 912
	Fonds concours, dons legs.....	2 799 413 279
	Total net des crédits.....	8 715 043 782
Défense. — Section Air.		
Titre III. — Moyens des armes et services	Crédits initiaux.....	5 063 175 000
	Variation prévisions dépenses.....	160 790 000
	Reports gestion précédente.....	75 842 517
	Transferts répartitions.....	421 318 912
	Fonds concours, dons legs.....	28 875 648
	Total net des crédits.....	5 750 002 077
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	5 063 175 000
	Variation prévisions dépenses.....	160 790 000
	Reports gestion précédente.....	75 842 517
	Transferts répartitions.....	421 318 912
	Fonds concours, dons legs.....	28 875 648
	Total net des crédits.....	5 750 002 077
Défense. — Section Forces terrestres.		
Titre III. — Moyens des armes et services	Crédits initiaux.....	8 852 636 000
	Variation prévisions dépenses.....	333 770 000
	Reports gestion précédente.....	102 510 554
	Transferts répartitions.....	730 071 224
	Fonds concours, dons legs.....	22 692 865
	Total net des crédits.....	10 041 680 643
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	8 852 636 000
	Variation prévisions dépenses.....	333 770 000
	Reports gestion précédente.....	102 510 554
	Transferts répartitions.....	730 071 224
	Fonds concours, dons legs.....	22 692 865
	Total net des crédits.....	10 041 680 643
Défense. — Section Marine.		
Titre III. — Moyens des armes et services	Crédits initiaux.....	4 125 585 000
	Variation prévisions dépenses.....	173 620 000
	Reports gestion précédente.....	10 892 837
	Transferts répartitions.....	354 504 388
	Fonds concours, dons legs.....	13 453 208
	Total net des crédits.....	4 678 055 433
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	4 125 585 000
	Variation prévisions dépenses.....	173 620 000
	Reports gestion précédente.....	10 892 837
	Transferts répartitions.....	354 504 388
	Fonds concours, dons legs.....	13 453 208
	Total net des crédits.....	4 678 055 433
Défense. — Section Gendarmerie.		
Titre III. — Moyens des armes et services	Crédits initiaux.....	4 209 600 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 2 560 000
	Reports gestion précédente.....	10 828 051
	Transferts répartitions.....	522 553 852
	Fonds concours, dons legs.....	3 460 444
	Total net des crédits.....	4 743 882 347
Total pour le ministère	Crédits initiaux.....	4 209 600 000
	Variation prévisions dépenses.....	— 2 560 000
	Reports gestion précédente.....	10 828 051
	Transferts répartitions.....	522 553 852
	Fonds concours, dons legs.....	3 460 444
	Total net des crédits.....	4 743 882 347

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 5 et le tableau D annexé.
(L'article 5 et le tableau D annexé sont adoptés.)

Arti

M. le président. Je donne lecture de l'article 6 et du tableau E annexé.

« Art. 6. — Les résultats définitifs des dépenses militaires en capital du budget général de 1976 sont arrêtés aux sommes

DESIGNATION DES TITRES
V. Equipement
Totaux

conformément à la répartition, par section, qui en est donnée au tableau E annexé à la présente loi, et dont le détail, par chapitre, de l'administration des finances. »

ordinaires militaires. (Art. 5.)

BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 1976

ouverts et des dépenses constatées.

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnancées	9 055 274 009,10			
Rétablissements crédits.....	— 377 286 460,18			
Dépenses nettes.....	8 677 987 548,92	16 539 949,07	18 795 412,15	34 800 770
Ordonnancées	9 055 274 009,10			
Rétablissements crédits.....	— 377 286 460,18			
Dépenses nettes.....	8 677 987 548,92	16 539 949,07	18 795 412,15	34 800 770
Ordonnancées	5 858 411 389,78			
Rétablissements crédits.....	— 140 737 321,18			
Dépenses nettes.....	5 717 674 068,60	»	1 274 267,40	31 053 741
Ordonnancées	5 858 411 389,78			
Rétablissements crédits.....	— 140 737 321,18			
Dépenses nettes.....	5 717 674 068,60	»	1 274 267,40	31 053 741
Ordonnancées	10 195 431 622,68			
Rétablissements crédits.....	— 177 493 434,80			
Dépenses nettes.....	10 017 938 187,88	»	459 002,12	23 283 453
Ordonnancées	10 195 431 622,68			
Rétablissements crédits.....	— 177 493 434,80			
Dépenses nettes.....	10 017 938 187,88	»	459 002,12	23 283 453
Ordonnancées	4 889 396 622,43			
Rétablissements crédits.....	— 224 387 984,68			
Dépenses nettes.....	4 665 008 637,75	232 313,76	2 705 410,01	10 573 699
Ordonnancées	4 889 396 622,43			
Rétablissements crédits.....	— 224 387 984,68			
Dépenses nettes.....	4 665 008 637,75	232 313,76	2 705 410,01	10 573 699
Ordonnancées	4 724 639 487,34			
Rétablissements crédits.....	— 10 990 723,32			
Dépenses nettes.....	4 713 648 764,02	0,50	3 915 515,48	26 318 068
Ordonnancées	4 724 639 487,34			
Rétablissements crédits.....	— 10 990 723,32			
Dépenses nettes.....	4 713 648 764,02	0,50	3 915 515,48	26 318 068

cle 6.

mentionnées ci-après et les crédits ainsi modifiés :

DÉPENSES	AJUSTEMENTS DE LA LOI DE RÈGLEMENT	
	Ouvertures de crédits complémentaires.	Annulation de crédits non consommés.
21 250 575 686,80	0,14	18,34
21 250 575 686,80	0,14	18,34

est porté dans le développement des dépenses budgétaires inclus, après certification du ministre de la défense, au compte général

Tableau E. — Dépenses
DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES
Situation définitive des crédits

DESIGNATION DES TITRES	CRÉDITS	
	Origine des ouvertures et annulations de crédits.	Montants et sens.
Défense. — Section commune.		
Titre V. — Equipement	Crédits initiaux	6 708 684 000
	Variation prévisions dépenses	112 000 000
	Reports gestion précédente	260 782 722
	Transferts répartitions	— 3 013 019 000
	Fonds concours, dons legs	19 837 718
	Total net des crédits	4 088 285 440
Total pour le ministère	Crédits initiaux	6 708 684 000
	Variation prévisions dépenses	112 000 000
	Reports gestion précédente	260 782 722
	Transferts répartitions	— 3 013 019 000
	Fonds concours, dons legs	19 837 718
	Total net des crédits	4 088 285 440
Défense. — Section air.		
Titre V. — Equipement	Crédits initiaux	4 992 442 000
	Variation prévisions dépenses	118 550 000
	Reports gestion précédente	1 349 167 925
	Transferts répartitions	1 229 396 000
	Fonds concours, dons legs	996 519 583
	Total net des crédits	8 686 075 508
Total pour le ministère	Crédits initiaux	4 992 442 000
	Variation prévisions dépenses	118 550 000
	Reports gestion précédente	1 349 167 925
	Transferts répartitions	1 229 396 000
	Fonds concours, dons legs	996 519 583
	Total net des crédits	8 686 075 508
Défense. — Section forces terrestres.		
Titre V. — Equipement	Crédits initiaux	4 909 449 000
	Variation prévisions dépenses	— 750 000
	Reports gestion précédente	309 813 414
	Transferts répartitions	109 071 000
	Fonds concours, dons legs	58 962 981
	Total net des crédits	5 386 546 395
Total pour le ministère	Crédits initiaux	4 909 449 000
	Variation prévisions dépenses	— 750 000
	Reports gestion précédente	309 813 414
	Transferts répartitions	109 071 000
	Fonds concours, dons legs	58 962 981
	Total net des crédits	5 386 546 395
Défense. — Section marine.		
Titre V. — Equipement	Crédits initiaux	3 811 313 000
	Variation prévisions dépenses	338 000 000
	Reports gestion précédente	208 990 849
	Transferts répartitions	— 9 752 000
	Fonds concours, dons legs	2 626 936
	Total net des crédits	4 351 178 785
Total pour le ministère	Crédits initiaux	3 811 313 000
	Variation prévisions dépenses	338 000 000
	Reports gestion précédente	208 990 849
	Transferts répartitions	— 9 752 000
	Fonds concours, dons legs	2 626 936
	Total net des crédits	4 351 178 785
Défense. — Section gendarmerie.		
Titre V. — Equipement	Crédits initiaux	530 000 000
	Variation prévisions dépenses	— 1 600 000
	Reports gestion précédente	59 344 183
	Transferts répartitions	26 376 000
	Fonds concours, dons legs	239 363
	Total net des crédits	614 359 546
Total pour le ministère	Crédits initiaux	530 000 000
	Variation prévisions dépenses	— 1 600 000
	Reports gestion précédente	59 344 183
	Transferts répartitions	26 376 000
	Fonds concours, dons legs	239 363
	Total net des crédits	614 359 546

Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix l'article 6 et le tableau E annexé.
(L'article 6 et le tableau E annexé sont adoptés.)

militaires en capital.

BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 1976

ouverts et des dépenses constatées.

DÉPENSES		MODIFICATIONS DE CRÉDITS à demander dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnancées	3 921 527 454,50			
Rétablissements crédits.....	— 42 354 161,90			
Dépenses nettes.....	3 879 173 292,60	0,09	5,49	209 112 142
Ordonnancées	3 921 527 454,50			
Rétablissements crédits.....	— 42 354 161,90			
Dépenses nettes.....	3 879 173 292,60	0,09	5,49	209 112 142
Ordonnancées	7 485 536 834,95			
Rétablissements crédits.....	— 283 952 681,60			
Dépenses nettes.....	7 201 584 153,35	»	3,65	1 454 491 351
Ordonnancées	7 485 536 834,95			
Rétablissements crédits.....	— 283 952 681,60			
Dépenses nettes.....	7 201 584 153,35	»	3,65	1 454 491 351
Ordonnancées	5 511 971 825,92			
Rétablissements crédits.....	— 175 728 833,68			
Dépenses nettes.....	5 336 242 992,24	0,03	3,79	50 303 399
Ordonnancées	5 511 971 825,92			
Rétablissements crédits.....	— 175 728 833,68			
Dépenses nettes.....	5 336 242 992,24	0,03	3,79	50 303 399
Ordonnancées	4 369 216 643,06			
Rétablissements crédits.....	— 108 599 878,93			
Dépenses nettes.....	4 260 616 764,13	0,02	3,89	90 562 017
Ordonnancées	4 369 216 643,06			
Rétablissements crédits.....	— 108 599 878,93			
Dépenses nettes.....	4 260 616 764,13	0,02	3,89	90 562 017
Ordonnancées	577 724 847,77			
Rétablissements crédits.....	— 4 766 363,29			
Dépenses nettes.....	572 958 484,48	»	1,52	41 401 060
Ordonnancées	577 724 847,77			
Rétablissements crédits.....	— 4 766 363,29			
Dépenses nettes.....	572 958 484,48	»	1,52	41 401 060

Article 7.

M. le président. Je donne lecture de l'article 7 et du tableau F annexé :

« Art. 7. — Le résultat du budget général de 1976 est définitivement fixé ainsi qu'il suit, conformément au tableau F annexé à la présente loi :

Recettes	342 485 233 181,56
Dépenses	363 883 313 443,68
Excédent des dépenses sur les recettes	21 398 080 262,12

« Cet excédent de dépenses sera porté en augmentation des découverts du Trésor. »

Tableau F. — Résultat définitif du budget général de 1976.
(En francs.)

GRANDES CATÉGORIES DE RECETTES	MONTANT DÉFINITIF DES RECETTES du budget général de l'année 1976.
RECETTES	
A. — Recettes fiscales.....	348 150 379 116,83
B. — Recettes non fiscales.....	22 542 692 531,15
C. — Fonds de concours et recettes assimilées.....	10 299 740 611,55
D. — Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités locales.....	— 23 132 000 000 »
E. — Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des communautés économiques européennes.....	— 8 896 579 077,97
F. — Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit du régime général de sécurité sociale.....	— 6 479 000 000 »
Total général des recettes.....	342 485 233 181,56
GRANDES CATÉGORIES DE DÉPENSES	
DEPENSES	
<i>Dépenses ordinaires civiles.</i>	
TITRE I ^{er} . — Dette publique et dépenses en atténuation de recettes.....	43 103 234 695,49
TITRE II. — Pouvoirs publics.....	785 899 000 »
TITRE III. — Moyens des services.....	126 310 581 804,95
TITRE IV. — Interventions publiques.....	98 716 941 220,96
	268 916 656 721,40
<i>Dépenses civiles en capital.</i>	
TITRE V. — Investissements exécutés par l'Etat.....	11 483 728 987,30
TITRE VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	28 419 774 752,07
TITRE VII. — Réparation des dommages de guerre.....	20 320 088,94
	39 923 823 828,31
<i>Dépenses ordinaires militaires.</i>	
TITRE III. — Moyens des armes et services.....	33 792 257 207,17
<i>Dépenses militaires en capital.</i>	
TITRE V. — Equipement	21 250 575 686,80
Total général des dépenses.....	363 883 313 443,68
Report du total général des recettes.....	342 485 233 181,56
Excédent des dépenses sur les recettes du budget général de 1976.....	21 398 080 262,12

Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix l'article 7 et le tableau F annexé.
(L'article 7 et le tableau F annexé sont adoptés.)

Article 8.

M. le président. Je donne lecture de l'article 8 et du tableau G annexé :

« Art. 8. — Les résultats définitifs des budgets annexes (services civils), rattachés pour ordre au budget général, sont arrêtés, pour 1976, en recettes et en dépenses, aux sommes mentionnées ci-après et les crédits ainsi modifiés :

DÉSIGNATION - DES BUDGETS ANNEXES	RÉSULTATS GÉNÉRAUX égaux en recettes et en dépenses.	AJUSTEMENTS DE LA LOI DE RÈGLEMENT	
		Ouvertures de crédits complémentaires.	Annulations de crédits non consommés.
Imprimerie nationale.....	559 989 505,21	26 221 239,55	4 230 172,34
Légion d'honneur.....	40 337 532,98	4 202 240,71	4 339 003,73
Monnaies et médailles.....	490 559 867,26	55 187 002,45	4 912 994,19
Ordre de la Libération.....	1 290 657 »	128 267,61	128 267,61
Postes et télécommunications.....	48 588 435 430,64	333 631 807,70	1 108 828 410,06
Prestations sociales agricoles.....	21 212 023 505,30	612 426 074,97	80 991 387,67
Totaux	70 892 636 498,39	1 031 796 632,99	1 203 430 235,60

conformément au développement, qui en est donné au tableau G, annexé à la présente loi, et dont le détail, par ligne et par chapitre, est porté dans les comptes des recettes et dépenses des budgets annexes (services civils) joints, après certification des ordonnateurs correspondants, au compte général de l'administration des finances. »

Tableau G

Règlement définitif des budgets annexes rattachés pour ordre au budget général de 1976 (services civils).

1^{re} PARTIE. — SITUATION DES RECETTES
(En francs.)

BUDGETS ANNEXES 1	ÉVALUATION des produits. 2	TOTAL des droits constatés pendant la gestion 1976. 3	RECOUVREMENTS définitifs de l'année 1976. 4	RESTES à recouvrer sur les droits constatés. 5
<i>Imprimerie nationale.</i>				
1 ^{re} section. — Exploitation	539 556 645	559 963 025,97	559 963 025,97	»
2 ^e section. — Equipement	»	26 479,24	26 479,24	»
Totaux	539 556 645	559 989 505,21	559 989 505,21	»
<i>Légion d'honneur.</i>				
1 ^{re} section. — Recettes propres.....	1 353 435	1 437 031,98	1 437 031,98	»
2 ^e section. — Subvention du budget général.....	38 900 501	38 900 501 »	38 900 501 »	»
Totaux	40 253 936	40 337 532,98	40 337 532,98	»
<i>Monnaies et médailles.</i>				
1 ^{re} section. — Exploitation	451 994 784	485 523 560,51	485 523 560,51	»
2 ^e section. — Equipement	5 306 000	5 036 306,75	5 036 306,75	»
Totaux	457 300 784	490 559 867,26	490 559 867,26	»
<i>Ordre de la Libération.</i>				
1 ^{re} section. — Recettes ordinaires.....	1 290 657	1 290 657 »	1 290 657 »	»
<i>Postes et télécommunications.</i>				
1 ^{re} section. — Exploitation	38 250 853 733	40 852 335 300,25	40 852 335 300,25	»
2 ^e section. — Equipement	9 714 390 000	7 736 100 130,39	7 736 100 130,39	»
Totaux	47 965 243 733	48 588 435 430,64	48 588 435 430,64	»
Prestations sociales agricoles.....	20 680 588 818	21 212 023 505,30	21 212 023 505,30	»
Totaux pour la situation des recettes.....	69 684 234 573	70 892 636 498,39	70 892 636 498,39	»

BUDGETS ANNEXES	CRÉDITS initiaux.	MODIFICATIONS DE CRÉDITS INTERVENUES EN COURS D'ANNÉE					
		Par suite de variations dans les prévisions de dépenses.	En liaison avec la réalisation de certaines ressources.	Au titre de mesures d'ordre.			
				Reports de la gestion précédente.	Transferts et répartitions.	Fonds de concours et dons et legs.	Mesures diverses.
1	2	3	4	5	6	7	8
<i>Imprimerie nationale.</i>							
1 ^{re} section. — Exploitation	476 552 689	»	39 556 645	10 234 461	»	»	»
2 ^e section. — Equipement	23 447 311	»	»	12 555 838	»	»	»
Total	500 000 000	»	39 556 645	22 790 299	»	»	»
<i>Légion d'honneur</i>							
1 ^{re} section. — Exploitation	35 882 890	»	1 671 046	15 950	»	147 564	»
2 ^e section. — Equipement	2 700 000	»	»	3 793 465	»	»	»
Total	38 582 890	»	1 671 046	3 809 415	»	147 564	»
<i>Monnaies et médailles.</i>							
1 ^{re} section. — Exploitation	327 604 765	»	93 209 884	8 238 251	»	»	»
2 ^e section. — Equipement	26 215 135	»	10 271 000	8 420 007	»	»	»
Total	353 819 900	»	103 480 884	16 658 258	»	»	»
<i>Ordre de la Libération.</i>							
1 ^{re} section. — Exploitation	1 273 319	»	17 338	»	»	»	»
<i>Postes et télécommunications.</i>							
1 ^{re} section. — Exploitation	34 441 449 215	687 000 000	9 614 518	67 346 345	»	431 969 632	»
2 ^e section. — Equipement	13 483 790 000	— 38 350 000	30 390 000	892 056 488	»	415 217 997	»
Total	47 925 239 215	648 650 000	40 004 518	959 402 833	»	847 187 629	»
<i>Prestations sociales agricoles.</i>							
1 ^{re} section. — Exploitation	19 664 130 000	»	1 016 458 818	»	»	»	»
Totaux pour la situation des dépenses	68 483 045 324	648 650 000	1 201 189 249	1 002 660 805	»	847 335 193	»

DES DÉPENSES
(francs.)

TOTAL des crédits.	DÉPENSES constatées (ordonnances ou mandats visés).	RÉTABLISSEMENTS de crédits.	DÉPENSES nettes.	RÈGLEMENT DES CRÉDITS		CRÉDITS reportés à 1977.
				Crédits complémentaires accordés pour couvrir l'excédent des dépenses sur les crédits.	Crédits non consommés et annulés définitivement.	
9	10	11	12	13	14	15
526 343 795	522 486 064,03	1 153 305,22	521 332 758,81	2 990 755,22	4 230 171,41	3 771 620
36 003 149	39 283 644,10	626 897,70	38 656 746,40	23 230 484,33	0,93	20 576 886
562 346 944	561 769 708,13	1 780 202,92	559 989 505,21	26 221 239,55	4 230 172,34	24 348 506
37 717 450	37 431 389,43	»	37 431 389,43	4 202 240,71	4 339 003,28	149 298
6 493 465	2 906 143,55	»	2 906 143,55	»	0,45	3 587 321
44 210 915	40 337 532,98	»	40 337 532,98	4 202 240,71	4 339 003,73	3 736 619
429 052 900	415 315 868,73	521 446,77	414 794 421,96	590 856,05	4 912 994,09	9 936 340
44 906 142	75 765 445,30	»	75 765 445,30	54 596 146,40	0,10	23 736 843
473 959 042	491 081 314,03	521 446,77	490 559 867,26	55 187 002,45	4 912 994,19	33 673 183
1 290 657	1 290 657 »	»	1 290 657 »	128 267,61	128 267,61	»
35 637 379 710	34 510 295 717,56	656 718,09	34 509 638 999,47	57 623 425,04	1 108 828 400,57	76 535 735
14 783 104 485	14 088 411 155,09	9 614 723,92	14 078 796 431,17	276 008 382,66	9,49	980 316 427
50 420 484 195	48 598 706 872,65	10 271 442,01	48 588 435 430,64	333 631 807,70	1 108 828 410,06	1 056 852 162
20 680 588 818	21 212 023 505,30	»	21 212 023 505,30	612 426 074,97	80 991 387,67	»
72 182 880 571	70 905 209 590,09	12 573 091,70	70 892 636 498,39	1 031 796 632,99	1 203 430 235,60	1 118 610 470

3^e PARTIE. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES RECETTES ET DES DÉPENSES
(En francs.)

BUDGETS ANNEXES	RÈGLEMENT DES RECETTES			RÈGLEMENT DES DÉPENSES		
	Recettes résultant des opérations propres.	Recettes versées ou à verser par le budget général (excédents de dépenses).	Totaux pour les recettes.	Dépenses résultant des opérations propres.	Dépenses effectuées ou à effectuer au profit du budget général (excédents de recettes).	Totaux des dépenses.
1	2	3	4	5	6	7
<i>Imprimerie nationale.</i>						
1 ^{re} section. — Exploitation	559 963 025,97	»	559 963 025,97	521 332 758,81	»	521 332 758,81
2 ^e section. — Equipement	26 479,24	»	26 479,24	(1) 38 656 746,40	»	38 656 746,40
Totaux	559 989 505,21	»	559 989 505,21	559 989 505,21	»	559 989 505,21
<i>Légion d'honneur.</i>						
1 ^{re} section. — Exploitation	1 437 031,98	»	1 437 031,98	33 243 305,32	4 188 084,11	37 431 389,43
2 ^e section. — Equipement	38 900 501 »	»	38 900 501 »	2 906 143,55	»	2 906 143,55
Totaux	40 337 532,98	»	40 337 532,98	36 149 448,87	4 188 084,11	40 337 532,98
<i>Monnaies et médailles.</i>						
1 ^{re} section. — Exploitation	485 523 560,51	»	485 523 560,51	414 794 421,96	»	414 794 421,96
2 ^e section. — Equipement	5 036 306,75	»	5 036 306,75	(2) 75 765 445,30	»	75 765 445,30
Totaux	490 559 867,26	»	490 559 867,26	490 559 867,26	»	490 559 867,26
<i>Ordre de la Libération.</i>						
1 ^{re} section. — Exploitation	1 290 657 »	»	1 290 657 »	1 162 389,39	128 267,61	1 290 657 »
<i>Postes et télécommunications.</i>						
1 ^{re} section. — Exploitation	40 852 335 300,25	»	40 852 335 300,25	34 509 638 999,47	»	34 509 638 999,47
2 ^e section. — Equipement	(3) 7 736 100 130,39	»	7 736 100 130,39	14 078 796 431,17	»	14 078 796 431,17
Totaux	48 588 435 430,64	»	48 588 435 430,64	48 588 435 430,64	»	48 588 435 430,64
Prestations sociales agricoles..	21 212 023 505,30	»	21 212 023 505,30	21 165 493 723,73	46 529 781,57	21 212 023 505,30
Totaux pour les résultats généraux	70 892 636 498,39	»	70 892 636 498,39	70 841 790 365,10	50 846 133,29	70 892 636 498,39

- (1) Y compris une dépense de 30 752 795,33 F correspondant à une augmentation du fonds de roulement.
(2) Y compris une dépense de 60 163 281,40 F correspondant à une augmentation du fonds de roulement.
(3) Y compris une recette de 1 201 698 992,76 F correspondant à une diminution du fonds de roulement.

Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix l'article 8 et le tableau G annexé.
(L'article 8 et le tableau G annexé sont adoptés.)

Article 9.

M. le président. Je donne lecture de l'article 9 et du tableau H annexé :

« Art. 9. — Les résultats définitifs des budgets annexes (services militaires), rattachés pour ordre au budget de la défense sont arrêtés, pour 1976, en recettes et en dépenses, aux sommes mentionnées ci-après et les crédits ainsi modifiés :

DÉSIGNATION DES BUDGETS ANNEXES	RÉSULTATS GÉNÉRAUX égaux en recettes et en dépenses.	AJUSTEMENTS DE LA LOI DE RÈGLEMENT	
		Ouvertures de crédits complémentaires.	Annulations de crédits non consommés.
Service des essences.....	1 218 489 752,31	6 669 931,10	60 382 457,79
Totaux	1 218 489 752,31	6 669 931,10	60 382 457,79

conformément au développement, qui en est donné au tableau H, annexé à la présente loi, et dont le détail, par ligne et par chapitre, est porté dans les comptes des recettes et dépenses des budgets annexes (services militaires), joints, après certification du ministre de la défense, au compte général de l'administration des finances. »

Tableau H. — Règlement définitif des budgets annexes (services militaires) rattachés pour ordre au budget général de 1976 (défense).

1^{re} PARTIE. — SITUATION DES RECETTES

(En francs.)

BUDGETS ANNEXES	ÉVALUATION des produits.	TOTAL des droits constatés pendant la gestion 1976.	RECouvreMENTS définitifs de l'année 1976.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
1	2	3	4	5
<i>Service des essences.</i>				
1 ^{re} section. — Exploitation	1 233 101 117	1 203 332 273,23	1 164 333 330,15	38 998 943,08
2 ^e section. — Etudes et recherches	800 000	512 106,54	512 106,54	»
3 ^e section. — Recettes de premier établissement	47 400 000	41 061 971,52	41 061 971,52	»
Totaux	1 281 301 117	1 244 906 351,29	1 205 907 408,21	38 998 943,08
Totaux pour la situation des recettes	1 281 301 117	1 244 906 351,29	1 205 907 408,21	38 998 943,08

2° PARTIE. — SITUATION

(En

BUDGETS ANNEXES 1	CRÉDITS initiaux. 2	MODIFICATIONS DE CRÉDITS INTERVENUES EN COURS D'ANNÉE					
		Par suite de variations dans les prévisions de dépenses. 3	En liaison avec la réalisation de certaines ressources. 4	Au titre de mesures d'ordre.			
				Reports de la gestion précédente. 5	Transferts et répartitions. 6	Fonds de concours et dons et legs. 7	Mesures diverses. 8
<i>Service des essences.</i>							
1 ^{re} section. — Exploitation	1 187 211 100	»	45 890 017	3 210 261	»	»	»
2 ^e section. — Etudes et recherches	800 000	»	»	279 606	»	»	»
3 ^e section. — Dépenses de premier établissement	38 000 000	»	9 400 000	456 676	»	»	»
Totaux	1 226 011 100	»	55 290 017	3 946 543	»	»	»
Totaux pour la situation des dépenses	1 226 011 100	»	55 290 017	3 946 543	»	»	»

3° PARTIE. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX

(En

BUDGETS ANNEXES 1	RÈGLEMENT DES RECETTES		
	Recettes résultant des opérations propres 2	Recettes versées ou à verser par le budget général (excédents de dépenses). 3	Totaux pour les recettes. 4
<i>Service des essences.</i>			
1 ^{re} section. — Exploitation	1 176 915 674,25	»	1 176 915 674,25
2 ^e section. — Etudes et recherches	(2) 512 106,54	»	512 106,54
3 ^e section. — Premier établissement.....	(3) 41 061 971,52	»	41 061 971,52
Totaux	1 218 489 752,31	»	1 218 489 752,31
Totaux pour les résultats généraux.....	1 218 489 752,31	»	1 218 489 752,31

Personne ne demande la parole ?..

Je mets aux voix l'article 9 et le tableau H annexé.

(L'article 9 et le tableau H annexé sont adoptés).

Articles 10

« M. le président. Je donne lecture des articles 10, 11 et 12 et du tableau I annexé :

« Art. 10. — Les résultats des opérations à caractère définitif des comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE COMPTES SPÉCIAUX

Comptes d'affectation spéciale.....

conformément à la répartition, par ministère, qui en est donnée au tableau I annexé à la présente loi et dont le détail, par compte ministres gestionnaires, au compte général de l'administration des finances. »

DES DÉPENSES
francs.)

TOTAL des crédits. 9	DÉPENSES constatées (ordonnances ou mandats visés). 10	RÉTABLISSEMENTS de crédits. 11	DÉPENSES nettes. 12	RÈGLEMENT DES CRÉDITS		CRÉDITS reportés à 1977. 15
				Crédits complémentaires accordés pour couvrir l'excédent des dépenses sur les crédits. 13	Crédits non consommés et annulés définitivement. 14	
1 236 311 378	1 181 242 109,36	4 326 435,11	1 176 915 674,25	6 669 931,10	60 382 455,85	5 683 179
1 079 606	512 106,54	»	512 106,54	»	0,46	567 499
47 856 676	41 365 322,62	303 351,10	41 061 971,52	»	1,48	6 794 703
1 285 247 660	1 223 119 538,52	4 629 786,21	1 218 489 752,31	6 669 931,10	60 382 457,79	13 045 381
1 285 247 660	1 223 119 538,52	4 629 786,21	1 218 489 752,31	6 669 931,10	60 382 457,79	13 045 381

DES RECETTES ET DES DÉPENSES
francs.)

RÈGLEMENT DES DÉPENSES			OBSERVATIONS sur la détermination des résultats. 8
Dépenses résultant des opérations propres. 5	Dépenses effectuées ou à effectuer au profit du budget général. (excédents de recettes). 6	Totaux des dépenses. 7	
(1) 1 176 915 674,25	»	1 176 915 674,25	(1) Y compris un versement au fonds d'amortissement de 23 000 000 F et un versement au fonds de réserve de 6 669 931,10 F. (2) Prélèvement sur le fonds de réserve. (3) Y compris un prélèvement sur le fonds d'amortissement de 22 893 020,96 F et un prélèvement sur le fonds de réserve de 5 805 477,15 F.
512 106,54	»	512 106,54	
41 061 971,52	»	41 061 971,52	
1 218 489 752,31	»	1 218 489 752,31	
1 218 489 752,31	»	1 218 489 752,31	

à 12.

poursuivent en 1977 sont arrêtés, pour 1976, aux sommes mentionnées ci-après et les crédits ainsi modifiés :

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1976		AJUSTEMENT DE LA LOI DE RÈGLEMENT	
Recettes.	Dépenses.	Ouvertures de crédits complémentaires.	Annulations de crédits non consommés.
10 068 025 408,71	10 654 170 075,05	346 361 800,36	35 063 113,31

spécial, est porté dans le développement des opérations constatées aux comptes spéciaux du Trésor inclus, après certification des

« Art. 11. — Les résultats des opérations à caractère temporaire des comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se ainsi modifiés :

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE COMPTES SPÉCIAUX	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1976	
	Recettes.	Dépenses.
Comptes d'affectation spéciale.....	59 249 110,04	167 369 897,45
Comptes de commerce	22 982 631 239,98	23 301 796 566,29
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.....	418 917 105,42	600 502 768,32
Comptes d'opérations monétaires.....	7 840 912 245,74	3 621 162 895,07
Comptes d'avances	41 054 431 005,67	38 849 427 425,36
Comptes de prêts.....	5 074 900 951,52	4 438 954 072,97
Totaux	77 431 041 658,37	70 979 213 625,46

conformément à la répartition, par ministère et par catégorie de comptes qui est donnée au tableau I annexé à la présente loi inclus, après certification des ministres gestionnaires, au compte général de l'administration des finances ».

« Art. 12. — I. — Les soldes, à la date du 31 décembre 1976, des comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE COMPTES SPÉCIAUX
Comptes d'affectation spéciale.....
Comptes de commerce.....
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.....
Comptes d'opérations monétaires.....
Comptes d'avances.....
Comptes de prêts.....
Totaux.....

« II. — Abstraction faite d'un solde créditeur d'un montant de 90 366 143,71 F, et d'un solde débiteur de 735 millions F,

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE COMPTES SPÉCIAUX
Comptes d'affectation spéciale.....
Comptes de commerce.....
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.....
Comptes d'opérations monétaires.....
Comptes d'avances.....
Comptes de prêts.....
Totaux.....
Net à transporter en atténuation des découverts du Trésor.....

« III. — La répartition, par ministère, des sommes fixées, par catégorie de comptes, aux paragraphes I et II ci-dessus est constatées aux comptes spéciaux du Trésor inclus, après certification des ministres gestionnaires, au compte général de

poursuivent en 1977, sont arrêtés, pour 1976, aux sommes mentionnées ci-après et les crédits et les autorisations de découverts

AJUSTEMENTS DE LA LOI DE RÈGLEMENT		
Ouvertures de crédits complémentaires.	Annulations de crédits non consommés.	Autorisations de découverts complémentaires.
	6 574 500,55	
673 973 249,36	110 995 824 »	3 399 579 661,37
	3 000 000,03	
673 973 249,36	120 570 324,58	3 399 579 661,37

et dont le détail, par compte spécial, est porté dans le développement des opérations constatées aux comptes spéciaux du Trésor

poursuivent en 1977, sont arrêtés aux sommes ci-après (en francs) :

SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 1976	
Débiteurs.	Créditeurs.
1 410 728,69	1 313 808 227,31
993 454 916,43	1 097 576 555,47
1 701 629 051,93	21 091 210,09
3 399 579 661,37	5 893 026 389,91
16 290 023 955,38	»
73 677 935 360,38	»
96 064 033 674,18	8 325 502 382,78

conformément aux articles 18 et 17 de la présente loi, les soldes arrêtés à l'alinéa ci-dessus reçoivent les affectations suivantes :

SOLDES REPORTÉS A LA GESTION 1977		SOLDES A TRANSPORTER PAR LA PRÉSENTE LOI aux découverts du Trésor.	
Débiteurs.	Créditeurs.	En augmentation.	En atténuation.
1 410 728,69	1 313 808 227,31	»	»
993 454 916,43	998 210 411,76	»	»
1 701 629 051,93	21 091 210,09	»	»
3 399 579 661,37	3 015 497 992,56	»	2 877 528 397,35
15 555 023 955,38	»	»	»
73 677 935 360,38	»	»	»
95 329 033 674,18	5 348 607 841,72	»	2 877 528 397,35
			2 877 528 397,35

donnée au tableau I annexé à la présente loi. Le détail, par compte spécial, est porté dans le développement des opérations l'administration des finances. »

Tableau I. — Règlement définitif
dont les opérations se poursuivent en 1977

(En

DESIGNATION DES CATEGORIES DE COMPTES SPECIAUX	BALANCE D'ENTREE AU 1 ^{er} JANVIER	
	Solde débiteur.	Solde créditeur.
I. — OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF (1).		
<i>Comptes d'affectation spéciale.</i>		
Agriculture	»	591 675 258,48
Culture	»	34 924 254,23
Economie et finances. — Charges communes.....	2 500 583,12	377 203 082,62
Equipement et intérieur.....	»	791 313 049,21
Industrie et recherche.....	»	190 455 126,54
Qualité de la vie. — Jeunesse et sports.....	»	»
Premier ministre. — Services généraux.....	»	15 695 983,71
Défense. — Section commune.....	»	67 896 780,70
Total des opérations à caractère définitif.....	2 500 583,12	2 009 163 535,49
II. — OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE (2).		
<i>Comptes d'avances.</i>		
Economie et finances. — Charges communes.....	18 495 027 535,69	»
Total catégorie.....	18 495 027 535,69	»
<i>Comptes de prêts et de consolidation.</i>		
Economie et finances. — Charges communes.....	74 313 882 238,93	»
Total catégorie.....	74 313 882 238,93	»
<i>Comptes de commerce.</i>		
Economie et finances. — Charges communes.....	»	700 037 455,83
Education	»	255 656 180,75
Equipement	763 564 937,89	»
Justice	»	7 572 866,33
Défense. — Section commune.....	109 264 410,61	332 849 810,94
Total catégorie.....	872 829 348,50	1 296 116 313,85
<i>Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.</i>		
Affaires étrangères	»	905 337,43
Economie et finances. — Charges communes.....	1 539 506 597,45	47 649 081,08
Défense. — Section commune.....	8 000 000 »	»
Total catégorie.....	1 547 506 597,45	48 554 418,51
<i>Comptes d'opérations monétaires (5).</i>		
Economie et finances. — Charges communes.....	4 410 350 791,03	2 684 048 168,90
Total catégorie.....	4 410 350 791,03	2 684 048 168,90
Total des opérations à caractère temporaire :		
Comptes à crédit.....	92 808 909 774,62	»
Comptes à découvert.....	6 830 686 736,98	4 028 718 901,26

(1) Y compris les opérations à caractère temporaire exceptionnellement réalisées sur ressources affectées.

(2) Non compris les opérations mentionnées en (1) et développées à la fin du présent tableau.

(3) En outre, un solde débiteur d'un montant de 735 millions de francs est transporté en augmentation des découverts du Trésor,

(4) En outre, un solde créditeur d'un montant de 99 366 143,71 F est transporté en atténuation des découverts du Trésor, conformément

(5) Y compris les résultats de compte spécial « Opérations avec le fonds monétaire international » dont le solde créditeur est de encaissement effectif.

(6) En outre, un solde créditeur de 2 877 528 397,35 F est ajouté au résultat du budget général et porté en atténuation des découverts

des comptes spéciaux du Trésor
(résultats comptables).

francs.)

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE		BALANCE DE SORTIE AU 31 DÉCEMBRE	
Dépenses nettes.	Recouvrements.	Solde débiteur.	Solde créditeur.
654 422 081,01	630 427 147,27	»	567 680 324,74
279 169 630,37	275 108 744,64	»	30 863 368,50
3 712 553 065,27	3 513 447 885,78	1 410 728,69	177 008 048,70
5 951 342 500 »	5 352 742 112,57	»	192 712 661,78
27 662 097,30	160 261 515,23	»	263 054 544,47
2 312 943,25	4 986 804,19	»	2 673 860,94
34 635 772,47	28 053 544,20	»	9 113 755,44
159 441 882,83	162 246 764,87	»	70 701 662,74
10 821 539 972,50	10 127 274 518,75	1 410 728,69	1 313 808 227,31
38 849 427 425,36	41 054 431 005,67	(3) 15 555 023 955,38	»
38 849 427 425,36	41 054 431 005,67	15 555 023 955,38	»
4 438 954 072,97	5 074 900 951,52	73 677 935 360,38	»
4 438 954 072,97	5 074 900 951,52	73 677 935 360,38	»
2 323 635 629,92	2 392 420 010,88	»	(4) 669 455 693,08
1 632 112 004,48	1 503 989 669,02	»	127 533 845,29
192 279 523,15	93 427 659,94	862 416 801,10	»
35 569 023 »	38 456 635,73	»	10 460 479,06
19 118 200 385,74	18 954 337 264,41	131 038 115,33	190 760 394,33
23 301 796 566,29	22 982 631 239,98	993 454 916,43	998 210 411,76
44 156 675,09	49 043 976,33	»	5 792 638,67
501 057 882,48	313 084 918,34	1 695 129 051,93	15 298 571,42
55 288 210,75	56 788 210,75	6 500 000 »	»
600 502 768,32	418 917 105,42	1 701 629 051,93	21 091 210,09
3 621 162 895,07	7 840 912 245,74	3 399 579 661,37	(6) 3 015 497 992,56
3 621 162 895,07	7 840 912 245,74	3 399 579 661,37	3 015 497 992,56
43 288 381 498,33	46 129 331 957,19	89 252 959 315,76	»
27 523 462 229,68	31 242 460 591,14	6 094 663 629,73	4 034 799 614,41

conformément à l'article 17 de la présente loi.

à l'article 18 de la présente loi.

1 010 771 129,66 F en 1976, mais est intégralement compensé par un débit à un compte de dette extérieure et ne correspond donc pas à un du Trésor.

Tableau I. — Règlement définitif des comptes spéciaux

DESIGNATION	OUVERTURES ET ANNULATIONS DE CREDITS ou autorisations et annulations de découverts.	
	Origine.	Montants et sens.
I. — OPÉRATIONS A CARACTÈRE DÉFINITIF (1)		
COMPTES A CRÉDIT		
<i>Comptes d'affectation spéciale.</i>		
Agriculture	Crédits initiaux..... Réalizations ressources..... Reports gestion précédente.....	610 360 000 9 676 937 160 543 392
	Total net des crédits.....	780 580 329
Culture	Crédits initiaux..... Réalizations ressources..... Reports gestion précédente.....	258 030 000 25 042 962 31 274 841
	Total net des crédits.....	314 317 803
Economie et finances. — Charges communes.....	Crédits initiaux..... Réalizations ressources..... Reports gestion précédente.....	3 283 750 000 74 596 172 38 258 120
	Total net des crédits.....	3 396 604 302
Equipement	Crédits initiaux..... Réalizations ressources..... Reports gestion précédente..... Transferts répartitions..... Fonds concours, dons legs.....	3 928 000 000 30 055 160 550 135 163 — 5 000 000 1 121 085 591
	Total net des crédits.....	5 624 275 914
Industrie et recherche.....	Crédits initiaux..... Réalizations ressources..... Reports gestion précédente.....	151 000 000 2 573 902 11 488 044
	Total net des crédits.....	165 061 946
Intérieur	Crédits initiaux..... Réalizations ressources..... Reports gestion précédente..... Transferts répartitions..... Fonds concours, dons legs.....	327 000 000 33 565 000 61 634 076 5 000 000 14 785 672
	Total net des crédits.....	441 984 748
Qualité de la vie. — Jeunesse et sports.....	Crédits initiaux.....	12 000 000
	Total net des crédits.....	12 000 000
Premier ministre. — Services généraux.....	Réalizations ressources..... Reports gestion précédente.....	20 756 104 22 939 056
	Total net des crédits.....	43 695 160
Défense. — Section commune.....	Crédits initiaux.....	170 000 000
	Total net des crédits.....	170 000 000
Total des opérations à caractère définitif...	Crédits initiaux..... Réalizations ressources..... Reports gestion précédente..... Fonds concours, dons legs.....	5 740 110 000 196 266 237 876 272 702 1 135 871 263
	Total net des crédits.....	10 948 520 202

(1) Y compris les opérations à caractère temporaire exceptionnellement réalisées sur ressources affectées.

du Trésor dont les opérations se poursuivent en 1977.

DÉPENSES		MODIFICATIONS A PREVOIR dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnancées	654 422 081,01			
Dépenses nettes.....	654 422 081,01	»	705 363,99	125 359 884
Ordonnancées	279 169 630,37			
Dépenses nettes.....	279 169 630,37	2 602,02	10 160 777,65	24 989 997
Ordonnancées	3 712 553 065,27			
Dépenses nettes.....	3 712 553 065,27	344 911 143,22	8 361 535,95	20 600 844
Ordonnancées	5 535 862 640,37			
Rétablissements crédits.....	— 1 793 148,63			
Dépenses nettes.....	5 534 069 491,74	0,02	0,28	90 206 422
Ordonnancées	27 662 097,30			
Dépenses nettes.....	27 662 097,30	»	623 710,70	136 776 138
Ordonnancées	417 273 008,26			
Dépenses nettes.....	417 273 008,26	»	1,74	24 711 738
Ordonnancées	2 312 943,25			
Dépenses nettes.....	2 312 943,25	2 400 »	9 609 456,75	»
Ordonnancées	34 635 772,47			
Dépenses nettes.....	34 635 772,47	6,40	0,93	9 059 393
Ordonnancées	159 441 882,83			
Dépenses nettes.....	159 441 882,83	1 445 648,70	12 003 765,87	»
Ordonnancées	10 823 333 121,13			
Rétablissements crédits.....	— 1 793 148,63			
Dépenses nettes.....	10 821 539 972,50	346 361 800,36	41 637 613,86	431 704 416

DESIGNATION	OUVERTURES ET ANNULATIONS DE CRÉDITS ou autorisations et annulations de découverts.	
	Origine.	Montants et sens.
II. — OPÉRATIONS A CARACTÈRE TEMPORAIRE (2)		
COMPTES A CRÉDIT		
<i>Comptes d'avances.</i>		
Economie et finances. — Charges communes.....	Crédits initiaux.....	38 286 450 000
	Total net des crédits.....	38 286 450 000
Total pour la catégorie.....	Crédits initiaux.....	38 286 450 000
	Total net des crédits.....	38 286 450 000
<i>Comptes de prêts et de consolidation.</i>		
Economie et finances. — Charges communes.....	Crédits initiaux.....	4 203 000 000
	Variations prévisions dépenses.....	— 1 205 000 000
	Reports gestion précédente.....	5 825 906 871
	Total net des crédits.....	8 823 906 871
Total pour la catégorie.....	Crédits initiaux.....	4 203 000 000
	Variations prévisions dépenses.....	— 1 205 000 000
	Reports gestion précédente.....	5 825 906 871
	Total net des crédits.....	8 823 906 871
COMPTES A DÉCOUVERT		
<i>Comptes de commerce.</i>		
Economie et finances. — Charges communes.....	Autorisations initiales.....	100 000 000
	Total des autorisations.....	100 000 000
Education	Autorisations initiales.....	61 000 000
	Total des autorisations.....	61 000 000
Equipement	Autorisations initiales.....	920 000 000
	Total des autorisations.....	920 000 000
Justice	»	»
	»	»
Défense. — Section commune.....	Autorisations initiales.....	144 000 000
	Total des autorisations.....	144 000 000
Total pour la catégorie.....	Autorisations initiales.....	1 225 000 000
	Total des autorisations.....	1 225 000 000
<i>Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.</i>		
Affaires étrangères.....	»	»
	»	»
Economie et finances. — Charges communes.....	Autorisations initiales.....	2 618 896 000
	Total des autorisations.....	2 618 896 000
Défense. — Section commune.....	Autorisations initiales.....	8 000 000
	Total des autorisations.....	8 000 000
Total pour la catégorie.....	Autorisations initiales.....	2 626 896 000
	Total des autorisations.....	2 626 896 000
<i>Comptes d'opérations monétaires.</i>		
Economie et finances. — Charges communes.....	»	»
	»	»
Total pour la catégorie.....	»	»
	»	»
Total des opérations à caractère temporaire :		
<i>Comptes à crédit.....</i>	Crédits initiaux.....	42 489 450 000
	Variations prévisions dépenses.....	— 1 205 000 000
	Reports gestion précédente.....	5 825 906 871
	Total net des crédits.....	47 110 356 871
<i>Comptes à découvert.....</i>	Autorisations initiales.....	3 851 896 000
	Total des autorisations.....	3 851 896 000

(2) Non compris les opérations à caractère temporaire exceptionnellement réalisées sur ressources affectées. Les opérations propres à 1976 sont développées à la fin du présent tableau.

DÉPENSES		MODIFICATIONS A PRÉVOIR dans le projet de loi de règlement.		REPORTS à la gestion suivante.
Nature.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Ordonnancées	38 849 427 425,36			
Dépenses nettes	38 849 427 425,36	673 973 249,36	110 905 824 »	»
Ordonnancées	38 849 427 425,36			
Dépenses nettes	38 849 427 425,36	673 973 249,36	110 905 824 »	»
Ordonnancées	4 438 954 072,97			
Dépenses nettes	4 438 954 072,97	»	3 000 000,03	4 381 952 798
Ordonnancées	4 438 954 072,97			
Dépenses nettes	4 438 954 072,97	»	3 000 000,03	4 381 952 798
Ordonnancées	2 323 635 629,92			
Dépenses nettes	2 323 635 629,92	»	»	»
Ordonnancées	1 632 112 004,48			
Dépenses nettes	1 632 112 004,48	»	»	»
Ordonnancées	192 279 523,15			
Dépenses nettes	192 279 523,15	»	»	»
Ordonnancées	35 569 023 »			
Dépenses nettes	35 569 023 »	»	»	»
Ordonnancées	19 118 200 385,74			
Dépenses nettes	19 118 200 385,74	»	»	»
Ordonnancées	23 301 796 566,29			
Dépenses nettes	23 301 796 566,29	»	»	»
Ordonnancées	44 156 675,09			
Dépenses nettes	44 156 675,09	»	»	»
Ordonnancées	501 057 882,48			
Dépenses nettes	501 057 882,48	»	»	»
Ordonnancées	55 288 210,75			
Dépenses nettes	55 288 210,75	»	»	»
Ordonnancées	600 502 768,32			
Dépenses nettes	600 502 768,32	»	»	»
Ordonnancées	3 621 162 895,07			
Dépenses nettes	3 621 162 895,07	3 399 579 661,37	»	»
Ordonnancées	3 621 162 895,07			
Dépenses nettes	3 621 162 895,07	3 399 579 661,37	»	»
Ordonnancées	43 288 381 408,33			
Dépenses nettes	43 288 381 408,33	673 973 249,36	112 903 824,03	4 381 952 798
Ordonnancées	27 523 462 229,68			
Dépenses nettes	27 523 462 229,68	3 399 579 661,37	»	»

DÉSIGNATION	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1976	
	Dépenses nettes.	Recouvrements effectués.
II. — OPÉRATIONS A CARACTÈRE TEMPORAIRE		
Comptes d'affectation spéciale.		
Pour mémoire. — Opérations propres à 1976 seulement.		
Agriculture	136 970 397,45	36 312 157,94
Culture	18 274 000 »	2 014 298,03
Economie et finances.....	12 125 500 »	14 887 872,82
Industrie et recherche.....	»	6 034 781,25
Qualité de la vie. — Jeunesse et sports.....	»	»
Total pour les opérations à caractère temporaire comprises dans les comptes d'affectation spéciale.....	167 369 897,45	59 249 110,04

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les articles 10, 11 et 12 et le tableau I annexé.

(Les articles 10, 11 et 12 et le tableau I annexé sont adoptés.)

Articles

M. le président. Je donne lecture des articles 13 et 14 et du tableau J annexé : « Art. 13. — Les résultats des opérations à mentionnées ci-après et les crédits et les autorisations de découverts ainsi modifiés :

DÉSIGNATION DES CATEGORIES de comptes spéciaux.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1976	
	Recettes.	Dépenses.
Comptes d'avances	»	»
Comptes de prêts	202 010 001,84	827 577 916,89
Totaux	202 010 001,84	827 577 916,89

conformément à la répartition qui est donnée au tableau J annexé à la présente loi et dont le détail, par compte spécial, est porté gestionnaires, au compte général de l'administration des finances.

« Art. 14. — I. — Les soldes, à la date du 31 décembre 1976, des comptes spéciaux du Trésor définitivement clos au titre

DÉSIGNATION DES CATEGORIES DE COMPTES SPÉCIAUX
Comptes d'avances
Comptes de prêts
Totaux

« II. — Le solde arrêté à l'alinéa ci-dessus est repris au 1^{er} janvier 1977 à un nouveau compte de prêt intitulé « Prêts du Trésor 1977 (n° 76-1232 du 29 décembre 1976).

« III. — La répartition de la somme fixée au paragraphe I ci-dessus est donnée au tableau J annexé à la présente loi et le après certification des ministres gestionnaires, au compte général de l'administration des finances. »

OUVERTURES ET ANNULATIONS DE CRÉDITS		MODIFICATIONS A PRÉVOIR dans le projet de loi de règlement.		REPORTS A LA GESTION suivante.
Origines.	Montants et sens.	Ouvertures.	Annulations.	Montants.
Crédits initiaux.....	128 000 000			
Réalisations ressources...	4 500 000			
Reports gestion précédente	79 264 366			
Transferts	— 1 975 314			
Total net des crédits.	209 789 052	»	0,55	72 818 654
Crédits initiaux.....	15 000 000			
Réalisations ressources...	1 000 000			
Reports gestion précédente	3 274 000			
Total net des crédits.	19 274 000	»	»	1 000 000
Crédits initiaux.....	19 800 000			
Total net des crédits.	19 800 000	»	4 574 500 »	3 100 000
	»	»	»	»
Crédits initiaux.....	2 000 000			
Total net des crédits.	2 000 000	»	2 000 000 »	»
Crédits initiaux.....	164 800 000			
Réalisations ressources...	5 500 000			
Reports gestion précédente	82 538 366			
Transferts	— 1 975 314			
Total net des crédits.	250 863 052	»	6 574 500,55	76 918 654

13 et 14.

caractère temporaire des comptes spéciaux du Trésor définitivement clos au titre de l'année 1976 sont arrêtés aux sommes

AJUSTEMENTS DE LA LOI DE RÈGLEMENT		
Ouvertures de crédits complémentaires.	Annulations de crédits non consommés.	Autorisations de découverts complémentaires.
»	»	»
»	1,11	»
»	1,11	»

dans le développement des opérations constatées aux comptes spéciaux du Trésor inclus, après certification des ministres de l'année 1976 sont arrêtés aux sommes ci-après :

SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 1976	
Débiteurs.	Créditeurs.
»	»
6 216 241 127,49	»
6 216 241 127,49	»

à des Etats étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement », en exécution de l'article 42 de la loi de finances pour détail, par compte spécial, est porté dans le développement des opérations constatées aux comptes spéciaux du Trésor inclus,

Tableau J. — Règlement définitif des comptes spéciaux

DESIGNATION DES COMPTES SPECIAUX DEFINITIVEMENT CLOS et indication des textes prononçant leur clôture. 1	SOLDES AU 31 DECEMBRE 1975		OPERATIONS DE L'ANNEE 1976	
	Débiteurs. 2	Créditeurs. 3	Dépenses. 4	Recettes. 5
I. — OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF	»	»	»	»
II. — OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE				
<i>Comptes d'avances.</i>				
903-58. — Avances à l'union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (U. N. E. D. I. C.) (1).....	»	»	»	»
<i>Comptes de commerce.</i>				
903-07. — Prêts à des Etats ou à des organismes étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement (2).....	2 522 323 963,55	»	374 661 481,08	113 672 863,82
903-09. — Prêts aux gouvernements de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie (2).....	2 001 964 532,94	»	276 800 000 »	70 631 795,53
903-10. — Prêts à des Etats étrangers pour le financement de leur programme d'importation (2).....	1 066 384 712,95	»	176 116 435,81	17 705 342,49
Totaux pour les opérations à caractère temporaire.....	5 590 673 212,44	»	827 577 916,89	202 011 001,84
RECAPITULATION				
I. — Opérations à caractère définitif.....	»	»	»	»
II. — Opérations à caractère temporaire.....	5 590 673 212,44	»	827 577 916,89	202 010 001,84
Totaux généraux pour les comptes clos.....	5 590 673 212,44	»	827 577 916,89	202 010 001,84

(1) Compte clos le 31 décembre 1976, en exécution des dispositions de l'article 21 de la loi de finances rectificative pour 1975

(2) Compte clos le 31 décembre 1976, en exécution des dispositions de l'article 42 de la loi de finances pour 1977 (n° 76-1232)

(3) Solde débiteur repris au 1^{er} janvier 1977 à un nouveau compte de prêt n° 903-07 intitulé « Prêts du Trésor à des Etats étrangers »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les articles 13 et 14 et le tableau J annexé.

(Les articles 13 et 14 et le tableau J annexé sont adoptés.)

du Trésor définitivement clos au titre de l'année 1976.

RÈGLEMENT				SOLDES A LA CLOTURE DES COMPTES	
Des crédits.			Des découverts.	Débiteurs.	Créditeurs.
Crédits accordés. 6	Ouvertures de crédits complémentaires. 7	Annulations de crédits non consommés. 8	Autorisations de découverts complémentaires. 9	10	11
»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»
374 661 482	»	0,92	»	(3) 2 783 312 583,81	»
276 800 000	»	»	»	(3) 2 208 132 737,41	»
176 116 436	»	0,19	»	(3) 1 224 795 806,27	»
827 577 918	»	1,11	»	(3) 6 216 241 127,49	»
»	»	»	»	»	»
827 577 918	»	1,11	»	(3) 6 216 241 127,49	»
827 577 918	»	1,11	»	(3) 6 216 241 127,49	»

(n° 75-1242 du 27 décembre 1975).

du 29 décembre 1976).

en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement », en exécution de l'article 42 de la loi de finances pour 1977.

Article 15.

M. le président. « Art. 15. — Le solde créditeur d'un montant de 4 137,91 F enregistré, à la date du 31 décembre 1976, au compte spécial n° 908-90 intitulé « Ressources affectées à la consolidation des prêts spéciaux à la construction », est transporté en atténuation des découverts du Trésor. »

Personne ne demandé la parole ?...

Je mets aux voix l'article 15.

(L'article 15 est adopté.)

Article 16.

M. le président. « Art. 16. — Le solde débiteur du compte de résultats des opérations d'emprunts à la charge du Trésor, pour 1976, est arrêté, d'après les résultats du compte général de l'administration des finances — balance générale des comptes — à la somme de 5 108 724 495,09 F, qui est transportée en augmentation des découverts du Trésor. »

OPÉRATIONS	DÉPENSES	RECETTES
Annuités de subventions non supportées par le budget général ou un compte spécial du Trésor.....	12 618 884,07	»
Charges résultant du paiement des rentes viagères.....	3 030 535,58	»
Pertes et profits sur remboursements anticipés de titres.....	4 481 954 763,56	70 311 181,47
Différences de change.....	86 384 053,56	»
Charges résultant des primes de remboursement et des indexations.	596 855 976,78	»
Pertes et profits divers.....	»	1 808 536,99
Totaux	5 180 844 213,55	72 119 718,46
Net à transporter en augmentation des découverts du Trésor....	5 108 724 495,09	

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 16.

(L'article 16 est adopté.)

Article 17.

M. le président. Je donne lecture de l'article 17 et du tableau K annexé. « Art. 17. — Est autorisée l'admission en surséance des avances accordées par le Trésor pour un montant total de 735 millions F et réparties conformément au tableau K annexé à la présente loi. Ces avances n'ayant pu, à l'expiration des délais légaux être ni recouvrées, ni transformées en prêts du Trésor, leur montant est transporté en augmentation des découverts du Trésor. »

Tableau K. — Admission en surséance d'avances du Trésor irrécouvrables.

INTITULÉ DES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR sur lequel les avances ont été prélevées.	SERVICES OU ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	MONTANT
		Francs.
Avances à divers organismes de caractère social.	Caisse autonome de sécurité sociale dans les mines.....	225 000 000
	Etablissement national des invalides de la marine.....	185 000 000
	Caisse de compensation de l'organisation nationale de l'industrie et du commerce (O. R. G. A. N. I. C.).	132 000 000
	Caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse artisanale (C. A. N. C. A. V. A.).	193 000 000
	Totaux	735 000 000

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 17 et le tableau K annexé.

(L'article 17 et le tableau K annexé sont adoptés.)

Article 18.

M. le président. « Art. 18. — Est transportée en atténuation des découverts du Trésor une somme de 99 366 143,71 F représentant la part disponible du solde créditeur du compte de commerce n° 904-14 « Liquidation d'établissements publics de l'Etat et d'organismes para-administratifs ou professionnels et liquidations diverses. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 18.

(L'article 18 est adopté.)

Article 19.

M. le président. « Art. 19. — I. — Conformément aux dispositions des articles 12, 15 et 18, les sommes énumérées ci-après sont transportées en atténuation des découverts du Trésor :

« Résultat net des comptes spéciaux du Trésor soldés au cours de l'année 1976.....	2 877 528 397,35
« Apurement d'une opération propre à l'année 1976 et constatée au compte n° 908-90 « Ressources affectées à la consolidation des prêts spéciaux à la construction ».....	4 137,91
« Apurement d'une partie du solde créditeur d'un compte spécial du Trésor.....	99 366 143,71
« Total	2 976 898 678,97
« II. — Conformément aux dispositions des articles 7, 16 et 17, les sommes énumérées ci-après sont transportées en augmentation des découverts du Trésor :	
« Excédent des dépenses sur les recettes du budget général de 1976.....	21 398 080 262,12
« Solde débiteur du compte de résultats des opérations d'emprunts pour 1976.....	5 108 724 495,09
« Admission en surséance d'avances du Trésor irrécouvrables.....	735 000 000
« Total	27 241 804 757,21
« Net à transporter en augmentation des découverts du Trésor	24 264 906 078,24

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 19.

(L'article 19 est adopté.)

Article 20.

M. le président. « Art. 20. — A compter de la promulgation de la présente loi, tous les textes réglementaires intervenant pour l'exécution des lois de finances, en vertu des dispositions de la loi organique n° 59-2 du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances, sont publiés au *Journal officiel*, à l'exception de ceux portant sur des sujets de caractère secret concernant la défense nationale, les affaires étrangères et la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat.

« Ceux de ces textes portant sur des sujets de caractère secret peuvent toutefois être communiqués, à titre confidentiel et sur leur demande, aux présidents et aux rapporteurs généraux des commissions des finances du Parlement. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 20.

(L'article 20 est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

En application de l'article 59 du règlement, le scrutin public est de droit.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 48 :

Nombre des votants	286
Nombre des suffrages exprimés	284
Majorité absolue des suffrages exprimés.	143
Pour l'adoption.....	184
Contre	100

Le Sénat a adopté.

— 7 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, complétant les dispositions de l'article 7 de la loi n° 60-791 du 2 août 1960 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles. (N°s 279, 332, 379 et 390, [1977-1978].)

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 457, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant certaines dispositions du livre IX du code du travail relatives à la promotion individuelle, au congé de formation et à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (N°s 353, 387 et 389 [1977-1978].)

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 458, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles.

— 8 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Henri Caillavet un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, complétant la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision. (N° 404 [1977-1978].)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 460 et distribué.

— 9 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre Ceccaldi-Pavard un avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes. (N^{os} 339, 448, 449 [1977-1978].)

L'avis sera imprimé sous le numéro 459 et distribué.

— 10 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 22 juin 1978, à onze heures, à quinze heures et le soir :

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'imposition des gains nets en capital réalisés à l'occasion de cession à titre onéreux

de valeurs mobilières et de droits sociaux. [N^{os} 446 et 453 (1977-1978). — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.

Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, complétant la loi n^o 74-696 du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision est fixé au jeudi 22 juin 1978, à 12 heures.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures quarante-cinq minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOIS.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 21 JUIN 1978

(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Avenir de l'organisation internationale du travail.

2265. — 21 juin 1978. — A l'occasion de la soixante-quatrième conférence internationale du travail, **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** de vouloir bien faire connaître son point de vue sur l'avenir de cette institution compromise par les rivalités politiques.

Mission de la déléguée à la condition féminine.

2266. — 21 juin 1978. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le Premier ministre** de bien vouloir préciser les dispositions qu'il compte prendre tendant à permettre à la future déléguée à la condition féminine de remplir efficacement sa mission, à savoir : contribuer à une meilleure intégration des femmes dans la société.

Déficit de la branche « textile » du commerce extérieur.

2267. — 21 juin 1978. — **M. Maurice Schumann** demande à **M. le ministre de l'économie** les mesures qu'il compte prendre pour favoriser le redressement du commerce extérieur de la branche textile dont le solde, compte non tenu du secteur de l'habillement, est resté déficitaire en 1977.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 21 JUIN 1978

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur à un seul ministre. »

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

*Handicapés de l'IMP Bourneville (Limoges) :
remboursement des frais de déplacement.*

26792. — 21 juin 1978. — **M. Robert Laucournet** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la famille** sur les dispositions du décret n° 77-864 du 22 juillet 1977 fixant les conditions d'application de l'article 8 de la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées. Le remboursement des frais de déplacement institué par la loi précitée et la réglementation qui l'accompagne constitueraient une mesure particulièrement favorable à la rééducation des enfants accueillis à l'institut médico-pédagogique (IMP) Bourneville à Limoges. En effet, les enfants de cet institut manifestent le plus souvent une inadaptation de nature sociale qui n'implique pas de traitement médicamenteux, et ne justifie pas un régime d'internat systématique. En conséquence, il convient donc le plus souvent d'aider ou de guider temporairement les familles par un régime de demi-internat qui leur permet de percevoir l'allocation d'éducation spéciale. De plus, les frais de transport ajoutés à l'allocation servie aux familles et au prix de journée en demi-internat représentent à l'année une dépense nettement inférieure à celle qu'entraîne le régime de l'internat. Etant donné que l'IMP Bourneville paraît pouvoir entrer dans le champ d'application de l'article 1^{er} du décret n° 77-864 du 22 juillet 1977, qu'une

école élémentaire publique spécialisée y fonctionne, que le projet de reconstruction de l'IMP prévoit de compléter le dispositif de cet établissement scolaire public par des classes et ateliers d'enseignement technique adapté, il lui demande s'il ne serait pas souhaitable que soient données les instructions nécessaires à la prise en charge effective par les organismes de sécurité sociale des frais de déplacement dont il s'agit et qui feraient l'objet d'une prise en charge réglementairement justifiée.

Entreprises de matériels de travaux publics : débloquage des tarifs.

26793. — 21 juin 1978. — **M. André Picard** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie** sur les difficultés rencontrées par les entreprises de location et de réparation de matériels de travaux publics, dont les tarifs, bloqués en novembre 1968, n'ont pu depuis être augmentés que suivant des taux très nettement inférieurs à ceux des hausses dont elles ont dû par ailleurs subir les effets. Une prolongation de cette situation étant de nature à entraîner des conséquences regrettables sur le double plan des investissements et de l'emploi, il lui demande s'il envisage, sinon de rendre rapidement aux entreprises dont il s'agit la liberté de leurs taux de facturation, du moins de leur accorder l'autorisation de réviser substantiellement ces derniers.

Problèmes créés par les fusions et associations de communes.

26794. — 21 juin 1978. — **M. Edgard Pisani** considérant que les fusions et associations de communes opérées dans le département de la Haute-Marne sous l'empire de la loi du 16 juillet 1971 ont été faites parfois dans des conditions telles qu'elles s'avèrent invivables ; considérant que les procédures introduites par les citoyens dans le cadre des articles 112-17 et suivants du code des communes afin de provoquer une modification des circonscriptions communales créées se heurtent parfois à l'inertie ou au mauvais vouloir de l'administration préfectorale ; considérant que le maintien de situations insupportables ou considérées comme telles risque de jeter le discrédit sur la politique même de coopération intercommunale que chacun considère comme indispensable, demande à **M. le ministre de l'intérieur** : de bien vouloir lui dire si l'administration préfectorale a reçu instruction de ne pas appliquer le code des communes ; de bien vouloir définir avec clarté la position du Gouvernement sur les problèmes évoqués.

Rapatriés : participation aux frais d'hébergement.

26795. — 21 juin 1978. — **M. Philippe Machefer** attire l'attention de **M. le ministre des affaires étrangères** sur certains problèmes qui se posent actuellement aux familles des Français rapatriés. Depuis le 26 mai dernier, le ministère des affaires étrangères (comité d'entraide aux Français rapatriés) adresse une lettre à ces familles pour leur réclamer une participation aux frais d'hébergement pouvant aller de 350 francs à 600 francs par mois. Ne pouvant pas obtenir de logement HLM, n'ayant pas de logement correspondant aux normes de l'allocation logement, ils ne peuvent pas toucher d'aide pour payer ces frais d'hébergement qui représentent, pour la plupart, une part importante de leurs revenus. Il lui demande donc quelles mesures sont prises pour essayer d'apporter une solution à ces problèmes : logement décent pour les familles ; aide pour trouver un emploi ; perception plus rapide des allocations familiales, etc.

Comptages effectués sur tronçons de routes nationales : résultats.

26796. — 21 juin 1978. — **M. Louis Longueue** demande à **M. le ministre des transports** de bien vouloir lui faire connaître les résultats des comptages effectués, pour l'année 1977, sur les tronçons de routes nationales suivantes : 1° R. N. 148, tronçon Limoges-Bellac ; 2° R. N. 142 et 151 bis, tronçon La Croisière-Bellac.

Expert agricole et foncier : réglementation de la profession.

26797. — 21 juin 1978. — **M. Henri Caillavet** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur les modalités d'application de la loi n° 72-565 du 5 juillet 1972 portant réglementation des professions d'expert agricole et foncier et d'expert foncier. Il lui demande : 1° s'il est normal qu'une demande d'inscription sur la liste d'experts agricoles et fonciers en juillet 1976, puis renouvelée en 1977, n'ait fait à ce jour l'objet d'aucune décision, même de rejet ; 2° quelles sont les voies de recours qui sont ouvertes aux candidats pour éventuellement contester une décision de rejet ; 3° s'il est exact qu'il est envisagé de déclarer incompatible l'exercice de la profession d'expert agricole et foncier avec celle d'agent immobilier inscrit au registre du commerce.

Région toulousaine : restructuration de l'industrie chimique.

26798. — 21 juin 1978. — **M. André Méric** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie** sur la situation des établissements Azote et produits chimiques (APC) de Toulouse, et lui demande s'il est exact que les ateliers de produits chimiques de Toulouse seront détachés de APC pour former une autre activité filiale de Charbonnage de France-Chimie (CDF). Dans l'affirmative il lui demande quelles sont les raisons de ce nouveau démantèlement et quel sera le statut du personnel concerné. Il lui demande par ailleurs la suite donnée au projet d'implantation d'une nouvelle usine d'engrais dans la région toulousaine venant remplacer les nouveaux ateliers de APC. En outre, il lui demande si la diversification des productions de APC, en dehors des engrais, est abandonnée, et si les ateliers d'acide nitrique doivent être arrêtés en 1980 en raison de leur pollution si aucun investissement n'est entrepris. Une décision va-t-elle intervenir ou ces ateliers sont-ils définitivement condamnés.

Assistants maternelles : cas des salariées des crèches familiales.

26799. — 21 juin 1978. — **M. Serge Mathieu** expose à **Mme le ministre de la santé et de la famille** que, si les dispositions de la loi n° 77-505 du 17 mai 1977 relative au statut des assistantes maternelles est de nature à apporter un certain nombre d'avantages aux assistantes maternelles libres, elles paraissent constituer, en revanche, une régression pour les salariées des crèches familiales, principalement au niveau de leur protection sociale (indemnités journalières en cas de maladie et bases de calcul de la retraite dérisoires en particulier). Il lui demande, en conséquence, si elle n'envisagerait pas de provoquer des mesures propres à permettre aux intéressées de ne pas se trouver à cet égard dans une situation moins favorable qu'avant l'entrée en vigueur de la loi précitée.

CES Pau-Fort à Montlhéry : professeurs d'éducation physique.

26800. — 21 juin 1978. — **M. Jean Colin** expose à **M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs** que parmi les postes qui se trouvent vacants dans le cadre des professeurs d'éducation physique des établissements du second degré du département de l'Essonne, une attention toute particulière doit être portée au cas du CES Paul-Fort à Montlhéry. Il lui demande de lui indiquer s'il apparaît possible de pourvoir ce CES à l'occasion d'une prochaine répartition des dotations budgétaires.

Instructeurs : intégration dans les corps de l'éducation nationale.

26801. — 21 juin 1978. — **M. Louis Perrein** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la situation particulière que connaissent les instructeurs, personnel de l'éducation nationale actuellement utilisé pour plusieurs fonctions (conseiller d'éducation, bibliothécaire documentaliste, secrétaire d'administration et d'intendance universitaire, secrétaire) sans en avoir ni le statut ni les avantages ; or, depuis plus de seize ans les instructeurs sollicitent leur intégration dans les corps de l'éducation nationale où ils assurent leurs fonctions. Il lui demande s'il s'est préoccupé de ce problème et s'il a mené à ce sujet une concertation avec les syndicats des personnels concernés. En outre, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin d'assurer rapidement la résorption du corps des instructeurs.

Taxe sur les balcons.

26802. — 21 juin 1978. — **M. Louis Perrein** expose à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** que la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis ne fait pas état dans son article 3 des balcons et constructions en saillie dans l'énumération des parties communes d'un ensemble immobilier ; les balcons sont l'objet d'un droit de jouissance exclusif de la part des copropriétaires ; pourtant, la taxe annuelle de voirie due pour l'utilisation exclusive des balcons doit être recouvrée sur l'ensemble des copropriétaires y compris ceux qui ne possèdent pas de balcons. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour que la taxe dite « taxe des balcons » puisse être mise à la charge exclusive des copropriétaires disposant de cet élément de confort.

TVA dans l'industrie cinématographique.

26803. — 21 juin 1978. — **M. Jacques Carat** rappelle à **M. le ministre du budget** qu'à la suite d'un amendement voté par le Parlement lors de la discussion de la loi de finances pour 1978, une table ronde constituée à l'initiative du ministre de la culture et de l'environnement et comprenant des représentants des ministères

concernés et de la profession, le directeur général du centre de la cinématographie et plusieurs parlementaires, s'est réunie en janvier pour étudier le problème de l'allègement de la fiscalité pesant sur l'industrie cinématographique. Le rapport déposé à la suite de ses travaux concluait notamment à l'application d'un taux réduit de TVA, mesure non suffisante, certes, mais indispensable et d'une extrême urgence pour sauver le cinéma français. Le ministre de la culture et de l'environnement a publiquement repris fin janvier cette proposition à son compte en annonçant qu'elle serait soumise au Parlement. Il est très regrettable qu'elle ne l'ait pas été dès la session ordinaire actuelle, et il demande à quelle date le Gouvernement compte tenir les engagements pris, en faisant remarquer que l'abaissement du taux au taux normal de la TVA sur les industries techniques du cinéma, intervenu par décret, ne saurait être invoqué comme premier geste de bonne volonté puisqu'il est sans incidence sur les difficultés financières de la profession et qu'il ne coûte rien au Trésor.

Examens pré-nuptiaux : détermination obligatoire du groupe sanguin.

26804. — 21 juin 1978. — **M. Victor Robini** demande à **Mme le ministre de la santé et de la famille** si elle n'estime pas souhaitable que des dispositions rendant obligatoires, lors des examens pré-nuptiaux, la détermination du groupe sanguin des futurs époux, soient prises. Cette obligation pourrait servir d'incitation aux futurs époux à donner ultérieurement leur sang aux centres de transfusion sanguine, pour répondre aux besoins toujours croissants de plasma et assurer une plus grande protection maternelle et infantile.

Entreprises de BTP : difficultés.

26805. — 21 juin 1978. — **M. Victor Robini** attire l'attention de **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** sur la situation des entreprises du bâtiment et des travaux publics qui, du fait de la conjoncture actuelle, ont à faire face à de sérieuses difficultés, alors même qu'elles se sont engagées, depuis deux ans, dans une politique de revalorisation de la profession. Cette situation risque de compromettre le dialogue constructif qui s'était engagé avec les représentants des salariés, si certaines garanties ne sont pas accordées à la profession, parmi lesquelles l'injection de crédits supplémentaires mis à la disposition des principaux donneurs d'ouvrages, tels que les collectivités locales, la mise en place d'un système de révision des prix des marchés permettant d'éviter que les hausses des différents éléments des coûts ne restent, même partiellement, à la charge des entreprises, le respect des délais réglementaires de paiement par les maîtres d'ouvrages publics et une information, au niveau de chaque région, du volume exact des travaux à effectuer sur plusieurs exercices annuels. Il lui demande, en conséquence, s'il envisage de maintenir l'effort de soutien du secteur du bâtiment et des travaux publics en lui assurant le respect de ces garanties.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du mercredi 21 juin 1978.

SCRUTIN (N° 47)

Sur l'ensemble du projet de loi de finances rectificative pour 1978
(texte élaboré par la commission mixte paritaire).

Nombre des votants.....	286
Nombre des suffrages exprimés.....	285
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	143
Pour l'adoption.....	185
Contre	100

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM.		
Michel d'Aillières.	Charles Beaupetit.	Edouard Bonnefous.
Jean Amelin.	Jean Bénard	Eugène Bonnet.
Hubert d'Andigné.	Mousseaux.	Jacques Bordeneuve.
Jean de Bagneux.	Georges Berchet.	Roland Boscardy.
Octave Bajoux.	André Bettencourt.	Monsservin.
René Ballayer.	Jean-Pierre Blanc.	Charles Bosson.
Armand Bastin.	André Bohl.	Jean-Marie Bouloux.
Saint-Martin.	Roger Boileau.	Pierre Bouneau.

Amédée Bouquerel.
Raymond Bourguine.
Philippe de Bourgoing
Raymond Bouvier.
Louis Boyer.
Jacques Boyer-Andrivet.
Jacques Braconnier.
Raymond Brun.
Henri Caillavet.
Michel Caldaguès.
Gabriel Calmels.
Jean-Pierre Cantegrit.
Pierre Carous.
Jean Cauchon.
Pierre Ceccaldi-Pavard.
Jean Chamant.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
Lionel Cherrier.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel.
André Colin (Finistère).
Jean Colin (Essonne).
Francisque Collomb.
Jacques Coudert.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoli.
Etienne Dailly.
Jacques Descours Desacres.
Jean Desmarests.
Gilbert Devèze.
François Dubanchet.
Hector Dubois.
Charles Durand (Cher).
Yves Durand (Vendée).
Yves Estève.
Charles Ferrant.
Maurice Fontaine.
Louis de la Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Jean Francou.
Henri Fréville.
Lucien Gautier.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud (Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault (Calvados).

Henri Goetschy.
Adrien Gouteyron.
Jean Gravier.
Mme Brigitte Gros.
Paul Guillard.
Paul Guillaumot.
Jacques Habert.
Jean-Paul Hammann.
Baudouin de Haute-cloque.
Jacques Henriet.
Marcel Henry.
Gustave Héon.
Rémi Herment.
Marc Jacquet.
René Jager.
Pierre Jeambrun.
Pierre Jourdan.
Léon Jozeau-Marigné.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Michel Labèguerie.
Pierre Labonde.
Jacques Larché.
Jean Lecanuet.
Modeste Legouez.
Bernard Legrand.
Edouard Le Jeune.
Max Lejeune.
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Charles-Edmond Lenglet.
Roger Lise.
Georges Lombard.
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Raymond Marcellin.
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).
Pierre Marzin.
Serge Mathieu.
Michel Maurice-Bokanowski.
Jacques Ménard.
Jean Mèzard.
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
Claude Mont.
Geoffroy de Montalémbert.
Roger Moreau (Indre-et-Loire).
André Morice.
Jacques Moission.

Jean Natali.
Henri Olivier.
Paul d'Ornano.
Louis Orvoen.
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makape Papilio.
Guy Pascaud.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Guy Petit.
André Picard.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Christian Poncelet.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Maurice PrévotEAU.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
Georges Repiquet.
Paul Ribeyrie.
Guy Robert.
Victor Robini.
Eugène Romaine.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Maurice Schumann.
Paul Séramy.
Albert Sirgue.
Michel Sordel.
Pierre-Christian Taittinger.
Bernard Talon.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
Lionel de Tinguy.
René Touzet.
René Travert.
Georges Treille.
Raoul Vadepied.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Jean-Louis Vigier.
Louis Virapoullé.
Albert Voilquin.
Frédéric Wirth.
Michel Yver.
Joseph Yvon.
Charles Zwickert.

Ont voté contre :

MM.
Charles Alliès.
Antoine Andrieux.
André Barroux.
Gilbert Belin.
Jean Béranger.
Noël Berrier.
René Billères.
Auguste Billiemaz.
Serge Boucheny.
Marcel Brégégère.
Louis Brives.
Jacques Carat.
Marcel Champeix.
Fernand Chatelain.
René Chazelle.
Bernard Chochoy.
Félix Ciccolini.
Georges Constant.
Raymond Courrière.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Léon David.
Georges Dayan.
Marcel Debarge.
René Debesson.
Emile Didier.
Henri Duffaut.
Emile Durieux.
Jacques Eberhard.
Léon Eckhoutte.
Gérard Ehlers.
Jean Filippi.
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.

Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Jean Geoffroy.
François Giacobbi.
Mme Marie-Thérèse Goutmann.
Léon-Jean Grégory.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Marceau Hamecher.
Bernard Hugo.
Maurice Janetti.
Paul Jargot.
Maxime Javelly.
Robert Lacoste.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
France Lechenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Anicet Le Pors.
Léandre Létouart.
Louis Longueueue.
Mme Hélène Luc.
Philippe Machefer.
Pierre Marcihacy.
James Marson.
Marcel Mathy.
Jean Mercier.
Gérard Minvielle.
Paul Mistral.
Josy Moinet.
Michel Moreigne.
Jean Nayrou.
Pierre Noël.

Jean Ooghe.
Bernard Parmantier.
Albert Pen.
Jean Périquier.
Mme Rolande Perlican.
Louis Perrein (Val-d'Oise).
Pierre Perrin (Isère).
Jean-Jacques Perron.
Hubert Peyou.
Maurice Pic.
Edgard Pisani.
Robert Pontillon.
Roger Quilliot.
Mlle Irma Rapuzzi.
Roger Rinchet.
Marcel Rosette.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Abel Sempé.
Franck Sérusclat.
Edouard Soldani.
Marcel Souquet.
Georges Spénale.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Henri Tournan.
Camille Vallin.
Jean Varlet.
Maurice Vérillon.
Jacques Verneuil.
Hector Viron.
Emile Vivier.

S'est abstenu :

M. Gaston Pams.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Henri Agarande, Hamadou Barkat Gourat, Maurice Blin, Paul Girod (Aisne) et Henri Moreau (Charente-Maritime).

Absent par congé :

M. Henri Terré.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. André Méric, qui présidait la séance.

Ne peut pas prendre part aux votes :

(En application de l'article L. O. 137 du code électoral.)

M. Christian de la Malène.

Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Hubert d'Andigné à M. Jean Chérioux.
André Bettencourt à M. Raymond Marcellin.
Bernard Chochoy à M. Henri Tournan.
Jacques Coudert à M. Georges Repiquet.
Jean Desmarests à M. Jean Mèzard.
Jean Garcia à M. Camille Vallin.
M^{me} Marie-Thérèse Goutmann à Mme Hélène Luc.
MM. Edouard Le Jeune à M. Bernard Lemarié.
Léandre Létouart à M. Fernand Lefort.
Guy Pascaud à M. Emile Didier.
Edouard Soldani à M. Maurice Janetti.
Marcel Souquet à M. Robert Schwint.
Hector Viron à M. Fernand Chatelain.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	290
Nombre des suffrages exprimés.....	289
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	145
Pour l'adoption.....	188
Contre	101

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 48)

Sur l'ensemble du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant règlement définitif du budget de 1976.

Nombre des votants.....	288
Nombre des suffrages exprimés.....	286
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	144
Pour l'adoption.....	187
Contre	99

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM. Michel d'Aillières. Jean Amelin. Hubert d'Andigné. Jean de Bagneux. Octave Bajeux. René Ballayer. Armand Bastit Saint-Martin. Charles Beaupetit. Jean Bénard Mousseaux. Georges Berchet. André Bettencourt. Jean-Pierre Blanc. André Bohl. Roger Boileau. Edouard Bonnefous. Eugène Bonnet. Jacques Bordeneuve. Roland Boscary-Monsservin. Charles Bosson. Jean-Marie Bouloux. Pierre Bouneau. Amédée Bouquerel. Raymond Bourguine.	Philippe de Bourgoing. Raymond Bouvier. Louis Boyer. Jacques Boyer-Andrivet. Jacques Braconnier. Raymond Brun. Henri Caillavet. Michel Caldaguès. Gabriel Calmels. Jean-Pierre Cantegrit. Pierre Carous. Jean Cauchon. Pierre Ceccaldi-Pavard. Jean Chamant. Jacques Chaumont. Michel Chauty. Adolphe Chauvin. Jean Chérioux. Lionel Cherrier. Auguste Chupin. Jean Cluzel. André Colin (Finistère). Jean Colin (Essonne).	Francisque Collomb. Jacques Coudert. Pierre Croze. Michel Crucis. Charles de Cuttoli. Etienne Dailly. Jacques Descours Desacres. Jean Desmarests. Gilbert Devèze. François Dubanchet. Hector Dubois. Charles Durand (Cher). Yves Durand (Vendée). Yves Estève. Charles Ferrant. Maurice Fontaine. Louis de la Forest. Marcel Fortier. André Fosset. Jean-Pierre Fourcade. Jean Francou. Henri Fréville. Lucien Gautier. Jacques Genton.
--	--	--

Alfred Gérin.
Michel Giraud (Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault (Calvados).
Paul Girod (Aisne).
Henri Gœtschy.
Adrien Gouteyron.
Jean Gravier.
Mme Brigitte Gros.
Paul Guillard.
Paul Guillaumot.
Jacques Habert.
Jean-Paul Hammann.
Baudouin de Haute-cloque.
Jacques Henriet.
Marcel Henry.
Gustave Héon.
Rémi Herment.
Marc Jacquet.
René Jager.
Pierre Jeambrun.
Pierre Jourdan.
Léon Jozeau-Marigné.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Michel Labèguerie.
Pierre Labonde.
Jacques Larché.
Jean Lecanuet.
Modeste Legouez.
Bernard Legrand.
Edouard Le Jeune.
Max Lejeune.
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Charles-Edmond Lenglet.
Roger Lise.
Georges Lombard.
Pierre Louvot.

Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Raymond Marcellin.
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).
Pierre Marzin.
Serge Mathieu.
Michel Maurice-Bokanowski.
Jacques Ménard.
Jean Mézard.
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
Claude Mont.
Geoffroy de Montalémbert.
Henri Moreau (Charente-Maritime).
Roger Moreau (Indre-et-Loire).
André Morice.
Jacques Mossion.
Jean Natali.
Henri Olivier.
Paul d'Ornano.
Louis Orvoen.
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makape Papilio.
Guy Pascaud.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Guy Petit.
André Picard.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Christian Poncelet.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.

Maurice PrévotEAU.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
Georges Repiquet.
Paul Ribeyre.
Guy Robert.
Victor Robini.
Eugène Romaine.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Maurice Schumann.
Paul Séramy.
Albert Sirgue.
Michel Sordel.
Pierre-Christian Taittinger.
Bernard Talon.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
Lionel de Tinguy.
René Touzet.
René Travert.
Georges Treille.
Raoul Vadepiéd.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Jean-Louis Vigier.
Louis Virapoulié.
Albert Voilquin.
Frédéric Wirth.
Michel Yver.
Joseph Yvon.
Charles Zwickert.

Michel Moreigne.
Jean Nayrou.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Bernard Parmantier.
Albert Pen.
Jean Périquier.
Mme Rolande Perlican.
Louis Perrein (Val-d'Oise).
Jean-Jacques Perroñ.

Hubert Peyou.
Maurice Pic.
Edgard Pisani.
Robert Pontillon.
Roger Quilliot.
Mlle Irma Rapuzzi.
Roger Rinchet.
Marcel Rosette.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Abel Sempé.
Franck Sérusclat.

Edouard Soldani.
Marcel Souquet.
Georges Spénale.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Henri Tournan.
Camille Vallin.
Jean Varlet.
Maurice Vérillon.
Jacques Verneuil.
Hector Viron.
Emile Vivier.

Se sont abstenus :

MM. Gaston Pams et Pierre Perrin (Isère).

N'ont pas pris part au vote :

MM. Henri Agarande, Hamadou Barkat Gourat et Maurice Blin.

Absent par congé :

M. Henri Terré.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. André Méric, qui présidait la séance.

Ne peut pas prendre part aux votes :

(En application de l'article L. O. 137 du code électoral.)

M. Christian de la Malène.

Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Hubert d'Andigné à M. Jean Chérioux.
André Bettencourt à M. Raymond Marcellin.
Bernard Chochoy à M. Henri Tournan.
Jacques Coudert à M. Georges Repiquet.
Jean Desmarests à M. Jean Mézard.
Jean Garcia à M. Camille Vallin.
M^{me} Marie-Thérèse Goutmann à Mme Hélène Luc.
MM. Edouard Le Jeune à M. Bernard Lemarié.
Léandre Létouart à M. Fernand Lefort.
Guy Pascaud à M. Emile Didier.
Edouard Soldani à M. Maurice Janetti.
Marcel Souquet à M. Robert Schwint.
Hector Viron à M. Fernand Chatelain.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	286
Nombre des suffrages exprimés.....	284
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	143
Pour l'adoption.....	184
Contre	100

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

ABONNEMENTS

	FRANCE et Outre-mer.		ÉTRANGER
	Francs.		
Assemblée nationale :			
Débats	22	40	
Documents	30	40	
Sénat :			
Débats	16	24	
Documents	30	40	

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION

26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone } Renseignements : 579-01-95.
Administration : 578-61-39.